

BHASE n°25

février 2016

**01. Prosopographie du clergé de Saint-Cyr-sous-Dourdan (1413-1963) 4-59**

par François Thiébaud

**02. Jean-Joseph de Laborde et les Jardins de Méréville 60-92**

par Raymonde Autier-Lejosne

**03. Jubilé pastoral du curé de Notre-Dame d'Étampes, le 2 février 1936 94-143**

Extrait du bulletin  
paroissial de Notre-Dame

**04. Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampoïsi, 144-199**

par Paul Pinson, Léon Marquis,  
Henri Stein, Georges Lepreux, René  
de Saint-Périer, Frédéric Gatineau

# BHASE n° 25

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



Stampensia  
Stampensibus



février 2016

**ISSN 2272-0685**

Publication du *Corpus Étampois*

Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

[redaction@corpusetampois.com](mailto:redaction@corpusetampois.com)

# BHASE n°25

Bulletin historique et archéologique du Sud-Essonne



Publié par le Corpus Étampois  
février 2016



# Préface

Voici le BHASE n°25, qui vaut pour le mois de février 2016, et propose quatre études de natures très différentes.

1° Une « Prosopographie du clergé de Saint-Cyr-sous-Dourdan (1413-1963) », étude inédite, par François Thiébaud, qui s'est déjà fait connaître par une publication sur l'histoire du presbytère de la même paroisse publié récemment par la revue départementale *Essonne et Hurepoix*.

2° « Jean-Joseph de Laborde et les Jardins de Méréville », étude, également inédite, de Raymonde Autier-Lejosne, que ses conférences ont déjà fait connaître dans le pays comme l'une des rares historiennes actives du Sud-Essonne.

3° Un document sur la communauté catholique d'Étampes entre deux guerres, compte-rendu du « Jubilé pastoral du curé de Notre-Dame d'Étampes, le 2 février 1936 ».

4° Enfin, la compilation de tout ce qui s'est écrit en « Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampoïses », par Pinson, Léon Marquis, Henri Stein, Georges Lepreux, René de Saint-Périer et Frédéric Gatineau.

À tous, bonne lecture !

Bernard Gineste



*Église de Saint-Cyr-sous-Dourdan*

# **Prosopographie du clergé de Saint-Cyr-sous-Dourdan 1413-1963**

François Thiébaud

## **Introduction**

Cet article présente tous les faits notables connus concernant les curés ou vicaires ayant exercé une activité à Saint-Cyr-sous-Dourdan pendant une période d'environ 550 ans. Nous y adjoignons aussi une note relative aux chapelains du château de Bandeville.

Saint-Cyr a été érigé en paroisse en 1380<sup>1</sup>. Peu d'information existe avant le XVII<sup>e</sup> siècle, essentiellement des références disponibles dans les Archives du château de Bandeville.

Les registres paroissiaux sont disponibles à partir de 1597 et permettent d'établir qui exerçait la fonction de curé. Dès cette

---

<sup>1</sup> AD28 – G811 – Procédures de l'officialité de l'Archidiaconé de Chartres.

époque, les curés successifs étaient témoins de nombreux actes notariés comme des contrats de mariage ou des transactions de propriétés. Le plus emblématique était Léonard de Bracquemont qui a exercé pendant 53 ans, de 1672 à 1725.

La période troublée de la révolution ne permet pas d'avoir une visibilité continue sur l'exercice de l'office du « citoyen curé ».

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les informations sont assez abondantes, grâce à la gentillesse de l'archiviste du diocèse de Versailles.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le curé en poste à Dourdan desservait également Saint-Cyr-sous-Dourdan. Le plus souvent, cette affectation était la première après son ordination. Cette revue s'arrête en 1964.

Les références données en pied de pages sont toutes disponibles sur demande. L'abréviation « AD » correspond aux archives départementales et « DIO » aux archives du diocèse. Les cotes des archives du château de Bandeville sont celles de l'inventaire détaillé de 2012, basée sur le classement de 1780.

Enfin, de nombreuses informations complémentaires sont données dans notre article précédent sur « L'histoire du presbytère de Saint-Cyr-sous-Dourdan et de ses habitants (1671-1910) »<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> *Bulletin historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix* 83 (2013), pp. 63-77.

## Curés et vicaires connus de Saint-Cyr

### 01. Martial Thibart — ...1413...

Il est mentionné en 1413<sup>3</sup> : Antoine de Vigny, seigneur du Marais, a accordé un bail à cens à Martial Thibart, curé de Saint-Cyr, pour « *une masure et jardin seize devant le presbiterre de St Cyr sur le chemin de St Cyr a Bandeville moyennant 4 sols parisis de cens.* ».

### 02. Jean Lemoine — ...1497-1505...

En fonction pendant plus de 8 ans, entre 1497<sup>4</sup> et 1505<sup>5</sup>

On a une note mentionnant la vente par les héritiers de Martial Thibart (ancien curé de Saint-Cyr) à Jean Lemoine en 1497, « curé actuel de la paroisse de St Cir ».

On possède également un acte du 7 juillet 1497<sup>6</sup> par lequel « *Jean Lemoine, curé de St Cir, achète une grange assise*

---

<sup>3</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437/-42 / 2459.

<sup>4</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437 – 42/2461.

<sup>5</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437 – 42/2465.

<sup>6</sup> Archives du château de Bandeville – 2/34/2/421 – 37/1125.

*proche l'église dudit lieu, tenant d'une part à Mr Silvestre Le Sage, vicaire de laditte église. »*

Un autre acte de 1503 mentionne Jean Landoys<sup>7</sup>, de Saint-Cyr, prêtre, mais il n'est pas dit s'il était prêtre à Saint-Cyr même ; donc il n'est pas listé ci-dessus.

### **03. Silvestre Lesaige — ...1505-1509...**

Sylvestre (ou Sevestre) Le Saige (ou Le Sage) est d'abord cité comme substitut du tabellion de Rochefort dans un contrat passé le 12 octobre 1498 référencé à l'article 31 de « *l'extrait de l'acte de fixation et réduction fait par Monseigneur l'évêque de Chartres* » le 24 janvier 1733<sup>8</sup>.

Dans la même référence, à l'article 8, il est demandé « *de faire dire une messe basse dans l'octave du St sacrement, et un libera chaque année à l'intention de Mr Sylvestre Le Sage, curé de St Cyr, honoraire 0,60* »

Dans le même document, est fait mention d'une donation par Sylvestre Le Sage, « *vicaire et chapelin de St Cyr* », le 25 octobre 1505, d'un demi-arpent de terre.

Enfin, il est prescrit de « *dire chaque année, le 4 mars, une messe basse à l'intention de Mr Sylvestre Lesaige de St Cyr et de ses père et mère* ».

---

<sup>7</sup> Archives du château de Bandeville - 2/35/3/437 – 42/2463.

<sup>8</sup> DIO91, K17-71, extrait du 12 octobre 1855.

On a une transaction des héritiers du vicaire de Saint-Cyr, Silvestre Lesaige (ou Le Sage) en 1509<sup>9</sup>.

#### **04. Estienne Cormiere — ...1513...**

Il est mentionné en 1513<sup>10</sup> comme l'auteur d'une acquisition : « Estienne Cormière, prestre de St Cir ». Il est fréquemment cité dans le terrier de Saint-Cyr de 1514<sup>11</sup>.

#### **05. Mathurin Levy — ...1514...**

Il est mentionné en 1514 comme donataire : « à Mathurin Levy, prestre de St Cir »<sup>12</sup>

#### **06. Jean Mortelet — ...1516...**

Il est mentionné en 1516 comme l'auteur d'une acquisition : « Jean Mortelet, curé de St Cir »<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/1/433 – 40/391.

<sup>10</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437 – 42/2470.

<sup>11</sup> Archives du château de Bbandeville – 1/29/19/217/19-3310.

<sup>12</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437 – 42/2471.

<sup>13</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/437 – 42/2472.

## **07. Léonard Desfossés — ...1539-1541...**

Il est mentionné de 1539<sup>14</sup> à 1541<sup>15</sup> et apparaît dans plusieurs documents dont un projet d'aveu au Roi établi plusieurs années plus tard par Marguerite Dudrac, dame de Saint-Cyr. Son presbytère se situait à côté de la Tour de Saint-Cyr, proche la « maison blanche ».

Il fait une déclaration à Thomas Rappouël, comme curé de Saint-Cyr en 1540 pour un pré entre Saint-Cyr et Foynard<sup>16</sup>. Ce document fait référence à « *Noble et discrète personne Léonard des Fossez* ».

Il a acquis sa maison de Louis Thirard, puis son héritier, Denis Desfossés l'a vendue à Estienne Tesnière, prêtre en 1551<sup>17</sup>, qui la vend à Thomas Rappouël.

## **08. Estienne Tesniere — ...1551-1555...**

Il est mentionné de 1551<sup>18</sup> à 1555. Il était vicaire à Saint-Cyr lorsque Léonard Desfossés était prêtre ; les deux sont cités plusieurs fois dans le terrier de Saint-Cyr de 1539.<sup>19</sup> Il est donc probable qu'il a succédé à Desfossés puisqu'il a racheté des biens à ses héritiers mais il n'est pas possible de savoir exactement à quelle date.

---

<sup>14</sup> Archives du château de Bandeville -3/98//641 – 202/278.

<sup>15</sup> Archives du château de Bandeville – 1/32/6/379 – 29/2017.

<sup>16</sup> Archives du château de Bandeville - 2/40/2/163 – 69/980.

<sup>17</sup> Archives du château de Bandeville – 2/34/2/421 – 37/1877.

<sup>18</sup> Archives du château de Bandeville – 2/34/2/421 – 37/1877.

<sup>19</sup> Archives du château de Bandeville –1/29/19/217 – 19/8973.

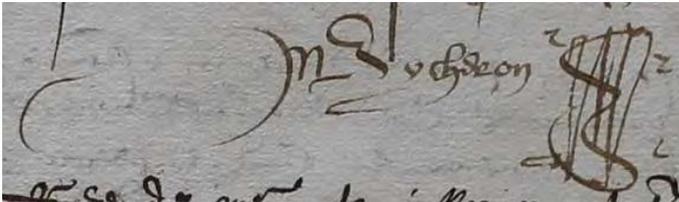
Il est cité dans un document comme « Estienne Texier, prestre dudit St Cir », qui loue une maison de Margueritte Cuvier<sup>20</sup>, veuve du feu sieur Rappouël ; ce dernier étant décédé en 1554, il est probable que Tesniere (ou Texier) est resté jusqu'en 1555 au moins.

### **09. --- Guerin — ...apr. 1555-av.1587...**

Le nommé « Guérin, prestre de St Cir »<sup>21</sup>, a racheté une maison située devant le grand portail de l'église, que Margueritte Cuvier louait à son prédécesseur Estienne Tesnière.

### **10. Maury Bocheron — ...1587...**

Le nommé « Maury Bocheron, curé de la cure de Saint Cir »<sup>22</sup>, a signé, vers la Pentecôte 1587, un rapport préparé par le substitut du grand archidiacre de Chartres, dans lequel il s'engage à payer au diocèse, 15 sols parisis pour chacun an.



---

<sup>20</sup> Archives du château de Bandeville –1/33/1-2/397 – 32/298.

<sup>21</sup> Archives du château de Bandeville – 1/33/1-2/397 – 32/298.

<sup>22</sup> AD 28 G 782, registre qui contient les sommes dues par les paroisses au diocèse, folio 62.

## **11. --- Planchon — ...1587-1592...**

Dans un acte du 20 janvier 1733<sup>23</sup>, il est fait plusieurs mentions de dotations à l'église de Saint-Cyr par testaments reçus de Mr Planchon, curé de Saint-Cyr :

- 7 novembre 1587 (art. 16)
- 8 janvier 1590 (art. 23)
- 25 mars 1591 (art. 27)
- 18 mai 1591 (art. 28)
- 20 juin 1592 (art. 20)

## **12. Mathurin Lemercier — ...1599-1628**

Il est en fonction pendant plus de 29 ans, dès avant juin 1599, jusqu'en octobre 1628<sup>24</sup>. Il est décédé vers 1635, probablement à Dourdan.

Le curé Lemercier a signé de nombreux actes de baptême, mariage et sépultures, ce qui n'était pas courant pour l'époque. Il a également signé de nombreux actes notariés comme témoin, comme des actes de mariage<sup>25</sup> <sup>26</sup>ou des transactions de

---

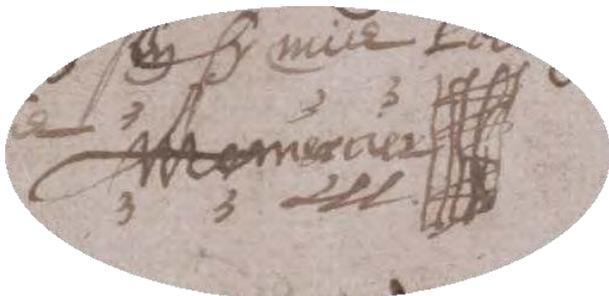
<sup>23</sup> DIO 91 – K17-71, extrait du 18 octobre 1855.

<sup>24</sup> État civil de Saint-Cyr – 1633.

<sup>25</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-18 Minutes Vadureau – 7 mai 1623.

<sup>26</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-14 Minutes Thierry – 2 juillet 1628.

terrains<sup>27</sup>, ou dons de rente à la fabrique (testament reçu le 9 janvier 1612)<sup>28</sup>.



*Signature du curé Lemercier au registre paroissial*

On peut noter un inventaire des biens de l'église réalisé en 1619 avec un compte détaillé de fabrique<sup>29</sup>.

Lemercier a signé le registre des dons de la cure de Saint-Cyr au diocèse de Chartres ; il est indiqué comme curé dès 1602 et jusqu'en 1628 où il est noté sa « résignation ».<sup>30</sup>

En 1632, de passage à Étampes, il croit sa dernière heure arrivée et écrit son testament chez les notaires Nicollas Lambon et Pierre Laury<sup>31</sup>. Il habite alors à Dourdan, rue Neuve.

Mathurin Lemercier réécrit son testament le 24 avril 1635<sup>32</sup> dans sa maison de Dourdan, en des termes très similaires au premier testament. Il lègue à sa servante Louise Pivonne « sa

---

<sup>27</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-96 Minutes Alliger – 1611.

<sup>28</sup> DIO91, K17-71, extrait du 12 octobre 1855.

<sup>29</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-96 Minutes Alliger – 1619.

<sup>30</sup> AD28 – G782, folio 62.

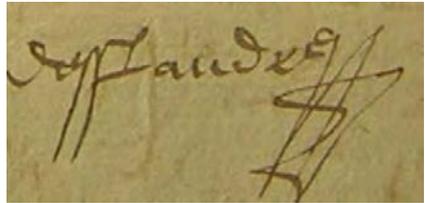
<sup>31</sup> AD 91 – 2<sup>E</sup>1-51, minutes Boucher.

<sup>32</sup> DIO91, K17-51, b21 – XIII E-12.

*vie durant, seulement* », sa maison de Dourdan, des meubles et une vigne à Saint-Cyr au chantier des Hauts de Chesnar. Il conclut son testament ainsi « *tous lesdicts dons et legues cy-dessus faicts par ledict testateur a ladicte pivonne sont en consideration des bons et agreables services quelle luy a faicts.* ».

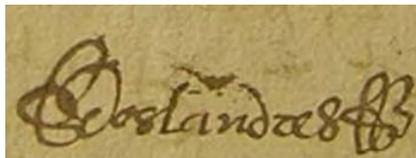
### 13. Jean Defflandre — 1610-1615

Il est en fonction pendant cinq ans, de 1610 à 1615<sup>33</sup>. Le vicaire Defflandre a signé quelques actes notariés mais aucun acte paroissial.



### 14. Bernard Deslandres — 1615-1617

Il est en fonction pendant deux ans, de 1615 à 1617<sup>34</sup>. Ce vicaire Deslandres a, lui aussi, signé quelques actes notariés mais aucun acte du registre paroissial.



---

<sup>33</sup> Jean-Luc Prêter, « *La seigneurie de Bandeville et ses fiefs du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècles* », in *Bulletin de la SHACEH*, 1987.

<sup>34</sup> *Ibid.*

## **15. --- Allibert — ...1619-1626...**

Il est en fonction pendant sept ans, d'octobre 1619 à 1626<sup>35</sup>.

Le curé Allibert n'a jamais signé les actes des registres paroissiaux.

## **16. Anthoine Regnault — 1629-1632**

En fonction pendant deux ans et demi, de novembre 1629 à fin novembre 1632<sup>36</sup>, il décède à Saint-Cyr en décembre 1633<sup>37</sup>.

Le curé Regnault n'est pas répertorié dans les ouvrages sur Saint-Cyr-sous-Dourdan mais a bien exercé comme indiqué par les registres paroissiaux.

Il a signé le registre des débits de la cure de Saint-Cyr en faveur du grand archidiacre de Chartres le 25 novembre 1629, comme curé de Saint-Cyr.<sup>38</sup>

On dispose d'un acte du 4 mars 1630<sup>39</sup>, en latin, dans lequel l'évêque de Chartres Léonor d'Estampes autorise Louise du Drac, épouse du seigneur de Bandeville décédé Thierry Sevin à dire la messe au château de Bandeville. Le curé Regnault est cité dans cet acte.

---

<sup>35</sup> *Ibid.*

<sup>36</sup> État civil de Saint-Cyr – 1633.

<sup>37</sup> État civil de Saint-Cyr – 22 décembre 1633 .

<sup>38</sup> AD28 G 782, folio 62.

<sup>39</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/1/433 – 40/573.

## 17. --- Lemarchand — ...1629... puis ...1633...

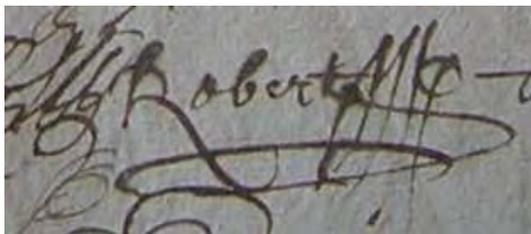
Le curé Lemarchand a signé un acte dès le 26 août 1628 ; il était sans doute déjà curé d'une paroisse voisine. Il est en fonction pendant un an en 1629 puis à nouveau en 1633<sup>40</sup>.

## 18. Gervais Robert — 1633-1638

Il est en fonction pendant près de 5 ans, de décembre 1633 à novembre 1638<sup>41</sup>.

Les registres paroissiaux de cette période montrent que le curé Robert était très soigné et d'une écriture remarquablement lisible pour l'époque.

Gervais Robert a signé le registre des débits de la cure de St Cir au profit du Grand Archidiacre le 23



décembre 1633 comme « prestre du diocèse de Chartres, à présent curé de l'église paroissiale de St Cir ». <sup>42</sup>

En 1668, le curé de la paroisse St Germain de Dourdan s'appelait Robert et sa signature était très semblable à Gervais

---

<sup>40</sup> État civil de Saint-Cyr – 1633.

<sup>41</sup> État civil de Saint-Cyr – 1634 – 1638.

<sup>42</sup> AD28 - G782, folio 62.

Robert<sup>43</sup> ; toutefois, il y a un doute sur le fait que ça soit la même personne.

### **19. C. Hue — 1633-1638**

Il est en fonction pendant un peu moins de deux ans, d'octobre 1638 à février 1640<sup>44</sup>.

### **20. Anthoine Pellerin — 1640-1652**

Il est en fonction à Saint-Cyr pendant douze ans de façon discontinuée, d'avril 1640 à avril 1652<sup>45</sup>.

Né à Courville-sur-Eure vers 1612 (au diocèse de Chartres), il est décédé à Rochefort le 29 juin 1652<sup>46</sup> et inhumé à Saint-Cyr-sous-Dourdan le 30 juin.

Anthoine Pellerin était vicaire à Courville en 1636 ; Florent de Feuchy et lui-même s'obligent par contrat de notaire à servir

---

<sup>43</sup> Registre BMS de Dourdan, collection communale, p. 332/620.

<sup>44</sup> État civil de Saint-Cyr – 1638 – 1640.

<sup>45</sup> État civil de Saint-Cyr – 1640-1652.

<sup>46</sup> État civil de Saint-Cyr – 28 juin 1652 le registre en date du 29 dit : « *Messire Anthoine Pellerin, curé de cette paroisse de St Cyr, après l'avoir gouverné l'espace de – ans, est décédé à Rochefort ou il s'estoit retiré, tandis que les années estoy du à Estampes, a Châtres [Arpajon] & autres lieux des environs, & a esté enterré dans l'église de cette paroisse le trentiesme dudit mois de juin mil six cent cinquante deux, aagé de quarante ans environ ; il estoit natif de Courville de ce diocèse de Chartres* ».

en qualité de vicaires<sup>47</sup>. Antoine Pellerin a signé le 2 avril 1640, le registre des dons de la cure de Saint-Cyr au diocèse ; il était à Chartres pour signer cet acte et a signé comme « curé de St Cir »<sup>48</sup> ; il s'agissait sans doute de sa prise de fonction.

Le curé Anthoine Pellerin était souvent absent de Saint-Cyr ou malade car il n'a pas signé les registres BMS pendant de nombreuses périodes ; ses paroissiens s'en sont sans doute plaint car en 1640<sup>49</sup> l'officialité de Chartres « *condamne Pellerin à avoir un vicaire pour desservir avec lui la paroisse et le payer faute de quoy le seigneur de Bandeville et les paroissiens sont autorisés à en présenter un à l'évêque pour être approuvé et stipendié aux dépens du revenu de la cure* ».

En 1645, le rapport de visite du doyen de Rochefort nous renseigne que le vicaire s'appelait Michel Delaunay<sup>50</sup>. Pellerin a signé trois rapports de visites pastorales (1645, 1647, 1650) et était favorablement noté. En 1646, un acte notarié définit les droits d'inhumation et d'enlevage qui doivent être payés au curé Anthoine Pellerin et aux marguilliers (30 sols tournois) ; cet acte a fait l'objet d'une contestation des habitants<sup>51</sup>. Dans le rapport de 1647, les habitants demandent à l'évêque de leur donner également un vicaire, ce qu'il promet, « au plustot que faire se pourra ».

---

<sup>47</sup> Joseph Beauhaire, *Diocèse de Chartres. Chronologie des évêques, des curés, des vicaires*, Chateaudun, J. Pigelet 1892, p. 83.

<sup>48</sup> AD28 G 782 folio 62.

<sup>49</sup> Archives de Bandeville – registre des actes p. 440.

<sup>50</sup> AD28 – G810 – Rapports de visite.

<sup>51</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-2 Minutes Alliger – 21 septembre 1646.

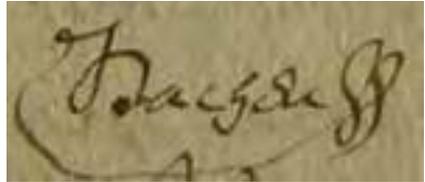
Le curé Pellerin a légué une partie de ses biens, dont une vache, à sa servante Michelle Bucrau dans son testament<sup>52</sup>. Le chapelain de Bandeville Richard Boutelier, qui signe « Butler » était témoin à son acte de testament ; ils entretenaient donc de bonnes relations.

## 21. Richard Butler (chapelain) — ...1652-1654...

En 1652 et 1654 un certain Richard Butler est signalé comme chapelain du château de Bandeville, probablement irlandais.

## 22. Jacques Dachou — 1653-1669

Il est en fonction à Saint-Cyr pendant près de 16 ans, de mai 1653 à mars 1669<sup>53</sup>.



Né probablement avant 1613, il est décédé après 1682, à plus de 70 ans.

Avant d'exercer à Saint-Cyr, Jacques Dachou était curé du Val-Saint-Germain ; il supplée le curé Antoine Pellerin en octobre 1649 alors que celui-ci est malade<sup>54</sup>.

---

<sup>52</sup> AD78 – 3<sup>E</sup> 34-127 Minutes Bouvier – 20 juin 1652.

<sup>53</sup> État civil de Saint-Cyr – 1669 à 1671.

<sup>54</sup> État civil de Saint-Cyr – 17 octobre 1649.

Le rapport de visite de l'archidiacre de 1654<sup>55</sup> nous informe qu'il était assisté de Richard Buthler; il s'agit en fait du chapelain de Bandeville. Il a signé 9 rapports de visites qui nous restent (1654, 56, 57, 59, 60, 63, 64, 65, 67); tous ces rapports sont élogieux. Jacques Dachou signe plusieurs actes (contrats de mariage, baux) chez le notaire du Val St Germain lorsqu'il y était curé<sup>56</sup>, puis lorsqu'il exerce à Saint-Cyr<sup>57</sup>.

On peut noter que le 30 juillet 1668, un « prestre prédicant », Adrien Gambart, a baptisé un enfant à Saint-Cyr en présence de Dachou<sup>58</sup>; le 30 décembre 1668, un autre prédicateur, Le Roux, a baptisé un autre enfant. Un autre prédicateur était déjà passé en 1660, le cordelier Acogne<sup>59</sup>.

Après Saint-Cyr, Jacques Dachou est devenu prêtre à Brissous-Forge en mars 1669. Il revient plus tard à Saint-Cyr comme exécuteur testamentaire de son successeur Louis Barabault<sup>60</sup>.

Il était inspecteur des paroisses de l'Archidiaconé de Chartres<sup>61</sup>, doyen rural d'Auneau où il se présente comme « curé de Saint-Cyr sous Dourdan » en 1660, 1663, 1665, 1675 (alors qu'il n'y exerce plus).

---

<sup>55</sup> AD28 – G810.

<sup>56</sup> AD91 – 2E78-169- juin et juillet 1648.

<sup>57</sup> AD91 – 2E78-169 – 1658.

<sup>58</sup> État civil de Saint-Cyr – registre BMS de 1668 disponible en mairie.

<sup>59</sup> AD28 – G810 – 1660.

<sup>60</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-131 Minutes Saulcye – 12 aoust 1671.

<sup>61</sup> AD28 – G810 – 1675.

En 1682, il était à nouveau curé de Briis-sous-Forges et a signé un acte très lisible à Rochefort alors qu'il avait sans doute plus de 70 ans.<sup>62</sup>

### **23. Louis Barabault — 1669-1671**

Il est en fonction pendant deux ans, d'avril 1669 à juin 1671<sup>63</sup>.

Fils d'Antoine Barabault et Marie Bulte (remariée en 1647 avec Guillaume Chapon)<sup>64</sup>, il décède en fin juillet ou début août 1671<sup>65</sup>.

Louis Barabault était déjà prêtre dans le diocèse de Chartres en 1662 car il a signé un acte à Saint-Cyr-sous-Dourdan le 1<sup>er</sup> avril 1662<sup>66</sup>. Il a signé deux rapports de visites pastorales le 17 mai 1669 et le 2 juin 1671.

Son plus jeune frère Estienne Barabault, né à l'Isle Adam le 6 août 1641, était officier du duc d'Orléans

Le curé Barabault a signé son dernier acte dans le registre d'état civil le 29 juin 1671. Il n'y a pas de trace de son décès à Saint-Cyr ; il est donc parti quelques semaines avant son décès qui a eu lieu avant début août (pas d'enregistrement à Dourdan ou Longvilliers, ni à L'Isle Adam). L'acte d'inventaire a été rédigé dans le presbytère actuel qui existait donc déjà en 1671. Il a sans doute été construit du temps de Jacques Dachou.

---

<sup>62</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-135 – Minutes Salmon – 27 juillet 1682.

<sup>63</sup> État civil de Saint-Cyr – 1669 à 1671.

<sup>64</sup> Registres BMS du Val-d'Oise – 1641.

<sup>65</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-131 Minutes Saulcye – 12 août 1671.

<sup>66</sup> État civil de Saint-Cyr – 1662.

L'inventaire après son décès du 12 août 1671 révèle que Louis Barabault était assez riche. L'inventaire identifie 41 lots de 118 objets, d'une valeur totale de près de 1000 livres.

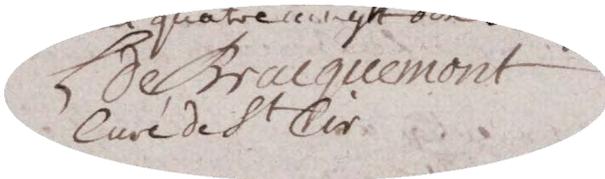
Comme il n'est resté qu'une courte durée à Saint-Cyr, il a dû y apporter ses meubles et ses effets personnels.

## 24. Léonard de Bracquemont — 1672-1725

Il reste en fonction pendant 53 ans, de janvier 1672 à mars 1725.

Fils de Christian de Bracquemont (décédé avant 1672) et de Nicolle François, il est baptisé le 30 novembre 1644 à la paroisse Saint-Aignan de Chartres<sup>67</sup> ; il décède le 28 mars 1725 à Saint-Cyr-sous-Dourdan à l'âge de 81 ans.

Léonard de Bracquemont arrive à Saint-Cyr-sous-Dourdan en janvier 1672, sans doute accompagné de sa mère, veuve, qui devient marraine d'un enfant de Saint-Cyr la même année<sup>68</sup>. Elle a sans doute habité au presbytère. Bracquemont a amené de Chartres avec lui Eloy Moydé, né vers 1643<sup>69</sup>, qui devient son serviteur domestique.



---

<sup>67</sup> Archives BMS d'Eure et Loir.

<sup>68</sup> État civil de Saint-Cyr-sous-Dourdan – juin 1672.

<sup>69</sup> État civil de Saint-Cyr – juin 1702.

Il signe son premier acte d'état civil le 5 janvier ; dès le mois de mars 1672, Eloy Moydé co-signe les actes d'état civil. Cette double signature avec son « serviteur domestique » sera quasi systématique jusqu'à la mort d'Eloy Moydé le 27 juin 1702. Eloy signe également les actes notariés de transaction pour lesquels Léonard de Bracquemont est présent. Léonard de Bracquemont et Eloy Moydé ont vécu ensemble à Saint-Cyr pendant plus de trente ans au presbytère.

Léonard de Bracquemont a signé tous les actes d'état civil de Saint-Cyr-sous-Dourdan entre janvier 1672 et mars 1725 sauf entre le 14 octobre et le 16 décembre 1691 où il fut remplacé par le curé du Val-Saint-Germain qui note qu'il est malade<sup>70</sup>.

Léonard de Bracquemont a été procureur de l'officialité de Dourdan et a jugé plusieurs affaires civiles<sup>71</sup>. Il a également été pendant plusieurs années, chargé de pouvoir du seigneur de Bandeville François Bazin<sup>72</sup>, puis Pierre Doublet de Crouy<sup>73</sup>. Il nous reste deux rapports de visites pastorales signés par Léonard de Bracquemont en 1678 et en 1724. Le rapport de 1719 a disparu, la page de Saint-Cyr ayant été arrachée (la seule du cahier des procès verbaux).

Le curé Léonard de Bracquemont décède au presbytère ; le lendemain matin, les officiers de la prévôté de Bandeville viennent au presbytère pour y poser leurs scellés<sup>74</sup> ; le notaire présent Buffy, fait l'inventaire détaillé des meubles et effets du

---

<sup>70</sup> État civil de Saint-Cyr – 1691.

<sup>71</sup> AD91 – G1080 – juillet 1714.

<sup>72</sup> AD78 – 3<sup>E</sup>34-26 – 9 novembre 1683.

<sup>73</sup> AD91 – 2<sup>E</sup>7-1 – 15 septembre 1716.

<sup>74</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/443/42-1729.

curé en présence de sa servante Michelle Janvier. Chaque pièce du presbytère y est décrite et facilement reconnaissable avec l'implantation actuelle des lieux. L'inventaire comprend 127 articles et 186 livres.

Léonard de Bracquemont est enterré dans l'église de Saint-Cyr, entre la chapelle de la vierge et le confessionnal, selon son désir ; étaient présents, les curés du Val-Saint-Germain, de Longvilliers, des Granges-le-Roy, de Saint-Arnoult, de Saint-Maurice, de Clairefontaine ainsi que « tous les habitants de laditte paroisse »<sup>75</sup>

## **25. Pierre Troisvallets — ...**

Un Pierre Troisvallets est attesté comme vicaire de Saint-Cyr pour Léonard de Bracquemont.

## **26. Charles Troisvallets — 1725-1740**

Il est en fonction pendant plus de quinze ans, d'avril 1725 à novembre 1740<sup>76</sup>.

Fils de Pierre Troisvallets<sup>77</sup> et de Françoise Boudon, né vers 1686, il est décédé le 15 novembre 1740 à Saint-Cyr-sous-Dourdan où il fut inhumé<sup>78</sup>.

---

<sup>75</sup> État civil de Saint-Cyr-sous-Dourdan – mars 1725.

<sup>76</sup> État civil de Saint-Cyr – 1725 - 17400

Charles Troisvallets était vicaire de Dourdan en 1719 et a signé le procès-verbal de visite pastorale<sup>79</sup>. Le curé Charles Troisvallets n'a pu prendre ses fonctions au presbytère car les officiers du seigneur de Bandeville y avait mis leurs scellés ; il s'en plaint au seigneur du Marais et lui demande de venir relever les scellés de Bandeville<sup>80</sup>.



Le curé Troisvallets est présent lors de l'établissement du contrat de mariage de sa sœur Françoise Troisvallets, veuve avec trois enfants (de la Mare-Dondieux près d'Ablis) qui se remarie avec un laboureur de Saint-Cyr.

Charles Troisvallets a été témoin pour de nombreux actes notariés signés « en la maison presbitériale de St Cir »<sup>81</sup>.

---

<sup>77</sup> Apprenté de près au Pierre de Troisvallets qui avait été vicaire sous son prédécesseur.

<sup>78</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-2519 p 73 - Registre BMS du 15 novembre 17400

<sup>79</sup> AD 28 – G 802, dernières pages0

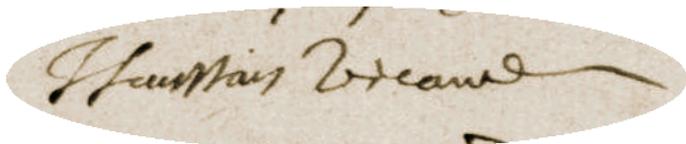
<sup>80</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3/443/42 - 17260

<sup>81</sup> AD 91 – 2<sup>E</sup>7-4 Minutes Guillemain – 2 novembre 17330.



## 27. J. Saussais — 1728-1733

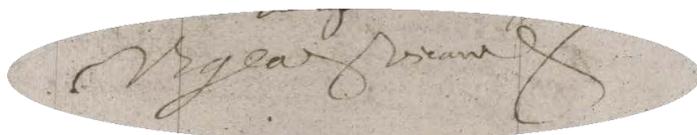
Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 25 octobre 1727 au 15 mars 1733.



*JJ. Saussais vicaire en 1728*

## 28. --- Vigean — 1733-1735

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 10 août 1733 au 11 mai 1735.



*Vigean vicaire en 1734*

## 29. --- Roberge — 1737-1745

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 17 août 1737 au 5 juin 1745, sous le curé Charles Troisvallets puis sous son successeur Thomas Champion. Le 13 janvier 1757 à l'enterrement de ce dernier il est curé d'Angervillier.



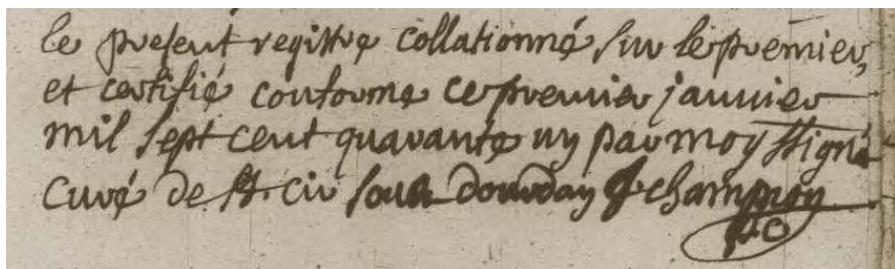
*Roberge vicaire en 1737*

### 30. Thomas Champion — 1741-1753

Il est en fonction pendant environ treize ans, de janvier 1741 à 1753<sup>82</sup>.

Né vers 1685, il décède le 13 janvier 1757 à Saint-Cyr-sous-Dourdan<sup>83</sup>

Thomas Champion était vicaire au Val-Saint-Germain en 1719 où il a signé le procès-verbal de visite pastorale.<sup>84</sup> Il a pris ses fonctions à Saint-Cyr le 1<sup>er</sup> janvier 1740 où il consigne dans les registres, l'élection des marguilliers.



Le present registre collationné, sur le premier,  
et certifié conforme ce premier janvier  
mil sept cent quarante un par moy digne  
curé de St. Cyr sous Dourdan J. Champion

Thomas Champion a été partie d'un procès contre la mère du curé précédent, Françoise Boudon, qui lui refusait l'accès au presbytère<sup>85</sup>. Elle s'est auto-proclamée héritière universelle de Charles Troisvallets et voulait garder les meubles, les registres paroissiaux et la maison presbitérale. Elle a finalement obtenu de ne pas faire d'inventaire et apparemment est partie avec tout le contenu du presbytère. Seuls les registres paroissiaux en

---

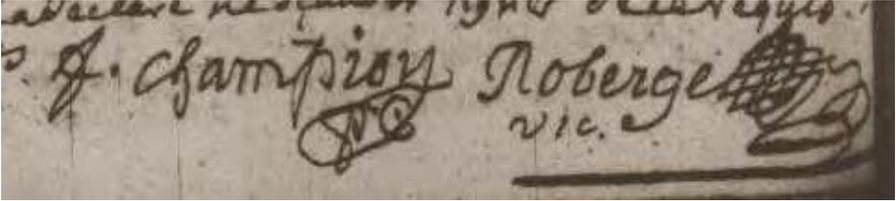
<sup>82</sup> État civil de Saint-Cyr – 1741–1754.

<sup>83</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-2520, p 31 - Registres BMS de St Cyr – 13 janvier 1756.

<sup>84</sup> AD28 - G802.

<sup>85</sup> Archives du château de Bandeville – 2/35/3437/42 – 2368.

cours ont pu être récupérés chez le vicaire Jean Robergé (qui fut ensuite curé d'Angervilliers).



Thomas Champion a été témoin de nombreux actes notariés établis en la maison presbytérale de Saint-Cyr<sup>86</sup>.

Le 28 octobre 1743, le curé Champion procède à un inventaire détaillé de toutes les rentes dues à la fabrique de Saint-Cyr-sous-Dourdan<sup>87</sup>.

Il est resté à Saint-Cyr après avoir abandonné sa charge à son successeur mais a continué à signer quelques actes de temps en temps jusqu'en octobre 1756, trois mois avant son décès.

---

<sup>86</sup> AD91 – 2<sup>E</sup>7-5 Minutes Buffy père – 16 avril 1747.

<sup>87</sup> DIO91, K17-71, extrait du 12 octobre 1855.

L'an mil sept cent cinquante Sept le treize janvier est  
 decédé est Thomas Champion ancien curé de St Cyr  
 âgé d'environ soixante deux ans en sa 48<sup>e</sup> inhumé

Le lendemain dans le cimetière vers moy curé de val  
 le gevaire souffigné en présence des sieurs Les curés curés  
 de venoires, Scillot curé de Longvilliers, Roberge curé  
 de saucemilliers, Ladorin curé de Bachelon, Rivant & Sogé  
 de Hôpital de Louvain, Metivet curé de venoires  
 & vicaires de venoires & de venoires curé de venoires  
 qui ont tenu avec moy

Bunout  
 Scillot curé de Longvilliers  
 Le Gros curé de venoires  
 Chapet  
 Metivet  
 Roberge curé de saucemilliers  
 Desbes curé de venoires  
 Dubois

131 de  
 est  
 St  
 Champion  
 de  
 St Cyr

Inhumation du curé Champion le 13 janvier 1757

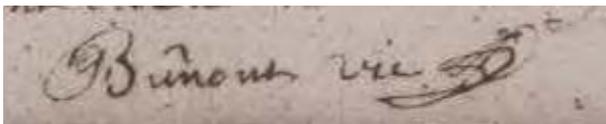
**31. J.-J. Métivet — 1747-1750**

J. J. Métivet vicair  
 J. Champion

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 16 mai 1747 au 8 mars 1750.

### 32. Gilles Bunont — 1753-1792

Il signe d'abord le registre paroissial à partir de 1750 en temps que vicaire dès le 9 août 1750.

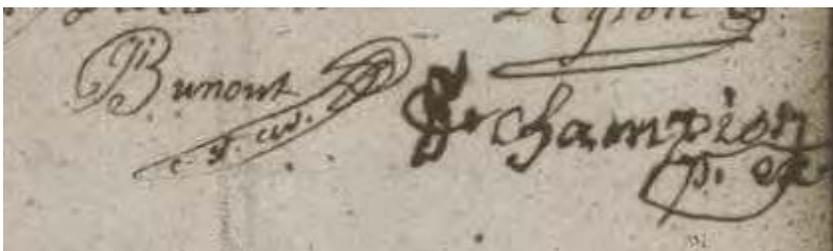


*Bunont vicaire dès 1750*

Il est ensuite curé pendant près de trente-neuf ans, de juillet 1753 à novembre 1792<sup>88</sup>, parfois assisté de l'ancien curé.



*Signature de Bunont le 13 juillet 1753*



*Signatures du curé (c. st. cir.) et de l'ancien curé (p. ex.) le 12 septembre 1754*

---

<sup>88</sup> État civil de Saint-Cyr – 1754 – 1791.

Fils de Pierre Bunont et de Jeanne Hamel, il est né vers 1718 à Saint-Germain-de-Talvande en Normandie (Calvados)<sup>89</sup>, et décédé le 25 décembre 1802 à Saint-Cyr-sous-Dourdan<sup>90</sup>.

Gilles Bunont avait une signature originale dans laquelle il entrelaçait son prénom, son nom et sa fonction ; il a attesté dans plusieurs actes notariés<sup>91</sup>, dont certains signés au presbytère. En 1788<sup>92</sup>, le marguillier Bardé se plaint dans une lettre au seigneur de Bandeville que le curé Bunont refuse de faire l'inventaire des titres de la fabrique et décrit les insultes qu'il a subies du curé en public. Bardé se vengera quelques années plus tard.

En 1791, le curé Bunont s'est enregistré au registre des cultes imposé par les révolutionnaires<sup>93</sup>. Il était témoin de l'inventaire des biens du château de Bandeville réalisé les 26 et 27 janvier 1791<sup>94</sup>.

En mars 1792, le principal marguillier de la fabrique était François Damars<sup>95</sup> ; il fut ensuite membre de la Société Populaire de Franc Cir<sup>96</sup>. Le 3 novembre 1792, le citoyen curé Bunont remet les registres paroissiaux en mains de l'officier public Bardé, en vertu de la loi du 20 septembre 1792<sup>97</sup>.

---

<sup>89</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre 2010.

<sup>90</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-2523 p 34 registre BMS de Saint-Cyr.

<sup>91</sup> AD91 – 2<sup>E</sup>7-6 Minutes Buffy – 31 octobre 1756.

<sup>92</sup> Archives de Bandeville, 1/18/28/18-18, p. IX 1429.

<sup>93</sup> AD91 – L84 – 1791.

<sup>94</sup> Archives Nationales, Inventaire après décès, XVIII – 893.

<sup>95</sup> AD91 – 2<sup>E</sup> – 3/72 Minutes Buffy, 10 mars 1792.

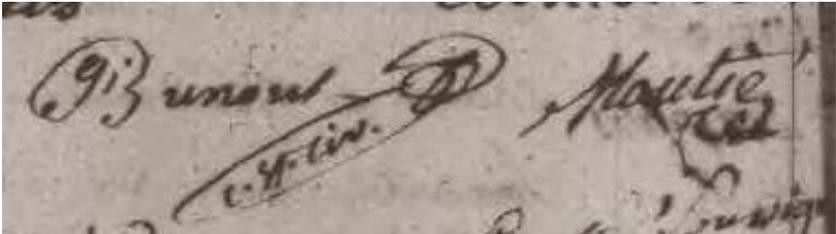
<sup>96</sup> AD91 – L49 – Société Populaire de Franc Cir, 28 juillet 1794.

<sup>97</sup> AD91 – 4E – 2521 p 143 registres BMS de Saint-Cyr.

Le 12 frimaire an 2 (2 décembre 1793), Gilles Bunont, âgé de 75 ans, ex-curé de Franc-Cir, se marie avec Anne Béliard âgée de 50 ans<sup>98</sup>, native du même village de Talvande. Ses témoins et amis sont les officiers publics, régisseur du château (qui achètera le presbytère) et président de la Société Populaire ; il n’y avait donc pas de rancune envers l’ancien curé ; il se marie avec son ancienne servante.

Toutefois, une lettre de 1810<sup>99</sup> racontant cet événement dit que « *le malheureux aura été terrorisé par le maire jacobin Bardé ; mais cet acte de faiblesse ne lui sert à rien. Le 24 octobre 1795, le citoyen Bunont est dénoncé par le même Bardé pour avoir tenu des propos contre-révolutionnaires ; enquête est faite par les terroristes à St Cyr mais l'accusation est reconnue fausse. Le 16 novembre 1795, on lui a payé 214 livres 10 sols dus suivant quittance du 30 novembre 1793.* »

On lui connaît quatre vicaires successifs, Moutié, Olivier, Pillet et Masson.



*Gilles Bunont curé de Saint-Cyr et Moutié vicaire, 1<sup>er</sup> janvier 1768*

---

<sup>98</sup> AD91 – 4<sup>E</sup> – 2521 p 182 registre BMS de Saint-Cyr.

<sup>99</sup> DIO91, K17-71.

### **33. ... Moutié — 1758-1753**

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 29 janvier 1758 au 11 juin 1774.

### **34. ... Olivier — 1768-1781**

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 23 février 1775 au 30 décembre 1781, puis signe à nouveau le 22 mai 1782, alors qualifié curé de Longvilliers.

### **35. ... Pillet — 1782-1789**

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 12 août 1782 au 13 novembre 1789.

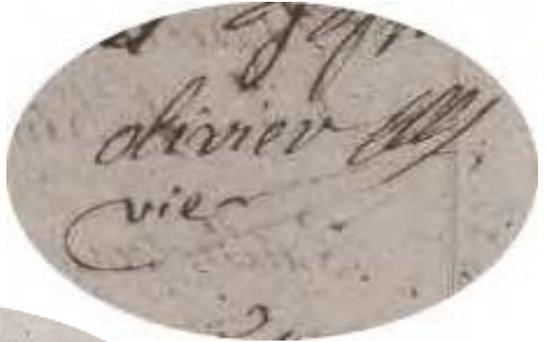
### **36. ... Masson — 1790-1791**

Il signe dans le registre paroissial de Saint-Cyr en temps que vicaire du 21 mars 1790 au 7 mai 1791.



*Moutié vicaire en juin 1760*

*Olivier vicaire, 23 février 1775,  
ensuite curé de Longvilliers*



*Pillet, vicaire  
à partir d'août 1782*

*Olivier devenu  
curé de Longvilliers (1783)*



*Masson vicaire, mars 1790*



### 37. Jacques Jousse — 1794-1803

Il est en fonction pendant environ neuf ans, du 14 juin 1794 au 20 septembre 1803<sup>100</sup>.

Fils de Jacques Jousse et Marie-Rose Mazière, il était né le 12 janvier 1756 à Allainville (Eure-et-Loir)<sup>101</sup>.

Jousse fut d'abord vicaire à Moutiers du Perche, puis curé de Saint-Chéron à partir du 7 juin 1791<sup>102</sup> ; les délibérations du conseil municipal du 7 octobre 1792 enregistrent son premier serment de curé constitutionnel. Il y signe son dernier acte paroissial le 6 novembre.

Arrivé à Saint-Cyr le 14 juin 1794, le « *citoyen Jacques Jousse, soi-disant curé* », vient prêter serment devant la municipalité. Il a comparu à nouveau le 22 novembre 1795 pour « *renouveler sa soumission aux lois de la République. Le lendemain il a déclaré qu'il choisissait la ci-devant église pour exercer le culte* ».

Le 23 août 1797, le curé Jousse renouvelle son serment et a « *prêté serment à la république et à la constitution de l'an 3, haine à la royauté et à l'anarchie* »<sup>103</sup>.

Le 12 juillet 1798, l'administration du canton de Dourdan lui délivre un « *certificat de vie, d'individualité et de résidence* », dans lequel il est décrit ainsi à l'âge de 42 ans : « *le susnommé*

---

<sup>100</sup> DIO91, K17-71 lettre de 1810.

<sup>101</sup> AD 78 – 1V150 dossier Jousse.

<sup>102</sup> AD 91 – BMS 4<sup>E</sup>-2490 p. 12.

<sup>103</sup> AD91 – L133 – Registre des cultes – 12 septembre 1797.

*a pour signalement taille de cinq pieds deux pouces, cheveux et sourcils noirs, front rond, yeux gris, nez aquilain, bouche moyenne, menton rond, visage rond et marqué de petite vérole ».*

Il est ensuite nommé curé de Cernay-la-Ville avec avancement le 16 décembre 1810 ; les anciens en parlaient avec éloge ; il aurait été dévoué. Il fut ensuite nommé à La Boissière, canton de Rambouillet, le 1<sup>er</sup> avril 1815<sup>104</sup>.

### **38. Octave Désiré Tanqueray — 1803-1804**

Il reste en fonction pendant environ quatre ans, du 28 octobre 1803 au 12 mars 1804<sup>105</sup>.

Il était né vers 1763<sup>106</sup>.

Ancien chapelain des dames du Saint-Sacrement de Paris, rue Cassette, il repartit dans son « pays pour raison de santé ».

### **39. Jean Baptiste Nicolas Lemonnier — 1804**

Il est en fonction pendant un peu moins d'un an, du 30 avril 1804<sup>107</sup> au 18 novembre 1804<sup>108</sup>.

---

<sup>104</sup> AD78 – 1V41.

<sup>105</sup> DIO91, K17-71, lettre de 1810.

<sup>106</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

Né le 29 août 1742 près de Bayeux, il décède le 15 mars 1805 à Dourdan<sup>109</sup>.

Il était auparavant curé de Mortagne. L'acte de sa nomination est en latin<sup>110</sup>. Le tableau des ecclésiastiques du 5<sup>e</sup> arrondissement de Seine-et-Oise<sup>111</sup> indique le 17 vendémiaire an 13 qu'il est « *nouvellement installé dans cette commune* », sans mention politique particulière.

Il est décédé à l'hospice de Dourdan à l'âge de 63 ans, ayant abandonné sa fonction à Saint-Cyr quelques mois avant. Une mention est portée dans le registre des « *traitements des desservants* » de l'an XIII<sup>112</sup>: « *après avoir été bien longtemps malade à l'hôpital de Dourdan il y est mort le 24 ventose dernier* ».

#### **40. François Vignes — 1804-1806**

Il est en fonction pendant un peu moins de deux ans, du 16 décembre 1804 au 29 juin 1806<sup>113</sup>.

Fils de Jean Vignes et de Marguerite Rouquier, il était né le 2 février 1738 à Thérondels, au diocèse de Rodez, et décéda le 26 août 1806 à Saint-Cyr-sous-Dourdan<sup>114</sup>.

---

<sup>107</sup> AD78 – 1V41.

<sup>108</sup> DIO91, K17-71, lettre de 1810.

<sup>109</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-0921 p. 220.

<sup>110</sup> AD78 – 1V36 – acte de nomination.

<sup>111</sup> AD78 – 1V40.

<sup>112</sup> AD 78 – 1V111 – traitement des desservants.

<sup>113</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

Il fut d'abord curé du Thillay (au canton de Gonnesse) de 1786 à 1792, puis de Neauphle le Château. Il prête serment au Thillay le 16 janvier 1791, puis le renouvelle le 3 octobre 1792, le 30 septembre 1795 et le 5 novembre 1795 au Thillay. Il a renouvelé ce serment à Vicq (au canton de Montfort l'Amaury) où il vivait, le 10 septembre 1797 et le 1<sup>er</sup> février 1798.

Le 26 septembre 1798, l'administration de Neauphle le Château lui délivre un « *Certificat prescrit pour toucher à la Caisse de la Dette publique et des Pensions* ». Son signalement à 60 ans est rédigé ainsi : « *5 pieds 3 pouces, cheveux et sourcils gris, front haut, yeux bruns, nez court, bouche moyenne, menton rond, visage ovale* ».

Mais François Vignes n'en n'a pas fini avec l'administration et a du mal à se faire payer. Le 3 février 1801, le curé Vignes écrit au citoyen Bidet<sup>115</sup>, capitaine de la Garde Nationale à Versailles pour régulariser sa situation en ces termes : « *j'ai recours à vous avec d'autant plus de confiance que j'ai des preuves bien certaines de votre caractère obligeant et humain. C'est vous qui le 18 pluviôse an trois, avez signé ma liberté que je n'ai mérité de perdre et que le seul désir d'anéantir la religion m'avait ravie* » Le 20 mars 1801, il s'adresse à nouveau au « *citoyèn préfet* » pour réclamer ses arriérés d'appointements depuis 1792 s'élevant à 1200 francs annuels.

Il est ensuite nommé à Haravilliers le 4 novembre 1802 ; le tableau des ecclésiastiques du 1<sup>er</sup> arrondissement de Seine et Oise<sup>116</sup> indique qu'il est : « *sans fortune connue, sans influence* »

---

<sup>114</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-0921 p. 220.

<sup>115</sup> AD 78 – 1V158 dossier Vignes.

<sup>116</sup> AD78 – 1V40 – 4 floréal an 13.

*mais cherchant à s'en procurer par intrigues, c'est un prêtre dangereux car il veut se mêler de tout ; c'est un écrivassier qui croit qu'avec des phrases assez mal rédigées il parviendra à faire prendre le change aux autorités civiles. C'est un ecclésiastique dont la conduite n'est pas régulière, qui a été scandaleuse même dans la commune du Thillai ou il a exercé les fonctions de son état. Il ne mérite ni la confiance de ses supérieurs ni la considération des autorités civiles ; c'est un homme sans grande conséquence pour le gouvernement mais qu'il est bon de surveiller et renfermer dans les limites de ses fonctions ».* Voilà un jugement bien sévère des autorités du diocèse.

Il est nommé à Saint-Cyr en 1806. Le curé Vignes habitait à Bandeville ; il était ami avec Denis Alexis Binet, régisseur du domaine de Bandeville. Il décède à 68 ans à Saint-Cyr. Dans une lettre à son ami curé, François Vignes décrit l'état pitoyable des finances de la paroisse de Saint-Cyr, ses revenus se limitant à la location des bancs<sup>117</sup>.

#### **41. Louis Poirier — 1806-1810**

Il est en fonction pendant un peu plus de trois ans, du 20 septembre 1806 au 1<sup>er</sup> février 1810<sup>118</sup>.

Né le 18 août 1744 dans le diocèse du Mans, il décède le 15 octobre 1823 à Villaines-sur-Seine (Yvelines) âgé de 79 ans.

---

<sup>117</sup> DIO91, K17-71, lettre du 23 juillet 1805.

<sup>118</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

Louis Poirier était chapelain et vicaire de Vesai, diocèse de Versailles, le 8 août 1803.

Il a été nommé au Plessis-Bouchard le 1<sup>er</sup> octobre 1805. Le tableau des ecclésiastiques du 2<sup>e</sup> arrondissement de Seine et Oise<sup>119</sup> indique qu'il est « *sans fortune, sans influence, respecté et considéré ; c'est un prêtre respectable qui ne se mêle d'aucune affaire politique, qui se contente de remplir ses fonctions avec zèle et exactitude, soumis aux lois, au concordat et au gouvernement.* »

Il est nommé à Breux le 1<sup>er</sup> octobre 1805 puis à Saint-Cyr le 20 septembre 1806.

Il fut ensuite nommé à Feucherolles le 1<sup>er</sup> février 1810, à Crépières le 1<sup>er</sup> janvier 1813, à Carrières-sous-Poissy le 7 avril 1812<sup>120</sup>, à Villaines-sur-Seine le 20 septembre 1818. Il a cessé d'exercer le 1<sup>er</sup> avril 1821.

## **42. Augustin Gourdan — 1810-1830**

Il reste en fonction pendant environ vingt ans, du 1<sup>er</sup> août 1810 au 27 octobre 1830<sup>121</sup>.

Fils de Claude François Gourdan et Anne Gauthier, il naît le 26 mai 1767<sup>122</sup> à Champlitte, arrondissement de Gray (Haute-

---

<sup>119</sup> AD78 – 1V40.

<sup>120</sup> AD78 – 1V41.

<sup>121</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>122</sup> AD78 – 1V41.

Saône) et décède le 27 octobre 1830 à Saint-Cyr-sous-Dourdan, à l'âge de 63 ans<sup>123</sup>.

Il fut d'abord nommé à Ormesson (près de Boissy-Saint-Léger), à Noiseau le 1<sup>er</sup> juin 1807, puis à Saint-Cyr.

Sa pension versée par le diocèse de Versailles était de 500F annuelle en 1815<sup>124</sup>.

Les témoins de l'acte de décès sont ses amis, Binet et l'instituteur Damars

### **43. Jean-Pierre Ledoux — 1810-1830**

Il est en fonction pendant un peu moins de deux ans, du 1<sup>er</sup> décembre 1830 au 15 avril 1831<sup>125</sup>.

Il était né le 26 mai 1760.

Le comte de Pourtales, propriétaire du château de Bandeville demande à son régisseur<sup>126</sup> d'héberger au château monsieur l'abbé Ledoux qui vient d'être nommé à Saint-Cyr en attendant son établissement ; *« j'ai tout lieu de croire que nous serons heureux de posséder monsieur Ledoux à Bandeville »* dit-il.

---

<sup>123</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-2527 p. 55.

<sup>124</sup> AD78 – 1V111.

<sup>125</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>126</sup> Archives du château de Bandeville – Liasse 13, lettre du 15 décembre 1830 du comte de Pourtalès au régisseur Danel.

En fait, il se trompait car le curé Ledoux séditieux a été chassé de Saint-Cyr à la demande du conseil municipal<sup>127</sup>. *« Il répandait des bruits alarmants, un soulèvement en Vendée, l'entrée de troupes étrangères en France pour exercer des vengeances sur les partisans du gouvernement actuel ; ces propos coupables ont été constatés par procès-verbal ».*

L'évêque de Versailles répond que *« il avait été recommandé par des personnes estimables auxquelles son âge avancé avaient inspiré de l'intérêt... il lui accorde toutefois son exeat »*

En fait le curé Ledoux ne se plaisait pas à Saint-Cyr et se plaignait que la mairie ne voulait pas engager de travaux pour rénover la partie du presbytère qu'il occupait. Dans une lettre de mars ou avril 1831 à son régisseur, le comte de Pourtalès Gorgier (pourtant protestant) dit<sup>128</sup> :

*« J'ai été fâché d'apprendre que Mr l'abbé Ledoux ne puisse s'arranger à St Cyr. Il me semble que la commune devrait prendre des arrangements avec le propriétaire du presbytère pour qu'il y fasse les réparations nécessaires car je conçois qu'il ne veuille pas faire cette dépense sans savoir si le pays lui convient ».* Puis, plus loin dans la même lettre il conclut : *« Je vois par votre lettre du 24 ce matin que Mr l'abbé Ledoux ne pourra pas s'arranger à St Cyr et j'en ai un véritable regret. J'aurois pensé que la maison de l'hoirie Poppo auroit été à louer puisque les propriétaires habitent Paris ».*

Aucune trace n'existe au diocèse de ce qu'il est devenu.

---

<sup>127</sup> AD78 – 1V36.

<sup>128</sup> Archives du château de Bandeville – Liasse 13, lettre du 24 mars (ou avril) 1830 du comte de Pourtalès à Danel.

#### **44. Vital Constand — 1831-1832**

Il est en fonction pendant moins d'un an, en 1831- 1832<sup>129</sup>.

On ne sait rien sur Constand.

#### **45. Joseph Romuald Vandebilcke — 1833-1842**

Il est en fonction pendant un peu plus de 9 ans, du 8 juin 1833 au 18 décembre 1842<sup>130</sup>.

Fils de Pierre Norbert, arpenteur, 37 ans et Marie Augustine Guilmant, il naît le 6 février 1807 à Nouvelle Eglise (Pas-de-Calais) et décède le 31 juillet 1892 à Hérouville, à l'âge de 85 ans et 5 mois<sup>131</sup>.

Il fut nommé à Saint-Cyr comme premier poste en sortant du séminaire. Il habitait au presbytère avec son neveu Henry (15 ans) ; il fut propriétaire du presbytère en 1838 reçu comme donation par testament de madame Binet. Cette donation a été contestée par les héritiers<sup>132</sup> et le curé Vandebilcke dû quitter Saint-Cyr puis finalement, vendre le presbytère en 1844.

Une lettre du sous-préfet au préfet du 17 mars 1843 indique que le curé a quitté la commune il y a plusieurs mois<sup>133</sup>

---

<sup>129</sup> AD78 – 1V42 – acte de nomination.

<sup>130</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>131</sup> AD 62 – 5 MIR 623/2 p. 356.

<sup>132</sup> AD91 – 2<sup>E</sup>1-230 – Minutes Curot 1<sup>er</sup> avril 1842

<sup>133</sup> AD91 – 5V29.

Il fut ensuite nommé à Saint-Germain-les-Arpajon, puis Itteville, puis Hérouville, doyenné de Beaumont<sup>134</sup>.

#### **46. Pierre Louis Cocural dit Boissonnade — 1845-1852**

Il resta en fonction pendant un peu moins de huit ans, du 12 novembre 1845<sup>135</sup> à juin 1852<sup>136</sup>.

Fils de -- Cocural et de Reine Marguerite Boissonnade, né le 16 février 1817 à Cantoin (Aveyron), il décède le 2 novembre 1897 à Jouars Pontchartrain.

Il fut ordonné prêtre le 29 juin 1843 à Saint-Flour puis devint vicaire de Saint Cloud (en septembre 1843) avant d'arriver à Saint-Cyr<sup>137</sup>.

Immédiatement après sa nomination, le curé Boissonnade est témoin<sup>138</sup> lors du don fait par Mme Cuny, de sa propriété, ancien presbytère, à la mairie de Saint-Cyr sous certaines conditions dont l'une d'elle est « de ne rien changer à la destination du presbytère qui sera toujours consacré à la demeure et à l'habitation du curé desservant la commune de St Cyr. »

---

<sup>134</sup> *Bulletin religieux de la ville et du diocèse de Versailles* – B.R. 1892-1893.

<sup>135</sup> AD78 – 1V57.

<sup>136</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>137</sup> *Bulletin religieux de la ville et du diocèse de Versailles* – N° 1006 – 14 novembre 1897.

<sup>138</sup> DIO91 – K17-71, acte de donation.

Le curé Cocural-Boissonnade habitait au presbytère avec sa mère et sa nièce Émilie Anne (23 ans)<sup>139</sup>.

Le curé a été en conflit avec le conseil municipal pendant de nombreuses années<sup>140</sup> et a finalement été muté. Il ne devait pas accepter le fait que le maire Danel, marié, vivait en concubinage notoire avec une fille Rigault.

Il quitta Saint-Cyr pour aller à Chamarande en juillet 1852, puis à Épiais et Rhus, Montgeroult, Saint-Léger-en-Yvelines, et enfin Maurepas.

Il se retira du ministère le 6 février 1890 et pris sa retraite à l'hospice de Jouars Pontchartrain où il décède en 1897.

#### **47. Christophe Poirot — 1853-1857**

Il reste en fonction pendant un peu moins de quatre ans, du 31 juillet 1853<sup>141</sup> au 17 mars 1857<sup>142</sup>.

Fils de Christophe Poirot, manœuvre âgé de 33 ans et d'Anne Louise Jodin, il était né le 27 avril 1819 à Landres (Meurthe-et-Moselle) et décéda le 17 mars 1857 à Saint-Cyr-sous-Dourdan<sup>143</sup>.

---

<sup>139</sup> AD91 – Recensement de 1846.

<sup>140</sup> Délibérations du conseil municipal du 16 mai 1852.

<sup>141</sup> AD78 – 1V57 – acte de nomination.

<sup>142</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>143</sup> AD91 – 4<sup>E</sup>-2529 p. 136.

Le curé Poirot habitait au presbytère avec sa mère et sa sœur Magdeleine (33 ans)<sup>144</sup>.

Dans une lettre du 15 juin 1853<sup>145</sup>, le curé Poirot fait référence à ses recherches au diocèse de Chartres et à un grand registre qui date de l'année 1733 où sont indiquées les différentes fondations de la paroisse de Saint-Cyr<sup>146</sup>.

#### **48. Victor Ernest Sarriau — 1857-1873**

Il reste en fonction pendant environ seize ans, du 1<sup>er</sup> juillet 1857<sup>147</sup> à février 1873<sup>148</sup>.

Fils de Jacques Nicolas Sarriau et de Marie Madeleine Barbier, il naquit le 14 août 1833 à Bazainville (Yvelines) et décéda le 23 janvier 1907 à Dourdan dans son presbytère, âgé de 74 ans.

Il fut ordonné prêtre le 6 juin 1857 et fut nommé à Saint-Cyr comme premier poste<sup>149</sup>.

---

<sup>144</sup> AD91 – Recensement de 1856.

<sup>145</sup> DIO91, K17-71.

<sup>146</sup> Malheureusement ce registre n'est pas consultable aujourd'hui à cause du refus du personnel des archives du diocèse de Chartres, malgré trois demandes (en 2010, 2012 et 2014).

<sup>147</sup> AD78 – 1V43.

<sup>148</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>149</sup> *Bulletin religieux de la ville et du diocèse de Versailles* – N°4 du 27 janvier 1907.

Le curé Sarriau vivait au presbytère avec ses parents et sa nièce Perpétua (11 ans)<sup>150</sup>.

Le 27 novembre 1865<sup>151</sup>, le « *révérend père Sarriau de la compagnie de Jésus, adressa quelques paroles d'édification aux fidèles de la paroisse à l'occasion de l'érection du chemin de croix* » qu'il venait d'acheter [du sculpteur Seigneur].

Il partit ensuite à Châlo-Saint-Mars puis fut curé-doyen de Marcoussis, et enfin de Dourdan en 1893.

#### **49. Louis Augustin Cressonnier — 1873-1876**

Il reste en fonction pendant un peu plus de trois ans, du 1<sup>er</sup> mars 1873<sup>152</sup> à novembre 1876<sup>153</sup>.

Fils d'Antoine François Auguste, ménager, 30 ans, et de Marie Jeanne Latherme Prudence Duvivier, il naquit le 6 novembre 1830 à Licques (Pas-de-Calais)<sup>154</sup> où il mourut aussi en février 1879

Ordonné prêtre le 29 juin 1859, il fut successivement curé de Frémainville, de Noitel, de Maffliers, de Saint-Illiers-la-Ville, puis de Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Il fut ensuite curé de Mériel, au doyenné de Beaumont.

---

<sup>150</sup> AD91 – Recensement de 1861.

<sup>151</sup> DIO91, K17-71 lettre du 9 novembre 1865.

<sup>152</sup> AD78 – 1V.

<sup>153</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>154</sup> AD 62 – 5 MIR 506/3 p. 763.

## 50. Eugène Louis Désiré Blin — 1876-1888

Il fut en fonction pendant huit ans, du 22 novembre 1876<sup>155</sup> à novembre 1888<sup>156</sup>.

Fils d'Eugène Philémon, ouvrier en laine, 28 ans et d'Adélaïde Geneviève Malard, 27 ans, il était né le 12 janvier 1849 à Pussay<sup>157</sup> et décéda le 27 mars 1919.

Ordonné prêtre le 25 mai 1872, il fut vicaire à Arpajon, puis curé d'Angervilliers, avant d'arriver à Saint-Cyr<sup>158</sup>.

En 1876, le curé habitait le presbytère avec sa domestique Eléonore Cochin (63 ans)<sup>159</sup>.

En 1878, il écrit à ses supérieurs et indique que « *le presbytère est en bon état et très convenable* ». Il regrette également que « *les jeunes filles participent aux danses le dimanche auxquelles les mères elles-mêmes les conduisent souvent, les dégoutant peu à peu de la religion, et leur font abandonner complètement le chemin de l'église* »

Le curé entretenait de bons rapports avec la municipalité.

Il partit en novembre 1888 comme aumônier à l'hôpital de Versailles ; il fut chanoine honoraire le 10 novembre 1906.

---

<sup>155</sup> AD78 – 1V57.

<sup>156</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>157</sup> AD 91 – 4<sup>E</sup>-2380 p. 4.

<sup>158</sup> *Bulletin religieux de la ville et du diocèse de Versailles* – N°14 – 6 avril 1919.

<sup>159</sup> AD91 – Recensement de 1876.

## 51. Charles Eugène Duquesnois — 1888-1925

Il resta en fonction pendant environ vingt-deux ans, du 10 novembre 1888<sup>160</sup> à 1925<sup>161</sup>.

Fils de Jean-Charles Duquesnois (né en 1820) et de Célestine Simon (née en 1816), il était né le 19 février 1848 au Fréty (Ardennes)<sup>162</sup> et décéda le 6 mars 1927 au Val-Saint-Germain, âgé de 79 ans.

Il fut excorporé du diocèse de Reims et ordonné prêtre à Versailles le 20 décembre 1873. Il fut prêtre à Ennery, aux Alluets-le-Roi, à Orvilliers, aux Granges-le-Roi, et à Saint-Cyr.

À cette période, le curé a gagné un prix d'apiculture à un concours agricole local ; il y avait des ruches dans le jardin du presbytère. Il a écrit plusieurs ouvrages sur l'apiculture<sup>163</sup>.

En 1906, le curé Duquesnois habitait au presbytère avec sa bonne Clémentine Lebaille d'un âge tout juste canonique (42 ans)<sup>164</sup>.

Le curé Duquesnois a été en conflit avec la municipalité, suite à la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'état : le presbytère appartenait à la municipalité qui voulait faire payer un loyer au curé qui s'y refusait.

---

<sup>160</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>161</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>162</sup> AD 08 – 2 MIEC 182 R1, p. 3.

<sup>163</sup> *Manuel de l'apiculteur mobiliste*, Paris, Mulot, 1896 ; *Nouvelles causeries sur les abeilles en 30 leçons par l'abbé Duquesnois*, 1899.

<sup>164</sup> AD91 – Recensement de 1906.

De nombreuses correspondances existent sur le litige entre le curé Duquesnois et la municipalité, représentée par le maire protestant, monsieur le comte de Pourtalès. Il a quitté le presbytère en 1911<sup>165</sup>.

Il fut nommé vice-doyen de Dourdan en 1913 et curé du Val-Saint-Germain.

Il continue de signer les registres de catholicité de Saint-Cyr-sous-Dourdan comme « curé du Val » en 1914 et 1915, puis « curé » de 1916 à 1926, desservant la paroisse comme curé de Dourdan.

## **52. Maurice Joseph Barba — 1925-1928**

Il fut en fonction pendant environ quatre ans, du 16 août 1925 au 21 juillet 1928<sup>166</sup>.

Né le 21 avril 1899 à Châtillon-sur-Loire (Loiret), il décède le 19 octobre 1970 à Versailles.

Il fut ordonné prêtre le 29 juin 1925 à Versailles et fut nommé à Saint-Cyr à son premier poste.

Il fut ensuite successivement curé de Saint-Cyr-la-Rivière, Bréval, Limet, Montgeroult, Boutigny, puis aumônier de l'hôpital de Mantes, curé de Bouffemont, renommé à Boutigny.

---

<sup>165</sup> Délibérations du conseil municipal de 1906 à 1911.

<sup>166</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

Il fut ensuite prêtre attaché à St Symphorien de Versailles, puis aumônier aux Nobertines au Mesnil St Denis.

Il prit sa retraite en 1967 et fut inhumé à Châtillon-sur-Loire en 1970.

### **53. Charles Dabat — 1928-1930**

Il resta en fonction pendant un peu moins de deux ans, du 1<sup>er</sup> novembre 1928 à 1930<sup>167</sup>.

Né vers 1882 et ordonné prêtre à Burgos en 1907 dans l'ordre des Franciscains, il fut administrateur du Val-Saint-Germain, puis curé de Saintry et Morsang-sur-Seine en août 1930.

### **54. Louis Marie Eugène Rodhain — 1928-1930**

Il fut en fonction pendant environ cinq ans, de juin 1930 à juin 1935<sup>168</sup>.

Né le 1<sup>er</sup> avril 1903 à Einville (Meurthe-et-Moselle), il est



<sup>167</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>168</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

décédé le 18 novembre 1965 à Chatou (Yvelines).

Ordonné prêtre à Versailles le 28 juin 1930, il devint vicaire de Dourdan chargé de Saint-Cyr, Sermaise, Sainte-Mesme et le Val-Saint-Germain.

Il fut ensuite nommé à Notre-Dame de Versailles, puis curé de Deuil-la-Barre en 1944, de Garches et Chatou assumant la charge de vice-doyen de Rueil.

### **55. Désiré Brimbeuf — 1935-1937**

Il fut en fonction pendant un peu plus de deux ans, du 23 juin 1935 à septembre 1937<sup>169</sup>.

Fils de Jules Brimbeuf et de Marie Jaillet, il était né le 18 septembre 1909 à Evry-Petit-Bourg.

Il fut ordonné prêtre à Corbeil le 23 juin 1935 et nommé en premier poste à Dourdan, chargé de Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Il fut ensuite vicaire de Thoiry, curé de Guerville, Saint-Charles, Sainte-Thérèse, et Notre-Dame de Montgeron en 1965.

---

<sup>169</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

## **56. Robert Marcel Marc — 1939-1942**

Il fut en fonction pendant un peu moins de trois ans, du 13 août 1939 à juin 1942<sup>170</sup>.

Fils d'Auguste Marc et de Célestine Stal, il était né le 4 mars 1914 à Draveil.

Ordonné prêtre à Versailles le 29 juin 1939, il fut nommé à Dourdan, chargé de Saint-Cyr, comme premier poste.

Il fut ensuite vicaire à Notre-Dame d'Étampes, puis curé de Bonnelles en 1945, d'Etréchy en 1951 ; cette même année il fut en congé de santé ; il fut ensuite curé de Haravilliers en 1956, vice-doyen de Marines en 1958, fonction dont il fut déchargé à sa demande le 14 octobre 1966. Il devint vicaire épiscopal, chancelier au diocèse de Corbeil.

## **57. Roger Durand — 1938-1946**

Il resta en fonction pendant environ huit ans, du 21 août 1938 à 1946<sup>171</sup>.

Il était né le 7 janvier 1914 à Longjumeau, et il est mort le 11 février 2007, inhumé à Juvisy.

---

<sup>170</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

<sup>171</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

Ordonné prêtre 28 juin 1938 à Versailles, il devint vicaire à Dourdan le 21 août 1938, chargé de Saint-Cyr, comme premier poste. Apparemment en même temps que le vicaire Marc.

Il fut ensuite curé de Breuillet, Montfermeil, Saint-Cyr-l'École, Juvisy, vicaire à Chilly-Mazarin, puis à la paroisse Sainte-Thérèse de Savigny-sur-Orge ; il fut aumônier diocésain « Espérance et Vie » de 1979 à 1985, puis au secteur pastoral de Juvisy, jusqu'en 1996, quand il prit sa retraite à Montgeron. En 2004 il était chez les Frères des Écoles Chrétiennes à Athis Mons.

### **58. Claude Porcheron-Lucas — 1958-1964**

Il resta en fonction pendant un peu moins de deux ans, du 25 juillet 1958 au 11 décembre 1964<sup>172</sup>.

Il était né le 14 septembre 1932 et il est mort le 6 mars 2007 au Val-Saint-Germain, âgé de 79 ans.

Il fut incardiné au diocèse de Nanterre en 1958 et nommé vicaire à Dourdan, en charge de Saint-Cyr en juillet 1958. Il fut ensuite nommé à Rueil en 1964 puis Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise) en 1972.

---

<sup>172</sup> Archives du diocèse de Versailles – lettre du 2 septembre 2010.

## Note sur les Chapelains de Bandeville

La chapelle du château de Bandeville, sur le territoire de la paroisse de Saint-Cyr-sous-Dourdan, a été desservie par un chapelain à plusieurs reprises mais il n'est pas possible de savoir si cela a été de façon continue. On donne ci-dessous les informations disponibles à ce jour, qui restent à compléter à l'occasion.

Le 9 octobre 1598<sup>173</sup>, l'évêque de Chartres Nicolas de Thou accorde à Jean Dudrac la permission de faire dire la messe dans la chapelle du château de Bandeville.

La même permission est renouvelée en 1630<sup>174</sup> par le nouvel évêque de Chartres Léonor d'Estampes envers dame Louise Dudrac, veuve de Thierry Sevin, dame de Bandeville.

Nouveau renouvellement le 26 novembre 1642 au profit de Jean Sevin<sup>175</sup>.

En 1652, le chapelain Butler<sup>176</sup> est témoin lors du testament du curé Pellerin (voir plus haut). Il s'agit sans doute d'un des nombreux curés irlandais présents en Île-de-France au XVII<sup>e</sup> et

---

<sup>173</sup> Archives du château de Bandeville, registre des actes p. 439.

<sup>174</sup> Archives du château de Bandeville, 2/35/1/433/40 – 573.

<sup>175</sup> Archives du château de Bandeville, registre des actes, p. 440.

<sup>176</sup> AD78 – 3<sup>E</sup> 34-127 Minutes Bouvier – 20 juin 1652.

XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>177</sup> et qui avait fui les répressions anglaises menées par Elizabeth I<sup>ère</sup> puis Oliver Cromwell. Butler (ou Buthler, puis Boutelier) signe un rapport de visite en 1654 (voir Dachou plus haut).

En 1692<sup>178</sup>, François Bazin seigneur de Bandeville s'engage à fonder une place de vicaire pour desservir la chapelle du château avec une rente de 200 #, payée par le fermier de Saint-Cyr.

En 1706, l'évêque de Chartres, Monseigneur Poluche, commissionne<sup>179</sup> le curé de Saint-Arnoult, Pérou, pour visiter la chapelle du château de Bandeville pour « *voir si elle est en bonne séparation, dégagée au dessus & au-dessous d'appartemens qui puissent l'exposer à quelque profanation..., si elle est bien ornée et pourvue de calice, livres, linge, & ornemens nécessaires pour y célébrer la Ste messe avec décence* ». Cette commission fait suite à la demande de Pierre Doublet de Crouy qui venait de racheter le château à François Bazin.

De 1708 à 1716<sup>180</sup>, l'évêque de Chartres réclame à plusieurs reprises paiement de la rente « *en faveur des pauvres de Longvilliers, la place ayant été vaccante depuis plusieurs années* ».

---

<sup>177</sup> F. Eliot, « Quelques prêtres irlandais dans la région parisienne aux XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles » in *Bulletin de la SHACEH* 84 (1978), pp. 49-64.

<sup>178</sup> Acte du 9 mai 1692 passé devant Caillet, notaire à Paris.

<sup>179</sup> Archives du château de Bandeville, 2/35/3/439/42 – 1387.

<sup>180</sup> Archives du château de Bandeville, registre des actes p. 440.

En 1756<sup>181</sup>, l'évêque de Chartres donne commission au curé de Sermaise de « *tenir la chapelle de Bandeville et accorde au Président de Bandeville la permission d'y faire célébrer la messe aux jours accoutumés moyennant la quittance annuelle de cette fondation.* »

François Thiébaud

---

<sup>181</sup> Archives du château de Bandeville, registre des actes p. 440.



*Jean-Joseph de Laborde (1724-1794)*

# Jean-Joseph de Laborde et les Jardins de Méréville <sup>1</sup>

Raymonde Autier-Lejosne

Les liens avec le pays d'Étampes de Jean-Joseph de Laborde, commenditaire et premier propriétaire des fameux jardins de Méréville après 1784, sont plus anciens qu'on le croit généralement, car, dès son arrivée à Paris en 1758, vingt-cinq ans avant de s'établir à Méréville, il avait acquis d'immenses surfaces de terres de cultures près d'Étampes, à Mérobert, à Boutervilliers, et à Saint-Escobille. C'est d'ailleurs son fils aîné, François de Méréville, qui portera le cahier de doléances du Tiers-Etat du bailliage d'Étampes à l'Assemblée des États Généraux à Versailles le 5 mai 1789.

---

<sup>1</sup> Remaniement d'une conférence inédite de Raymonde Autier le 15 mai 2010 pour l'Association Etampes-Histoire.

## 1. Laborde, une personnalité exceptionnelle

Nous allons visiter ensemble deux châteaux dont la particularité est d'avoir été entièrement transformés selon les désirs d'une seule personne, à vingt ans de distance. Tous deux ont la particularité d'être en décalage par rapport à la mode qui a cours au moment de leur reconstruction. Ainsi, La Ferté-Vidame, en plein milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle est pensé et construit sur le modèle des châteaux classiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Méréville s'écarte des folies construites au XVIII<sup>e</sup> siècle et annonce la période romantique avec ses jardins pittoresques.

Les deux châteaux ont coûté très cher. Laborde passait aux yeux de ses contemporains pour le particulier le plus riche de France. La richesse, l'ostentation même, qu'il fait paraître à Paris, à la Ferté-Vidame et à Méréville sont en pleine contradiction avec sa vie privée, simple et très bourgeoise, tout entière consacrée au travail et à sa famille

La personnalité de Jean-Joseph de Laborde, ses origines et la société de son temps expliquent ces contradictions et le style de ces deux réalisations.

Il est né en Espagne pauvre, sans terre et sans titre, originaire du Béarn dont la coutume établissait le droit d'aînesse, issu de la branche cadette des d'Ort, une ancienne famille de Bielle dans la vallée d'Ossau. Jean-Pierre, le père de Jean-Joseph, a dû s'installer à Jaca, royaume d'Aragon, en Espagne, de l'autre côté des Pyrénées. Peu doué pour les affaires, il doit se séparer de son fils unique de dix ans qu'il confie à un cousin issu de la branche aînée, négociant sur le port de Bayonne.

Enfant, Jean-Joseph subit un dur apprentissage. Successivement coursier, attaché aux écritures, comptable, il franchit toutes les étapes de la hiérarchie d'une maison de commerce si bien qu'à dix-sept ans, il est déjà capable de remplacer son cousin malade dans les transactions les plus délicates où il réussit à merveille. C'est en 1746, à vingt-deux ans qu'il prend la tête de la maison de commerce de Bayonne au décès de son cousin. Il commence alors sa prodigieuse ascension en mobilisant toute ses ressources physiques et intellectuelles dans des entreprises simultanées aussi diverses que le commerce local, le négoce international, le lancement de navires, la finance, la banque, le transport, sans oublier l'immobilier.

Avec une remarquable intuition, un sens rare des affaires, menant de front des activités très diverses, il n'hésite jamais à bouleverser ses plans si la conjoncture change mais c'est dans l'achat de propriétés foncières et immobilières qu'il réalise ses aspirations profondes, compensation peut-être aux humiliations qu'il a subies dans son enfance.

Il a dû s'affirmer français, bourgeois de Bayonne, avant de devenir parisien.

Son origine pauvre n'est pas son seul handicap. Laborde est né en Espagne. Est-il français ? Il s'en assure à Bayonne (province dont est originaire sa famille), obtient le 14 mars 1749 ses lettres de naturalité et en 1758, un titre de Bourgeois de Bayonne, grâce à un brevet de pension acheté 4000 livres<sup>2</sup> : « Habitant cette ville dès ses

---

<sup>2</sup> Une livre de l'ancien régime équivaut approximativement à 20 euros de 2014.

plus tendres années, il y a travaillé dans le commerce, porté à y continuer son séjour, il souhaiterait obtenir le droit de bourgeoisie ; ce désir annonce celui d'un parfait patriote qu'il serait injuste de priver de ses prérogatives qui doivent être plus la récompense des sentiments que la naissance. »

Sa réputation d'habile négociateur et d'honnêteté et d'aisance se répand vite jusqu'à Paris où il est recommandé par son compatriote l'Abbé Delille à M. de Boulongne contrôleur des finances (bientôt remplacé par Silhouette) il est alors chargé du service de l'armée par Bernis bientôt remplacé par le duc de Choiseul. En 1758, l'État est financièrement aux abois, il apparaît comme le sauveur. Mais son ascension extraordinaire suscite des jalousies tandis que son accent béarnais, ses manières provinciales et démodées provoquent l'étonnement et la condescendance des gens établis.

La propriété foncière représente une assurance et une vitrine, à une époque où l'État lui-même risque la banqueroute de l'État, comme le montre la faillite de Law. Laborde, qui est devenu banquier de la cour, considère que le placement le plus sûr dans ces temps incertains réside dans l'achat de domaines fonciers rentables, « des fiefs ». Mais ils sont rares, appartenant depuis des temps immémoriaux aux grandes familles vivant à la cour.

Dans la société qu'il est amené à fréquenter et dans les affaires, il est nécessaire de paraître pour conserver du crédit et mériter le respect. Il vise donc un fief illustre, le château titré dont il n'a pas hérité et dont il a besoin pour se hisser au rang de ces vieilles familles de France. Ce serait la preuve de sa réussite, de son ascension sociale.

## 2. Ses acquisitions foncières en Province

Il serait impossible d'arrêter un inventaire de ses avoirs fonciers dont la particularité est la mobilité. Nous allons cependant essayer de retracer une histoire rapide de ses acquisitions foncières, car, dès avant l'achat de La Ferté Vidame en 1764, il a possédé plusieurs fiefs.

1724. Naissance de Laborde à Jaca, en Espagne.

De 1746 à 1749, il dirige seul la maison de commerce familiale à Bayonne, après le décès de son cousin, en société avec la veuve de celui-ci. Société dissoute trois ans plus tard qui le libère. Bilan de sa petite fortune : 80 000 F.

A partir de là, il est libre et peut donner, comme il le dit dans des *Mémoires* destinés à son fils « toute sa mesure ». Une activité commerciale totale formant une espèce de trust avant la lettre, des missions d'état, des titres rémunérateurs pour services rendus à la couronne, un rôle financier officiel, une banque de cour, des revenus fonciers, des charges. Il s'entoure des meilleurs commis, les plus sûrs, recrutés de préférence dans sa famille, dans ses relations des Pyrénées.

1752. Premier achat en province, en Guyenne : le domaine de Beudronne à Tarnos, à une lieue de Bayonne qui lui a été vendu par ses voisins de la maison de commerce de Bayonne, les époux Hariague-Racine

1758. Arrivée à Paris.

1760. Mariage avec Rose Nettine et premiers achats beaucerons. Dès 1760, il commence à se constituer un vaste domaine de terres beauceronnes qu'il agrandira jusqu'en 1767 au fur et à mesure des occasions : à St Escobille, Boutervilliers, Grandville, Mérobert.

Le Châtelet en Lorraine. Il achète au duc de Choiseul des terres en Lorraine, le château du Châtelet pour 500.000 livres avec la forge, les fourneaux d'Attigneville, la fonderie de Fruge, la ferme de Longchamp et 2 moulins sur le Rouvre. La même année, il achète la terre de Removille (600 ha pour 366.000 livres). Il les revendra sa belle-sœur Lalive de Jully en 1770 qui les lui revendra en 1786.

Visée sur Ménard (Blois) ; achat des terres de Pompadour dans le Limousin (mais Mme de Pompadour qui lui vend les terres garde le titre attaché au château) ; achats à Paris ; urbanisation du fief de la Grange Batelière.

1764. La Ferté-Vidame.

1767. Achat des fiefs de Cancon et Casseneuil (Lot, Guyenne)

1767. Il envisage de relever les possessions de la maison traditionnelle des D'Ort vendue par son cousin en faisant construire un « Château Laborde » à Bielle<sup>3</sup>, vengeant ainsi l'ordre des cadets, et son père mort pauvre et oublié en Aragon.

---

<sup>3</sup> Pyrénées-Atlantiques.

1768. Premiers achats à Saint-Domingue. Il s'agit des « habitations Laborde », plantations sucrières esclavagistes dans l'actuel État d'Haïti.

1778. Achat de Hattonville, Groslieu.

1784. Achat de Méréville.

1792. Achat de Chessy et de terres dans la Brie.

Au recensement le 17 brumaire an 2, il déclare Méréville, le château Laborde en Bourgogne, Chessy, Châtelet, trois habitations à Saint-Domingue, mais aussi huit maisons à Paris, car, comme nous allons le voir, il s'est aussi intéressé à l'urbanisme parisien.

### **3. Ses acquisitions foncières à Paris et alentours**

A partir de 1758, il est de fait parisien, et réside rue du Mail, dans la paroisse Saint-Eustache, aujourd'hui dans le 2<sup>ème</sup> arrondissement. Ce célibataire plein d'avenir est bientôt pris dans les filets parisiens, par suite du renversement des alliances en Europe. La France abandonne en effet l'Espagne et fait alliance avec l'Autriche, ce qui provoque incidemment son mariage en 1760 avec Rose Nettine, fille de la banquière de la cour d'Autriche à Bruxelles.

Il achète, rue de la Grange Batelière, l'hôtel particulier du fermier général Bouret (3, rue Drouot) avec son luxueux mobilier, ses tableaux et ses œuvres d'art. Cet hôtel, édifié en 1757 par Mathieu Le Carpentier est agrémenté d'un grand jardin orné de vases, décoré d'un parterre de gazon, bordé d'une double haie de charmilles

qui s'étend jusqu'au rempart (actuel Boulevard des Italiens) avec un potager et un verger apportant « *un souffle de fraîcheur et de campagne dans un Paris boueux et malpropre* »<sup>4</sup>.

Visant alors le fief de la Grange Batelière (à cheval sur trois paroisses, la Trinité, Saint-Louis d'Antin et Notre-Dame de Lorette) il se lance dans la spéculation immobilière, achetant des terrains au-delà des remparts, du mur des fermiers généraux, pas chers puisque pollués par le Grand Egoût à ciel ouvert qu'il fait couvrir à ses frais. Il obtient du roi l'autorisation de lotir ce quartier et construit de beaux hôtels qu'il loue ou vend. (L'actuelle Chaussée d'Antin et le quartier de l'Opéra, fief de la Grange Batelière s'étendant sur trois paroisses). Il fait construire pour y demeurer une magnifique demeure rue d'Artois (puis rue Cerruti, puis 3, rue Drouot). Dans cette même rue, il achète aussi l'hôtel situé au n° 1 rue Drouot (prêté à la duchesse de Gramont qui l'occupera jusqu'à son arrestation en 1794). Propriétaire du n° 2, rue Drouot il le cède en 1783 au fermier général de Laage.

Il possède des immeubles dans la cour du Dragon, 50 rue de Rennes au faubourg St Germain (6<sup>e</sup> arrondissement). Il vendra cet ensemble occupé par des artistes en 1785 à Claude de Vichy (pour 758 000 livres) en paiement d'une partie du château de Bourgogne dit Château Laborde près de Beaune, ancienne terre au passé prestigieux vaste château d'origine médiéval reconstruit

---

<sup>4</sup> Horace Walpole, dans une lettre à la comtesse de Suffolk, en 1765, témoigne avec ironie (et peut-être envie) du luxe ostentatoire de cet hôtel. Laborde le revendra en 1775 au fermier général Grimod de la Reynière qui le cédera ensuite au duc de Choiseul. Cet hôtel disparut lors de la construction de l'Opéra en 1873

au XVII<sup>e</sup> siècle autour de six pavillons de briques et de pierre. Terre titrée qui coïncide avec le nom qu'il porte et qui légitimerait son titre de marquis que lui confère Louis XVI en 1784 quand il renoncera à La Ferté Vidame.

Entre 1774 et 1780, il procède encore à l'achat de châteaux et de domaines dans la région parisienne, à Vaugrigneuse, Bessancourt, Taverny, Saint-Ouen, Saint-Leu, des châteaux qu'il revend après y avoir fait des travaux.

1784. Vente de La Ferté, et achat de Méréville.

Lors des recensements de propriété, le 17 brumaire an II, il lui reste Méréville, le château Laborde en Bourgogne, Chessy, Le Châtelet en Lorraine, 8 maisons à Paris, trois habitations à St Domingue.

#### **4. La Ferté-Vidame <sup>5</sup>**

C'est en 1764 que Jean-Joseph de Laborde, alors âgé de quarante ans, fait l'acquisition de La Ferté-Vidame<sup>6</sup>. À cette époque, Laborde est installé à Paris dans l'un des superbes hôtels particuliers qu'il a fait construire, rue d'Artois. En achetant le fief de La Ferté-Vidame, il réalise son rêve d'une résidence titrée en dehors de Paris qui lui confèrera l'ancienneté, le respect.

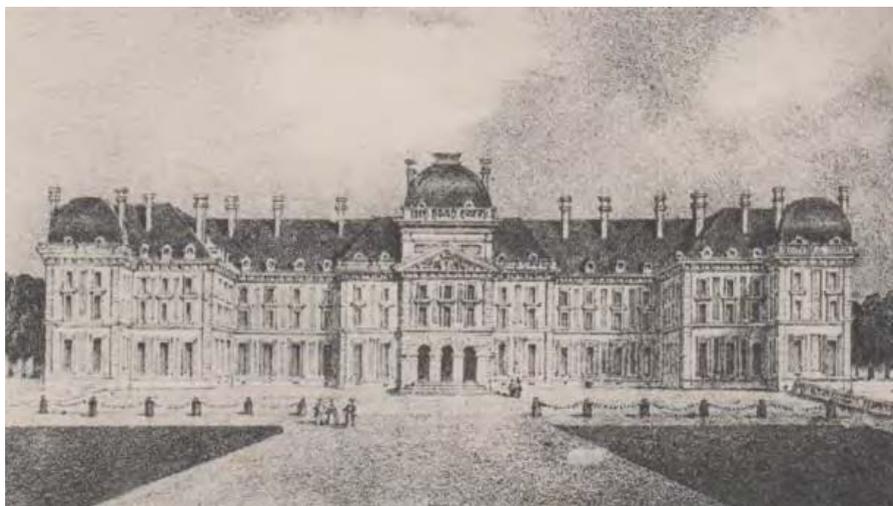
---

<sup>5</sup> Au musée du Louvre, achetée en 1999, une tabatière de 4 cm sur 6,5 cm (aile Denon 1<sup>er</sup> étage, galerie d'Apollon) représente La Ferté-Vidame au travers de six miniatures commandées par Mme de Valentinois en 1770.

<sup>6</sup> Autrefois Ferté-Arnault. Vidame de Chartres était un titre prestigieux, le vidame étant originellement chargé de mener l'armée de l'évêque et d'exercer ses droits féodaux.



*Château de la Ferté-Vidame détruit en 1766-1767*



*Château reconstruit par Laborde, puis détruit en 1792*

La Ferté Vidame est en effet un château attesté depuis le X<sup>e</sup> siècle (précisément dès 985), appartenant à la famille de Vendôme. Acquis le 19 mai 1635 par Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, favori de Louis XIII, père de Louis, duc de Saint-Simon, le célèbre mémorialiste de la cour de Louis XIV.<sup>7</sup> Lorsque Louis meurt en 1755, le domaine passe à sa nièce, Marie-Christine de Saint-Simon de Ruffec, épouse de Charles-Maurice de Grimaldi de Monaco, comte de Valentinois.

Le 21 juin 1764, pour 1.550.000 livres elle cède le château et les 900 hectares de terre et de bois à Jean-Joseph de Laborde avec le titre recherché de Vidame de Chartres attaché à ce domaine.

Le château avait conservé son aspect médiéval de forteresse avec ses huit grosses tours. Saint-Simon avait fait construire le bâtiment des écuries (aujourd'hui « Petit Château ») en 1718-1719.

La Ferté-Vidame radicalement transformé devient un château classique. Laborde y dépensera 14 millions de livres. Aussitôt acquise, la vieille forteresse est détruite presque entièrement. Laborde souhaite un château classique, semblable à ce qui se faisait du temps du Roi Soleil<sup>8</sup>. Il confie à l'architecte à la mode Matthieu Le Carpentier, le soin de reconstruire entièrement le château.

Ce sera un vaste trapèze ouvert, construit de briques chaînées de pierre en bossage ordonné autour d'un

---

<sup>7</sup> Ses fameux *Mémoires*, rédigés entre 1743 et 1752 à La Ferté Vidame où il s'était retiré, ne furent publiés qu'en 1829-1830.

<sup>8</sup> Voltaire a publié *Le Siècle de Louis XIV* en 1756.

pavillon central encadré par deux autres pavillons symétriques aux coupoles plus basses situés aux deux extrémités des ailes. De grands toits d'ardoises à la française surmontaient l'ensemble majestueux. Côté jardin, la saillie ovale du corps central s'inspirait de Vaux-le-Vicomte. Un grand médaillon aux armes de Laborde et des Nettine décorait la corniche d'où les hôtes pouvaient admirer les perspectives du parc à la française et la campagne environnante. Des travaux de drainage avaient permis de gazonner les larges fossés qui entouraient le château antique. L'immense bâtiment de trois étages et 167 pièces fut achevé dès 1771. Il offrait une distribution commode et rationnelle.

Au rez-de-chaussée, les trois portes-fenêtres du pavillon central de la façade sur la cour d'honneur donnaient accès au grand vestibule. De plan carré, aux angles arrondis, dallée, au décor sculpté en pierre de St Leu. Sur ses quatre faces, de beaux pilastres cannelés d'ordre dorique. Face aux fenêtres les travées latérales de la paroi portent encore la trace de deux poêles adossés au mur (partie la mieux conservée). En 1773, le vestibule était meublé de dix-huit chaises à *la Reine*, couvertes de velours de soie vert. Une lanterne de bronze doré suspendue par un cordon de soie verte éclairait cette pièce.

Face à l'entrée, la porte donnait accès à la pièce la plus majestueuse : le grand salon ou galerie<sup>9</sup>. Douze grandes arcades de 6 m de haut entouraient la pièce correspondant aux trois portes intérieures (vers le vestibule, le salon de compagnie et la salle à manger), aux trumeaux des deux cheminées et aux sept croisées ouvrant sur les douves.

---

<sup>9</sup> Deux cent huit mètres carrés, 26 m sur 8 m.

Entre ces arcades, huit grands panneaux rectangulaires avaient reçu les huit célèbres paysages de Joseph Vernet (*Les quatre heures du jour sur terre et sur mer*). Au-dessus, huit médaillons modelés en bas-reliefs figurant des profils antiques. Avec ses corniches aux feuilles d'acanthé, la voûte en berceau donnait au grand salon une hauteur supérieure à celle des autres pièces du rez-de-chaussée, augmentée de la hauteur du premier étage comme les salles à l'italienne.

Le mobilier était en accord avec la noblesse de cette galerie : huit sultanes (ou canapés), dix fauteuils à la reine, au centre, dix-huit fauteuils en cabriolets, quatre bergères recouverts de gourgouran broché doublé de taffetas vert, le tout assorti aux douze paires de rideaux et aux cantonnières garnissant les douze arcades. Deux grands lustres, huit appliques, quatre girandoles, quatre paires de bras à la grecque en bronze doré, comme les chenets. Quatre bustes de marbre blanc : *Louis XV*, *Henri IV*, *le Grand Condé* et *Sully*.

En revenant dans le vestibule, du côté de la cour, par la porte sud, le grand escalier d'honneur construit en marbre, à paliers et bordé d'une rampe de fer forgé ornée de lyres desservait le premier étage.

Plus avant, toujours vers le sud, on parvenait à la salle à manger verte et blanche éclairée de six fenêtres. (Pas de table fixe, on l'installait selon les besoins) Chauffée par plusieurs poêles, décorée de huit bas-reliefs avec des vases de fleurs et quatre profils antiques, lanternes, appliques dorées, paravents en siamoises. Un couloir situé derrière l'escalier permettait d'accéder directement au grand salon. La salle à manger était prolongée par la salle du buffet,

sorte d'office. L'aile sud entièrement détruite était entièrement consacrée aux cuisines avec leurs nombreuses dépendances : rôtisserie, tournebroches, garde-manger, faisanderie, salle à manger d'office, serre d'office, tout un univers. Au-dessus, aux entresols, plusieurs chambres confortables étaient réservées au maître d'hôtel, chef de cuisine, concierge.

Côté nord, le corps central était occupé par la suite des pièces de réception : une antichambre servant de billard et de salon de jeu : grand billard anglais, quatre tables de jeu, six fauteuils en cabriolets, chenets, appliques, rideaux, boiseries couvertes de vingt-quatre gravures dans leur cadre doré.

Le salon de compagnie, l'exacte réplique symétrique de la salle à manger, éclairé de six fenêtres donnait sur la cour et sur le parc était le lieu de vie de la famille. Quatre bergères, un canapé, onze fauteuils à la reine, douze en cabriolet, un tabouret de pied, cinq chaises de paille, le tout en même tissu de gourgouran que les rideaux. La cheminée surmontée d'un trumeau de glace occupait le milieu du mur et supportait une grande pendule. Le mobilier abondant comportait encore un écran paravent, un guéridon, quatre consoles. Enfin un clavecin avec figures peintes témoigne de la place de la musique dans cette famille. Sur la partie des murs restante, vingt tableaux allégoriques de Lagrenée.

La pièce qui faisait suite était une chambre à coucher ou chambre d'honneur du château avec un luxueux ameublement : grand lit à la turque, cinq fauteuils en cabriolet, quatre à la reine, deux bergères garnies de basin brodé, comme celui des trois fenêtres qui donnaient sur la

cour et le parc, commode en bois des Indes, un grand secrétaire assorti à la commode, deux autres petits secrétaires de part et d'autre de la cheminée, deux guéridons, une pendule de bronze doré à la grecque signée Romilly. Rien n'avait été négligé pour les hôtes de marque (par exemple Joseph II). Le décor peint représentait des paysages, le portrait de *M. de Laborde* et celui de *M<sup>me</sup> de Nettine*. Cabinet de garde-robe, chaise percée, bidet et tables de nuit ajoutait au confort de cette belle chambre.

Ici s'arrêtait la suite des grandes pièces officielles.

Toute l'aile nord depuis l'angle formé avec le corps central jusqu'à la grosse tour carrée était occupée au rez-de-chaussée par les appartements privés des maîtres de maison. Toutes ces pièces sauf le salon de damas vert étaient surmontées d'un entresol. La hauteur du plafond s'en trouvait réduite à trois mètres ce qui les rendait plus intimes.

Sur la cour d'honneur, deux fenêtres éclairaient la chambre de Monsieur et Madame de Laborde (deux lits à colonnes garnis de mousseline brodée et de pékin blanc. Bergère et fauteuil en cabriolet, commode. De la chambre dépendait un cabinet de garde-robe et une chambre de domestique. Côté parc, plusieurs pièces à usage intime : cabinet de toilette de Madame, boudoir décoré de deux peintures mythologiques *Vertumne et Pomone*, *L'Amour et Psyché*. Le cabinet de toilette de Monsieur décoré de quatre dessus-de-porte. La pièce la plus importante dans cette partie du château devait être le cabinet de damas vert servant de bureau avec un grand bureau de marqueterie couvert de velours vert, une petite table à

écrire, deux pupitres. Le décor peint au-dessus des portes *représentait l'Étude découvrant la Vérité, les talents couronnés*. Deux portraits, celui de *Louis XV en pied* donné par le roi et celui de son ami *Choiseul*. La dernière petite pièce avant la chapelle était un cabinet servant de bureau à M. Duval le secrétaire.

L'entresol de l'aile nord était occupé de diverses chambres parmi lesquelles l'appartement de Pauline âgée de huit ans en 1773 avec salle de bain.

On avait créé une chapelle en croix grecque sur l'emplacement de la puissante tour carrée de Saint Simon. Huit colonnes d'ordre corinthien supportaient une tribune à balustrade avec les statues en plâtre des quatre évangélistes, coiffée d'une coupole elle s'élevait jusqu'au niveau du deuxième étage.

Les deux étages supérieurs étaient mis à disposition des visiteurs. Vingt-trois appartements distribués, numérotés comme dans les grands hôtels d'aujourd'hui, de 2 à 11 au premier et 12 à 24 au second. Le second étage plus bas de plafond, plus vaste était desservi par trois escaliers et de longs couloirs comme dans les hôtels actuels.

Ces appartements disposaient chacun d'un cabinet de toilette, d'une garde-robe, d'une cheminée. Ils n'étaient pas semblables mais présentaient tous des pièces principales avec grandes et petites chambres, un cabinet de toilette, un cabinet garde-robe. Les lits (à l'impériale, à la polonaise, à la turque, à mansarde, en alcôve) les commodes bois de rose ou acajou, les tables, le choix des tissus (cotonnades imprimées) *« révélaient une aisance de bon aloi, sans ostentation avec la seule intention*

*d'assurer confort et agrément, comme il sied à la campagne* ». La seule pièce qui se distingue à cet étage est la bibliothèque au-dessus du grand salon vaste pièce ovale avec armoires pour les livres (7000 volumes), banquettes, canapé, longue table de travail.

Dans les combles, « la mansarde », vingt-trois chambres meublées pour les domestiques et trois grands garde-meubles. La lingerie contenait soixante-dix-huit paires de draps de maîtres et deux cents quatorze douzaines de serviettes.

On notera le souci de confort et d'hygiène rendu par l'installation d'un aqueduc souterrain qui alimentait le château en eau courante et évacuait les eaux usées depuis les étages formant « tout à l'égout ».

La Seigneurie est immense. Avec le château, Jean-Joseph de Laborde a acheté 900 ha de terre. Le mur d'enceinte de la propriété mesure 12 km. Une longue avenue toute droite de 5 kilomètres conduit à Verneuil-sur-Avre.

Pour unifier ses terres Laborde achète tous les fiefs annexes comme Maillebois, Sainte-Mesme, Saint-Sauveur, Chataincourt, Louvigny, Crucey, Saint-Lubin, La Saucelle, Thimer, Prudemanche, Digny, Mainterne, Prudemanche, Saint-Lubin, Thimer, La Richardière et surtout Marchainville et Mervilliers. Suivant les traités d'agriculture d'Olivier de Serres (1600) et celui plus récent de d'Argenville et de la Quintinie, il va immédiatement faire mettre en valeur ses terres qui doivent couvrir les frais d'acquisition et d'entretien (30 à 35 millions de livres ont été dépensées pour l'achat des

parcelles). En effet, bien gérée, la seigneurie ne tarde pas à rapporter un revenu annuel de 220.000 livres. À l'exemple de ce qui se fait au Pays-Bas, il réorganise les bâtiments agricoles inventant les fermes écoles du XIX<sup>e</sup> siècle (La Richardière) créant une filature de toiles en faveur des familles les plus démunies, une pisciculture, construisant une halle, perçant des rues, répandant ses bienfaits dans le petit bourg et aux alentours

La forêt de La Ferté est aussi entretenue par les soins d'administrateurs à la fois pour exploiter rationnellement le bois et pour organiser les chasses auxquelles il convie ses hôtes.

Laborde réside à La Ferté Vidame (1764-1784) en *gentleman-farmer*, montant à cheval, surveillant ses entreprises, recevant de nombreux visiteurs parmi la noblesse les Choiseul, Conti, Walkiers, La Live, duc de Chartres, des étrangers, Arthur Young et même le futur Joseph II venu en consultation financière pendant un mois d'été en 1781. Les distractions y sont nombreuses, musique, jeux de plein air, jardinage, échecs, billard, grandes chasses sous l'autorité de Neveu son garde général, promenades en calèches, déjeuners en plein air ou sous une vaste tente en coutil, jeu de cartes, nombreuses fêtes offertes aux bûcherons ou gens du village.

Il y avait dépensé, dit-on, 14 millions de livres.

Cette existence tranquille aurait pu se poursuivre jusqu'à la mort de son propriétaire quand elle est brusquement interrompue. Sur ordre du Roi, Laborde doit se défaire de son domaine.

## 5. De La Ferté-Vidame à Méréville (1784)



*Vue du château de Méréville (huile sur toile d'Hubert Robert).*

Louis XVI, qui convoitait Rambouillet pour sa chasse, trouve en 1784, au lendemain de la guerre d'Amérique, les 13 millions nécessaires pour acheter Rambouillet au duc de Penthièvre. Le duc, fils du comte de Toulouse bâtard légitimé de Louis XIV convoite La Ferté Vidame. Impossible de refuser à un membre de la famille royale. On songe à Fouquet même si les temps ont changé.

Le 4 janvier 1784 pour 5 500 000 livres, Penthièvre achète le domaine<sup>10</sup>, château et terres sauf le mobilier et

---

<sup>10</sup> A la mort du duc de Penthièvre en 1793, le domaine devient la propriété de la duchesse d'Orléans. Déjà saccagé par des pillards, le domaine est vendu comme bien national au sieur Cardot-Villers qui le démantèle, récupère tous les matériaux qui peuvent être vendus et abat

les tableaux. Laborde conservera le titre de Vidame de Chartres ainsi que tous les meubles et objets d'art dont Penthièvre ne veut pas. Pour le duc, homme comblé, propriétaire de nombreux châteaux, La Ferté ne sera pas une résidence mais un magnifique domaine de chasse. Il y transfère quand même ses morts dans l'église de La Ferté. Ils seront par la suite conservés dans la collégiale Saint-Étienne de Dreux.

Pour prix de ce sacrifice, Laborde a reçu le titre de marquis (signé Baron de Breteuil pour Louis, Fontainebleau, 29 octobre 1785). Mais à soixante ans au moment où il pense à se retirer des affaires, il faut tout recommencer ?

C'est en 1784, le 20 octobre, devant Maître Duclos Dufresnoy que Laborde achète la seigneurie de Méréville pour la somme de 850 000 livres plus 74 000 livres de mobilier.

---

31000 arbres mais il ne peut toujours pas payer son achat. Sans acquéreur, le château ira dans le domaine de l'Etat. A la mort de la duchesse, son fils aîné le futur Louis Philippe en hérite. Il fait relever les murs, remet les pièces d'eau en état, restaure et agrandit le petit château. Mais les biens de la famille d'Orléans seront confisqués par Napoléon III. En 1872, les domaines vendent La Ferté au baron Dordelot pour la chasse. Puis, Charles Laurent, riche agent de change parisien en fait une des plus belles chasses de France. Ses héritiers le vendent en 1913 à la Société Forestière de Bretagne qui exploite la forêt jusqu'en 1921 puis le vend à Carpentier, un riche industriel de Villers-Cotterêts, qui le cède à Christian Vieljeux qui en revend (1923) la plus grande partie à la Société André Citroën qui y installe son centre d'essais. En 1945, la partie restante est vendue au Ministère de la Justice qui tente la réinsertion des femmes détenues de droit commun avec le Révérend Père Courtois. En 1979, l'œuvre cesse et l'Etat cède le château en 1991 au département d'Eure-et-Loir.

La seigneurie contient 1192 ha de terres labourables, 291 ha de prés, 142 ha en bois. Pas seulement sur la paroisse de Méréville mais aussi à Angerville et à Estouches. Cela fait un total de 1625 hectares.

Elle se compose de douze fermes : Mennessard, Glaires, La Grenouillère, la Gendarmerie, le « Château » de Montreau, le Marteau, Saint-Lubin, Trapeaux, les Mars et Champarts d'Angerville, Villeneuve-le-Bœuf, Givramont, la Basse-Cour.

Il faut y ajouter cinq moulins, la tuilerie, deux fours, la pêche sur la Juine, la garenne avec les droits de chasse, le château et trois maisons (l'Écu occupé par le notaire, la maison du garde et la maison du curé), ainsi que l'Hôtel-Dieu ou maladrerie.

Le château ne paie pas de mine : quatre tours gothiques reliées entre elles pour former corps de logis. C'est peu et Laborde a une nombreuse famille, des enfants, des alliés et des habitudes princières de réception, presque une cour. Le parc est petit, son relief accidenté et les bords de Juine marécageux, le tout en partie imbriqué dans le bourg, entouré de murs et de fossés malsains.

Mais Laborde trouve des raisons de se consoler. La seigneurie de Méréville n'est qu'à une demi-journée de Paris, proche de ses domaines beaucerons (Saint-Escobille, Boutervilliers, Mérobert), elle est grande et la terre riche, peut procurer de bons revenus. L'eau courante, les sources, la Juine constitue un attrait nouveau et important.

À soixante ans, parvenu au faîte de sa carrière, Laborde, n'a plus besoin de prouver quoi que ce soit et l'avenir de ses enfants assuré, il aspire au repos. Il a obtenu du Roi le titre de marquis le 29 octobre 1785, il a choisi ses armes et sa devise : *D'azur au chevron d'or accompagné de deux roses et en pointe d'une gerbe de même*, avec cette devise : *Ex parvo, multum*, c'est-à-dire : « de peu, beaucoup ».

Entrepreneur en perpétuel éveil, Laborde a déjà transformé Saint-Leu, Taverny, construit le quartier de la Chaussée d'Antin et passé dix ans à transformer La Ferté, veillant à chaque détail de la reconstruction et de la décoration. Il a une grande expérience et le goût de la construction. À condition de savoir l'aménager, Méréville peut devenir la résidence idéale.

Méréville sera une création originale, bien différente de La Ferté Vidame. Tout oppose La Ferté à Méréville, les paysages et les modes de culture et d'habitat. D'un côté, les collines du Perche : un paysage de bocage, des métayers dans un habitat dispersé, des forêts avec chasseurs et bûcheron. De l'autre, le plateau de la Beauce : des champs découverts, des fermiers, un habitat groupé, des cultures. Laborde est prêt pour ce nouveau départ.

## **6. Le nouveau château de Méréville**

À La Ferté Vidame, il avait un château XVII<sup>e</sup> siècle, un jardin classique à la française. A Méréville il aura un château XIX<sup>e</sup> et le plus beau jardin romantique de France.

Hubert Robert saura tirer le meilleur parti des difficultés du site. Les grands travaux commencent

aussitôt par la reconstruction du château. J.-F Barré en sera l'architecte. Les ouvriers, maîtres maçons, menuisiers, serruriers, terrassiers qu'il a embauchés à La Ferté-Vidame suivent M. de Laborde à Méréville. L'architecte Dufossé qui avait travaillé avec Le Carpentier entreprend des travaux d'agrandissement du logis. On y transportera les décors peints par Vernet pour la Ferté et les toiles de Greuze représentant les portraits de la famille.

Au nord et au sud, on prolonge l'antique château de deux ailes à toits plats (qui permettent l'éclairage zénithal) et à deux étages agrémentés de balustrades et d'une frise à palmettes sur la façade. Ces deux ailes situées à droite et à gauche des tours sont percées de deux fois quatre croisées, le tout formant une construction classique en pierre de taille blanche couvert d'ardoise. Des chéneaux en zinc ceignent les toits. Un faîtage domine les tours. Au sommet de la façade occidentale, un fronton triangulaire. Pour augmenter la surface habitable – on parle de loger quarante invités et leur suite – on ajoute encore au nord une longue construction perpendiculaire à la première, habilement aménagée dans le relief. L'accès inverse, et en sous-sol ouvre directement sur le vallon, avec les cuisines, les resserres, laveries, bûcher. Au rez-de-chaussée, le grand salon, la salle à manger, les suites sont orientées au sud et ouvrent sur la terrasse. Cette longue construction<sup>11</sup> perpendiculaire à l'ancien bâtiment, ouverte par 24 portes-fenêtres en arc de cercle bordées de briques s'harmonise avec l'architecture du moulin du Pont et par sa

---

<sup>11</sup> Cette partie a complètement disparu, vendue à des marchands de pierre dès la vente du château par Mme de Laborde le 8 mai 1819 à deux spéculateurs parisiens Ters et D'Espagnat, deux ans avant son décès à 83 ans passés

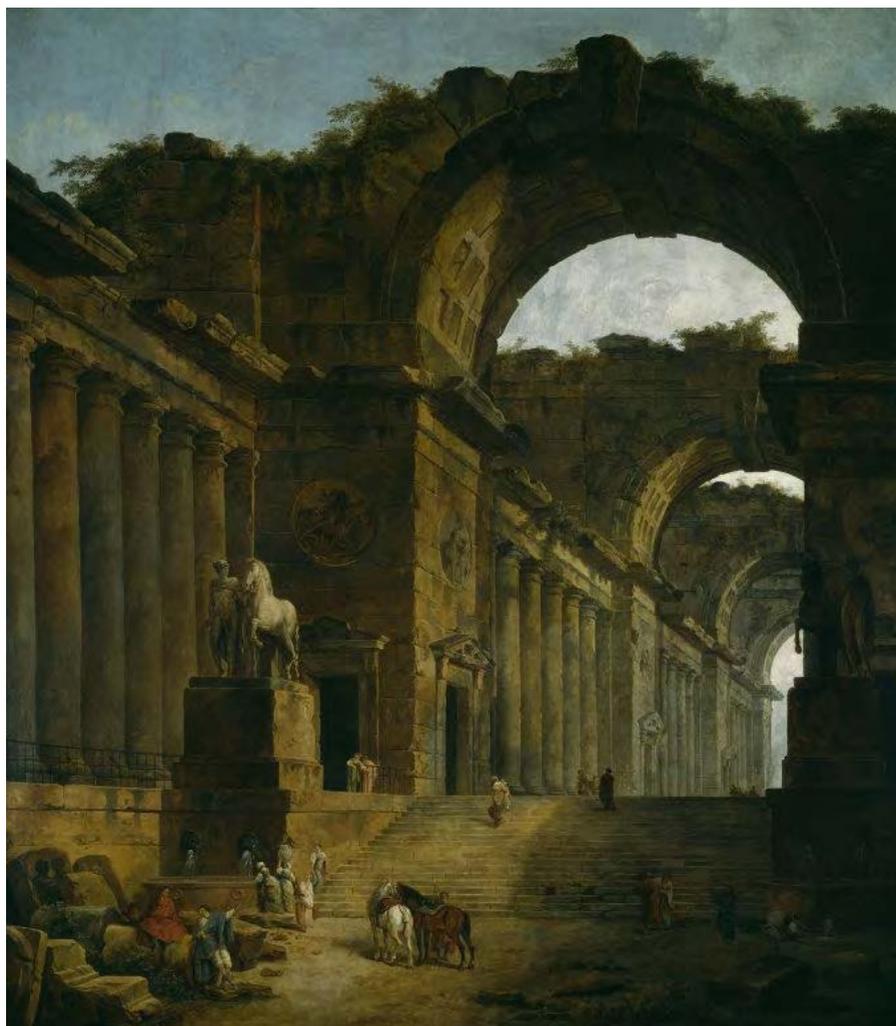
disposition, donne aux services domestiques un vaste espace à la fois proche et indépendant. Au rez-de-chaussée, le vestibule, deux salons, deux salles à manger, une salle de billard, la bibliothèque, la chapelle et le cabinet de travail formaient une enfilade de plain pied sur le parc. Les toiles de Vernet ont été transportées à Méréville (*Quatre parties du jour et de la nuit*).

Quelques tableaux remarquables. Dans la salle de billard : *Rochers et cascades paysages de fantaisie*. Surtout, dans le grand salon, quatre grands tableaux de 275 cm sur 215 aujourd'hui conservés à l'Art Institute de Chicago. Ce sont : *L'Embarcadère* peint en 1788, où les Dioscures<sup>12</sup> de Montecavallo se détachent sur le ciel, au sommet de l'embarcadère ; *L'Obélisque*, daté de 1787 ; *Les Fontaines* (où les auriges du Capitole dominent deux fontaines, ci-contre) ; et enfin *Le vieux temple*, également de 1787, représentant une galerie ornée de colonnes ioniques.

Des portes de glaces permettaient d'embrasser d'un regard l'axe des salles et le jardin. Cet étage (le rez-de-chaussée) est construit de matériaux luxueux comme le marbre, meublé d'acajou (estampillé des plus grands ébénistes Bernard, Boulard, Langlois, Leleu).

---

<sup>12</sup> Rappelons que les Dioscures sont les deux jumeaux (ou gémeaux) Castor et Pollux.



Le premier étage (vingt-deux appartements) est plus sobre mais toujours soigneusement exécuté. L'ensemble alcôves, boiseries décorées, cloisons, portes menuisées des fenêtres, pavements des sols constitue un des rares exemples d'aménagement conservés. Méréville est l'aboutissement d'un art de vivre exemplaire, alliant opulence et sobriété et témoin de l'évolution de la

société à la fin de l'ancien régime, une civilisation à son apogée<sup>13</sup>.



*L'Obélisque* d'Hubert Robert, autrefois à Méréville, aujourd'hui à Chicago.

---

<sup>13</sup>On suit la description de Bachaumont.

## 7. Les nouveaux jardins de Méréville

Laborde désire utiliser toutes les ressources naturelles de l'endroit. Les coteaux qui entourent une vaste dépression marécageuse au centre, les vallonnements du sol, recevront des plantations adaptées et exemplaires, comme dans un jardin botanique. L'eau, les grottes artificielles lui rappelleront ses chères Pyrénées. Des allées sinueuses conduiront le promeneur aux différentes fabriques où il se reposera ou méditera. Laborde rêve.

On supprime le jardin à la française et le bassin ainsi que la ferme de la basse-cour. Le potager situé primitivement à l'ouest vers la garenne est déplacé au nord en bordure de Juine. Mais cela ne suffit pas. Il faut encore agrandir le parc.

Tandis que Maître Boreau le notaire s'affaire pour le compte de Laborde échangeant ou achetant des petites parcelles de prés sur la rive droite de la Juine, supprimant trois hameaux (Le Vau, le Gué, La Gendarmerie), les travaux commencent mais posent d'énormes problèmes de sols marécageux. Quatre cents terrassiers ôtent la couche superficielle de tourbe, transportent le tuf solide arraché à la « Montagne », l'étalent avant d'y remettre la terre humide.

Laborde a fait appel à un spécialiste des nouveaux jardins, François-Joseph Belanger (1744-1818) architecte du Comte d'Artois qui trace aussitôt le parc en exploitant sa richesse, l'eau. Artiste extravagant, intelligent et habile, habitué à travailler pour les grands seigneurs, il ne regarde pas à la dépense (130 terrassiers en 1786, 342 en septembre de la même année). Lorsque le Pont des Roches

s'enfonce d'un étage dans le sol, Laborde se fâche et rompt avec Belanger en 1786.

Choiseul lui conseille Hubert Robert qui deviendra le collaborateur idéal et l'ami de la famille. Le domaine se compose du grand parc, du petit parc relié au grand par un pont qui enjambe la route de Saclas et du Bois de Boulogne, terrain de chasse<sup>14</sup>.

Pour le plaisir des yeux, le tracé de la Juine qui coulait droit dans le fond du vallon sera sinueux, ménageant une île, recevant une cascade, se prélassant dans un grand et un petit lac. Les nombreux ponts seront les constructions de base reliant les fabriques qui sont à la fois :

– décor : minéraux rares, caillles, rochers ;

– symboles : hommage à la science, au progrès, à la famille, soumission au destin des choses du monde avec le cénotaphe de Cook, le temple à la piété filiale, les deux colonnes, l'une rostrale et l'autre trajane, le pont ruiné ;

– constructions utiles : potager entouré de murs à la Quintinie, remises à voitures, écurie pour cent chevaux, une autre pour chevaux anglais, laiterie, colombier, volière, fontaine, potager, manège avec système pour pomper l'eau.

On y sent l'influence prépondérante du propriétaire qui impose sa vision métaphysique et humaniste de l'homme. Hubert Robert apporte sa contribution de peintre, d'artiste dans l'ensemble de l'œuvre. Les plantations d'espèces

---

<sup>14</sup> Ces deux derniers ont été lotis après la première guerre mondiale.

variées (150) formant des taches colorées aux différentes époques de l'année, la dispersion judicieuse des fabriques sur un espace très vaste, l'aménagement de points de vue sur le château ou sur les fabriques font que l'ensemble constitue une œuvre d'art.



*Vue du château de Méréville, détail (huile sur toile d'Hubert Robert).*

Les toiles de Hubert Robert avec les petits personnages qui vivent à l'ombre des ruines de la civilisation romaine donnent une idée de l'art tranquille et idéalisé de vivre à la campagne avec les déjeuners sur l'herbe, les promenades en barque, les gentilshommes à cheval, des groupes de vaches paissant tranquillement, les servantes nourrissant les cygnes, les lavandières battant le linge, les pêcheurs dévidant leurs filets, des chiens gambadant, un berger

surveillant ses troupeaux (Laborde avait un troupeau de mérinos dans le parc).



*Vue du château de Méréville (gravure de Bourgeois).*

C'est le monde rêvé par Jean-Jacques Rousseau. Méréville est différent des innombrables autres jardins dits anglais, romantiques ou irréguliers de cette fin de XVIII<sup>e</sup> siècle par sa taille, sa conception, sa réalisation grâce à la collaboration active de deux hommes qui ont apporté chacun leur expérience et leur éthique.

## **8. Une figure importante de l'histoire locale**

Les contemporains de Laborde sont unanimes pour célébrer l'honnête homme qui savait si bien utiliser sa fortune. Un quatrain le célèbre :

« *Vrai citoyen, vertueux père*  
« *Sensible époux, fidèle ami*

*« Son plus grand bonheur sur la terre  
« Fut de faire celui d'autrui ».*

Né en 1724, il a 70 ans en 1794 quand il est guillotiné. Il appartient à la génération qui précède la Révolution, celle des Lumières. Mais il est aussi un précurseur de la grande bourgeoisie du XIX<sup>e</sup> siècle. Avec un siècle d'avance, il avait compris le pouvoir de l'argent qu'il a mis au centre de ses activités. On oubliera sa richesse pour garder de lui la marque d'un autodidacte amateur d'art au goût très sûr qu'il a transmis à ses enfants<sup>15</sup> et le souvenir d'un homme parvenu au sommet qui ne s'est pas laissé griser par les honneurs.

Outre des dons en espèces ou des rentes à ses serviteurs, postillons, précepteur, gardes, cochers, maçons, il fait, par exemple, rééditer les œuvres de Corneille qu'il achète en souscription pour tirer d'affaire sa descendance, il pratique le mécénat d'entreprise vis à vis des artistes, reconstruit un pont à Etampes parce qu'il y possède des terres, subventionne l'hospice de Dourdan, les enfants trouvés, les pauvres de St Eustache, l'Hôtel-Dieu à Paris.

On l'a dit, les liens de Laborde avec la Beauce remontent à ses premières acquisitions foncières dans le secteur, dès 1758. L'un de ses fils sera Ange de Boutervilliers. Et c'est François, élu à Grandville, puis à Étampes, qui portera le cahier de doléances du Tiers Etat du bailliage à l'Assemblée générale à Versailles le 5 mai 1789.

---

<sup>15</sup>Son fils Alexandre éditera les premiers guides touristiques d'Espagne et de somptueux livres d'art. Son petit fils Léon, archéologue, a découvert Petra en Nanatène. Il sera directeur des archives de France

## Bibliographie sommaire

François D'Ormesson et Jean-Pierre Thomas : Jean Joseph de Laborde, aux éditions Perrin, 2002.

François D'Ormesson et Pierre Wittmer, *Aux jardins de Méréville, promenade à la belle époque*, aux éditions Le Labyrinthe, Neuilly, 1999.

« Mémoires de Jean-Joseph de Laborde », édités par Yves René Durand, *Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, 1968-1969.

« Méréville » par Olivier Chopin de Janvry, dans *L'Œil* de décembre 1969.

*Bulletin municipal* de La Ferté Vidame, années 1992-1993.

Étienne Delecluse, *Louis David, son école et son temps*, aux éditions Didier, Paris, 1855.

*Mémorial Laborde*, rédigé par Alexandre de Laborde vers 1938.





M. LE CHANOINE HENRI DEBOISSY

CURÉ-ARCHIPRÊTRE D'ÉTAMPES

# Jubilé pastoral du curé de Notre-Dame d'Étampes, le 2 février 1936

Bulletin paroissial de Notre-Dame d'Étampes<sup>1</sup>

*Nous rééditons ici, à titre de document sur la communauté catholique étampoise d'avant-guerre, un long extrait du Bulletin paroissial de Notre-Dame d'Étampes de 1936. C'est le récit détaillé de la préparation et de la célébration du jubilé pastoral du curé, qui était sur le point de prendre sa retraite après exactement un quart de siècle de bons et loyaux services.*

*Henri Deboissy, ordonné prêtre vers 1891, avait succédé le 2 février 1911, dans des circonstances difficiles, à l'abbé Couriot, démissionné d'office à la suite de maladdresses qui avait dressé contre lui l'opinion publique ; Deboissy reçut lui-même pour successeur Léon Guibourgé en octobre 1936 ; entre temps un quart de siècle s'était écoulé, au sein d'une communauté catholique apparemment soudée et florissante.*

---

<sup>1</sup> *Bulletin paroissial de Notre-Dame d'Étampes* (28 p.) sous le titre : « M. le chanoine Henri Deboissy, curé-archiprêtre d'Étampes. Vingt-cinq ans d'archiprêtrise à Notre-Dame d'Étampes » (Imprimerie de Balan-Sedan ; le gérant : Auguste Pister). Exemplaire conservé dans la riche bibliothèque de Frédéric Gatineau.

*L'intérêt le plus saillant du document que nous rééditions ici est de montrer cette communauté telle qu'elle se voit elle-même, à la veille de la seconde guerre mondiale : active et soudée autour de son pasteur, en lien hiérarchique et organique avec l'évêque, le pape, et en définitive avec la grâce divine.*

Bernard Gineste

**M. le chanoine Henri Deboissy,  
curé-archiprêtre d'Étampes.  
Vingt-cinq ans d'archiprêtrise à Notre-Dame d'Étampes**

Le vingt-cinquième anniversaire de l'installation de M. l'abbé Deboissy, comme curé-archiprêtre à Notre-Dame d'Étampes, a été de la part de ses paroissiens l'occasion d'une très belle, très enthousiaste et très unanime manifestation de sympathie envers leur pasteur. Ceux qui ont assisté à ce jubilé en garderont un souvenir inoubliable. Ce fut une fête très grandiose et quand même très intime, vraie fête de famille paroissiale. Il est impossible de traduire dans toute sa force l'impression d'immense reconnaissance et d'affectueux attachement que donnait la foule remplissant le matin la vaste église Notre-Dame et se pressant l'après-midi dans le trop petit patronage Saint Joseph<sup>2</sup>.

Les pages de ce bulletin ont seulement l'intention de rappeler comment se prépara la journée du 2 février 1936, ce qu'elle fut et, malgré la concision du texte, de permettre à ceux qui les reliront plus tard, de revivre les émotions qu'ils ressentent sûrement encore aujourd'hui, à l'heure où paraît ce bulletin.

---

<sup>2</sup> C'était le patronage des garçons, 26 boulevard Berchère (Frédéric Gatineau, *Étampes en lieux et places*, Étampes, Àtravers champs, 2003, p. 93).

## Les Préparatifs du Jubilé

Le 8 décembre 1935, un Comité composé de MM. Pommeret des Varennes, membre du Conseil paroissial ; D<sup>r</sup> A. Grenet<sup>3</sup>, président cantonal de la Fédération Nationale Catholique ; Menut, président du Cercle d'études ; Tissier, président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, lance, à l'insu de M. l'Archiprêtre de Notre-Dame, l'appel suivant :

« Il y aura vingt-cinq ans le 2 février 1936, que M. le chanoine |<sup>2</sup> Deboissy a été installé Curé-Archiprêtre de Notre-Dame d'Étampes Le Comité qui s'est constitué fait appel à la générosité des paroissiens pour célébrer comme il convient cet anniversaire et offrir ce jour-là un souvenir au vénéré pasteur. Il compte que tous sans exception, si modeste que soit leur situation, voudront apporter leur obole. Ainsi cette manifestation de reconnaissance sera digne, par le nombre de ceux qui y contribueront, du prêtre qui ne cesse de se prodiguer avec une inépuisable bonté et un inlassable dévouement. Que chacun fasse donc connaître les intentions du Comité à ses voisins et ses amis et recueille autour de lui des offrandes. Aucune lettre personnelle ne sera envoyée. »

Outre les Membres du Comité, se chargent de recueillir les offrandes, M. le Directeur et M<sup>mes</sup> les Directrices des Écoles catholiques ; M<sup>mes</sup> Lepage, présidente de la Ligue féminine d'Action catholique ; Rabourdin, présidente de l'Association des Mères chrétiennes ; Paul Duclos, trésorière de l'Association des Mères chrétiennes ; Marion, présidente de la Société de Sainte-Marthe ; M<sup>lles</sup> Poulin, directrice du Patronage des jeunes

---

<sup>3</sup> Alphonse Grenet (1871-1964) docteur en médecine à Étampes (B.G.).

filles<sup>4</sup> ; Cousin, présidente de la Ligue des Jeunes ; Vramant, conseillère de la Ligue des Jeunes ; Lefebvre, présidente des Noëlistes<sup>5</sup> ; Passat, présidente des Enfants de Marie.

Très rapidement les souscriptions affluent et permettent de faire l'acquisition du calice, que le Comité savait désiré par M. l'Archiprêtre. Le montant des sommes recueillies est tel qu'il permet en plus l'achat d'un fauteuil.

Les samedi 25 et dimanche 26 janvier 1936, le calice est exposé à la sacristie de l'église Notre-Dame où de nombreux paroissiens viennent l'admirer.

Ce calice est en vermeil de style moyen âge ; sous le pied se lit l'inscription : LES PAROISSIENS DE NOTRE-DAME D'ÉTAMPES À LEUR ARCHIPRÊTRE MONSIEUR LE CHANOINE HENRI DEBOISSY — 1911-1936.

Sur le pied du calice et sur la coupe s'enchevêtrent les épis et la vigne, deux scènes sont gravées sur le pied : Le Calvaire avec la Sainte Vierge et saint Jean au pied de la Croix ; La Nativité avec dans le lointain Bethléem et l'étoile. Sur la coupe, au-dessus de la représentation du Calvaire : le Sacré-Cœur. Sur la patène : la tête de Jésus Crucifié.

Le samedi 1<sup>er</sup> février, les membres du Comité se rendent au presbytère pour présenter à M. le chanoine Deboissy le calice consacré quelques jours auparavant, afin qu'il puisse s'en servir

---

<sup>4</sup> Il avait son siège Promenade des Prés (F. Gatineau, *op. cit.*, p. 93).

<sup>5</sup> L'Union noëliste, mouvement de dévotion pour jeunes filles catholiques, réseau de comités paroissiaux, fondé en 1904 autour de deux publications destinées aux jeunes filles *Le Noël* pour les aînées et *L'Étoile Noëliste* pour les cadettes.

pour célébrer la messe le lendemain, 2 février 1936, fête de la Présentation, qui tombe un dimanche comme le 2 février 1911.

3

## Le Jubilé

Le 2 février 1936, à la messe du matin, célébrée par M. l'abbé Saguet, vicaire de la paroisse, de très nombreux fidèles se présentent à la Sainte Table, offrant leur communion pour leur Archiprêtre.

A 10 heures commence la grand'messe célébrée par M. le chanoine Deboissy, assisté du Père Nicolas, de Craon<sup>6</sup>, des Frères Mineurs Capucins, ancien vicaire de la paroisse et de M. l'abbé Guillet, aumônier de l'hôpital.

La cérémonie est présidée par S. E. M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin, évêque de Versailles, qui est accompagné de son grand vicaire, le chanoine Robert. L'autel est garni de fleurs et de plantes vertes, le tabernacle est recouvert d'un conopée<sup>7</sup> confectionné par les Dames de l'Œuvre des Tabernacles, que dirigent M<sup>me</sup> Martin et M<sup>me</sup> Gibier.

La quête est faite par M. l'abbé Bos, curé de Montesson, ancien vicaire de la paroisse. La maîtrise exécute la messe de Renard.

Au banc d'œuvre, les Membres du Conseil paroissial et les Membres du Comité.

Au premier rang dans la nef, M. Deboissy, frère du jubilaire et M<sup>me</sup> Deboissy, leurs deux fils et leur gendre, M. Alexandre.

---

<sup>6</sup> Craon, commune de Mayenne (B.G.)

<sup>7</sup> Sorte de petite tenture destinée à recouvrir le tabernacle (B.G.).

Après l'Évangile, M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin monte en chaire et prononce les paroles suivantes :



*Benjamin-Octave Roland-Gosselin (1870-1952)*

## **Sermon de Son Exc. Monseigneur Roland-Gosselin** *Évêque de Versailles*

MES BIENS CHERS FRERES,

Vous célébrez aujourd'hui en la paroisse Notre-Dame d'Étampes, une fête de famille à laquelle il m'est doux de m'associer. Vous fêtez le vingt-cinquième anniversaire de l'installation de votre archiprêtre, très vénéré et très aimé. Il y a vingt-cinq ans, à pareil jour, il vous a été donné à la tête de cette belle paroisse ; c'est un Jubilé : Ce sont des noces d'argent. C'est l'occasion pour vous d'exprimer votre affection et votre reconnaissance filiale à un prêtre modèle, insigne bienfaiteur de vos âmes. |<sup>4</sup>

Il y a quelques jours, Notre Saint-Père le Pape Pie XI publiait une Encyclique magistrale sur le Sacerdoce<sup>8</sup> et Sa Sainteté montrait en termes émouvants la place que le prêtre tient dans le monde, les pouvoirs extraordinaires dont il est investi et les bienfaits sans nombre qu'il répand sur les âmes au nom du Christ Rédempteur. Le Pape montre comment, du berceau à la tombe, ce n'est pas assez dire, écrit Sa Sainteté, c'est du berceau jusqu'à la porte du Ciel, le prêtre accompagne le chrétien. Il en fait un enfant de Dieu, un Fils de l'Eglise. L'enfant grandit, et pour lui donner la force, le courage de résister aux tentations, un prêtre élevé en dignité, un évêque, lui donne la Confirmation. Aussitôt que l'enfant peut discerner et goûter le pain des Anges, le prêtre le lui donne, l'enfant communie et s'unit ainsi intimement à Notre-Seigneur. S'il vient à faiblir sur

---

<sup>8</sup> C'est l'encyclique *Ad Catholici Sacerdotii*, promulguée le 20 décembre 1935.

le champ de bataille de la vie morale, le Chrétien est relevé par le prêtre qui au nom de Jésus-Christ l'absout de ses péchés. Si le Bon Dieu l'appelle à fonder une famille, le Pape montra, comment le prêtre est là pour bénir son mariage et ses chastes amours. À l'heure où ses forces déclinent, et où il se prépare à se présenter devant le Souverain Juge, le Chrétien trouve à son chevet, le prêtre qui le consacre à nouveau, écrit le Souverain Pontife, par les onctions saintes et le reconforte par le Sacrement de l'Extrême-Onction.

Qui dira la place que le prêtre tient auprès du Chrétien : « Il est, le Pape rappelle ces paroles, un autre Christ, et il doit apparaître à ses fidèles avec les vertus qui reproduisent vraiment celles du Sauveur ». Elle est émouvante cette Encyclique. On ne peut la lire sans tressaillir d'émotion. Mais combien il est plus émouvant encore, et plus instructif, de voir alors un prêtre qui réalise les qualités tracées par le Souverain Pontife et qui donne vraiment dans le milieu où il vit l'impression qu'il est le représentant de Jésus-Christ, qu'il est un autre Jésus.

N'est-ce pas le sentiment que vous éprouvez, mes bien chers Frères, en repassant les bienfaits dont vous êtes redevables à Monsieur le Chanoine Deboissy.

Dès son enfance, dès sa prime jeunesse, il apparaît aux regards de ses camarades du petit Séminaire avec une telle piété, qu'on l'appelle le Saint Homme. Il est d'emblée préfet de la Congrégation. Il a une dévotion toute spéciale envers la Très Sainte Vierge. Au grand Séminaire, il est encore le Saint, tout court. Constamment il a le chapelet à la main et *l'Ave Maria* sur les lèvres.

À peine ordonné prêtre, il est envoyé dans une paroisse ingrate, Bennecourt<sup>9</sup>, un fief du protestantisme et de l'anticléricalisme. Son modeste mobilier arrive à la veille de l'installation ; le déménageur est mal accueilli, personne ne veut abriter sa |<sup>5</sup> voiture, personne ne veut aider à la décharger : « Vous amenez un Curé, vous pouvez bien le remporter ». Et voilà l'accueil fait au jeune prêtre.

Il ne se décourage pas pour autant ; il garde sa sérénité et il se met à l'œuvre avec cet esprit surnaturel et cette bonté qui caractérisent toute sa vie. Et très vite, ses paroissiens sont retournés, si bien que deux ans après, lorsqu'il sera appelé à devenir professeur du Petit Séminaire d'Étampes<sup>10</sup>, les paroissiens de Bennecourt font une pétition pour demander à leur Évêque de garder leur Curé.

Et dans l'intervalle, en ce milieu si peu préparé à recevoir des grâces de Dieu, voici que le jeune Curé découvre dans l'âme d'un jeune garçon, un germe de vocation sacerdotale. Il le développe et il aura la consolation de voir cet enfant, un jour, monter à l'autel, un peu plus tard, la douleur de le perdre ; à la suite d'un accident, le jeune prêtre meurt du tétanos.

Partout où il apparaît, au Petit Séminaire d'Étampes, à Villecresne, où il fut curé, à La Ferté-Alais où il fut curé-doyen<sup>11</sup>, Monsieur Deboissy donne la même impression : c'est l'homme de Dieu, c'est l'homme des âmes, le prêtre qui ne

---

<sup>9</sup> Aujourd'hui dans les Yvelines, à 15 km de Mantes (B.G.).

<sup>10</sup> Il s'agit de l'actuel presbytère au n°18 de la rue Évezard. D'après Frédéric Gatineau (*op. cit.*, p. 96) le Petit Séminaire d'Étampes avait fermé définitivement en 1908, faute de candidat (B.-G.).

<sup>11</sup> De 1906 à 1911.

pense jamais à lui, qui vit simplement pour ne pas dire pauvrement, désintéressé, toujours serviable, généreux, ne pensant qu'à la gloire de Dieu et au bien des âmes, se donnant et s'oubliant toujours.

En 1911, la cure de Notre-Dame d'Étampes est vacante. Le choix d'un archiprêtre est toujours délicat ; il l'était davantage encore en des circonstances tristes auxquelles je ne veux pas même faire allusion<sup>12</sup>. Mais M<sup>gr</sup> Gibier n'hésite pas ; il choisit M. l'abbé Deboissy « à cause, dit-il, de son esprit sacerdotal et de sa très grande bonté ».

La piété encore, la bonté toujours, ne sont-ce pas là, mes bien chers Frères, les deux qualités dominantes qui vous ont attachés si profondément l'archiprêtre que vous fêtez aujourd'hui.

Comment il a été au milieu de vous l'homme de Dieu, vous le savez mieux que moi parce que vous l'avez vu à l'œuvre. L'avez-vous jamais surpris préoccupé de lui-même ? Ne l'avez-vous pas vu toujours poursuivant avec patience, sans compter avec ses



*Charles Gibier (1849-1931) en 1913*

---

<sup>12</sup> Le curé Couriot avait suscité un énorme scandale lors d'un enterrement en reprochant en chaire à la grand-mère d'un jeune défunt de ne pas payer le denier du culte (B.G.).

forces et avec ses fatigues, poursuivant l'œuvre de Dieu, désireux de faire du bien, se donnant à tous sans distinction. S'il avait une préférence, ce serait pour les plus déshérités, pour les plus pauvres, pour ceux qui souffrent le plus.

Il est l'homme de tous parce qu'il est l'homme des âmes et que toutes les âmes ont été rachetées dans le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De ce fait, elles acquièrent aux yeux de l'homme de foi une valeur infinie. Et voilà comment au milieu de vous chacun peut dire : « l'Archiprêtre, c'est vraiment mon Curé ». |<sup>6</sup>

Et je sens bien qu'aujourd'hui, vous êtes venus en très grand nombre avec le besoin de dire à votre Archiprêtre le « Merci » de votre cœur. Ce merci, vous ne vous contenterez pas de le dire du bout des lèvres ni de l'esprit, même en un souvenir admirablement choisi, un calice qu'il m'a été doux de consacrer. Ce merci, vous voudrez le témoigner, mes bien chers Frères, en vous montrant dignes de celui que vous fêtez. Si vraiment vous avez recueilli les grâces qu'il a distribuées à profusion, si vous avez bénéficié des prières, et de prières qui comptent sur les lèvres de l'Archiprêtre qui mérite d'être appelé toujours le « saint Archiprêtre d'Étampes » vous devez être des collaborateurs actifs pour le clergé de votre paroisse. Vous devez, en entrant toujours plus dans le but du Saint-Père, vous donner à l'action catholique, et vous ingénieur, suivant vos moyens, vos loisirs et vos talents, à rendre service pour augmenter le nombre des fidèles, pour éclairer ceux qui ne savent pas encore ou qui ont oublié comment Dieu est infiniment bon et veut sauver toutes les âmes.

À partir d'aujourd'hui, pour marquer votre reconnaissance affectueuse et filiale à l'égard de votre Archiprêtre, prenez donc

ce matin au pied de l'autel, pendant la messe d'actions de grâces qu'il va célébrer, prenez donc la résolution d'être pour votre paroisse des militants, de ceux qui savent se donner pour étendre le règne de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

M. l'Archiprêtre a été installé, il l'a voulu, le jour de la Purification de la Sainte Vierge<sup>13</sup> ; sa dévotion mariale en faisait à son cœur un besoin. Et c'est au jour de cette fête qu'aujourd'hui, par les mains de la Très Sainte Vierge, nous ferons passer nos actions de grâce. Nous demanderons à Marie d'exprimer à son Divin Fils combien nous sommes reconnaissants des grâces qui nous sont venues par les mains d'un prêtre que nous admirons et que nous vénérons. Nous demanderons à la Sainte Vierge de mettre dans nos cœurs les sentiments, les résolutions, les vouloir qui nous rendront capables de mieux seconder le clergé qui a la responsabilité des âmes, mais qui ne suffit pas à la tâche.

Si tous les catholiques, comme le demande le Pape, voulaient bien n'être pas seulement des catholiques de nom, mais s'ils voulaient remplir leur tâche, prendre conscience de leurs responsabilités et s'employer dans toute la mesure où ils le peuvent à faire l'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans leur milieu, quelle vie prendraient nos paroisses : Quelle vie prendrait ce grand diocèse de Versailles où il y a tant de compétences et tant de dévouements.

Je demande à mes chers diocésains et à vous tous particulièrement qui êtes l'élite de cette cité, je vous demande, mes bien chers Frères, à l'occasion de cette fête de famille, de serrer <sup>7</sup> vos rangs autour du clergé de Notre-Dame d'Étampes,

---

<sup>13</sup> Le 2 février, soit 40 jours après Noël (B.J.).

de vous mettre dans toute la mesure possible à la disposition de votre Archiprêtre, pour faire l'œuvre de Dieu, pour le seconder dans son ministère.

Ce sera vraiment la manière par excellence de lui témoigner les sentiments de gratitude et d'affection qui sont au fond de tous vos cœurs.

\*

Après que l'Évêque de Versailles est descendu de la chaire, la messe se continue au milieu du plus profond recueillement des fidèles qui emplissent toute l'église. À la fin de la messe, la maîtrise exécute un choral de Haydn. À midi, un déjeuner offert en l'honneur de M. le chanoine Deboissy, réunit sous la présidence de M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin les hommes de la paroisse et de nombreux prêtres de l'Archiprêtré, parmi lesquels M. le chanoine Desgranchamps, curé-doyen d'Arpajon et M. l'abbé Leconte, curé-doyen de La Ferté-Alais, successeurs de M. le chanoine Deboissy, au doyenné de La Ferté-Alais. Des toasts y sont portés par le D<sup>r</sup> Grenet, président du Comité de la F. N. C.<sup>14</sup> ; l'abbé Bony, curé de Saint-Gilles d'Étampes, au nom des prêtres du canton ; par M. l'abbé Bos, curé de Montesson, ancien vicaire de Notre-Dame ; par M. le chanoine Desgrandchamps qui, en quelques vers, rappelle de vieux souvenirs. Après que



---

<sup>14</sup> La Fédération Nationale Catholique, puissant mouvement catholique de l'entre-deux-guerres (B.G.).

M. le chanoine Deboissy a adressé ses remerciements, M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin se lève pour féliciter le jubilaire.

14 h. 30. La salle du patronage Saint-Joseph est trop petite pour contenir tous ceux qui veulent féliciter M. l'Archiprêtre.

Sur l'estrade, M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin préside, ayant à sa droite M. le chanoine Deboissy qui a à côté de lui son frère, M. Deboissy ; au premier rang des assistants, M<sup>me</sup> Deboissy, entourée de ses deux fils et de son gendre.

Le Docteur Grenet prend la parole :

EXCELLENCE

Vous avez consacré cette journée à Étampes. Au nom du Comité, je vous en remercie et aussi au nom de tous les paroissiens qui sont heureux de vous trouver parmi eux aujourd'hui en ce jour de fête.

MESDAMES, MESSIEURS,

Au nom du Comité, je remercie tous les souscripteurs et tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont contribué à donner à cette fête l'éclat qui convenait. La tâche du Comité a été singulièrement facilitée par la façon dont ces dernières semaines, |<sup>8</sup> M. l'abbé Saguet a fait vibrer les cœurs en laissant déborder du sien toute l'affectueuse vénération qu'il a pour notre Archiprêtre.

Le Docteur Grenet remet alors à M. l'Archiprêtre l'écrin contenant le calice.

MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE.

Devinant votre secret désir, nous vous avons choisi un calice de forme traditionnelle, dans le style moyen âge. Ce calice, je vous l'offre au nom de tous les paroissiens, témoignage spontané de leur reconnaissance pour les vingt-cinq années que vous avez passé à leur tête.

Avant de vous le remettre solennellement, Monsieur l'Archiprêtre, nous avons tenu à ce que vous le teniez ce matin entre vos mains pour offrir avec nous, vos paroissiens, le sacrifice à Dieu, « pour l'honneur et la gloire de son nom ». Nous espérons que « pour notre salut et pour celui du monde entier » comme il est écrit encore dans la liturgie, vous élèverez ce calice vers le Seigneur, chaque matin, pendant de longues années, encore. (*Applaudissements*).

Puis le Docteur Grenet adresse ses félicitations à M. l'Archiprêtre au nom de tous les paroissiens et termine son allocution en leur demandant de se lever pour l'acclamer. Toute la salle est debout et M. le chanoine Deboissy est l'objet d'une longue ovation.

Le Docteur Grenet reprend alors :

Vos paroissiens se sont aussi souvenus que vous exerciez le ministère sacerdotal depuis quarante-cinq ans, ils connaissent votre simplicité monastique, et cependant ils ont pensé, que venant d'eux, vous accepteriez quelque confort et ils ont acheté ce fauteuil qu'ils vous offrent aujourd'hui.

— Un calice pour le prêtre — répond le chanoine Deboissy — un fauteuil pour le vieux. (*Protestations*).

Enfin le Comité aurait voulu vous remettre un objet de dimensions plus modestes, mais qui tiendra une grande place dans votre cœur : la liste de tous les souscripteurs, il ne vous la remettra qu'un peu plus tard, car, malgré toute sa bonne volonté, il n'a pu l'établir aujourd'hui. Elle est tellement longue : elle contient les noms de *tous vos paroissiens !* (*Applaudissements*).

M. le chanoine Deboissy se lève pour remercier, puis M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin dit combien il a tenu à présider cette fête bien qu'elle tombât le même jour que la fête du Petit Séminaire. <sup>9</sup>

M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin se retire alors pour se rendre au Petit Séminaire où il a promis de donner la bénédiction du Saint-Sacrement à la fin de la journée.

Après son départ, les Noëlistes jouent une petite pièce de circonstance intitulée « Le Refus ».

Le rideau tombe, M. le chanoine Deboissy reçoit les félicitations de tous les assistants, c'est un long défilé, car il n'est personne à qui il n'ait rendu service et chacun tient à lui redire son merci.

La journée qui a commencé par la prière se termine au pied de l'autel et très nombreux sont ceux qui assistent au salut du Très Saint-Sacrement qui clôt cette belle journée. L'église Notre-Dame retentit des chants du *Te Deum* et du *Magnificat*, chants de reconnaissance du pasteur et de ses fidèles à Dieu et à la Vierge Marie.

## **Allocutions prononcées au déjeuner et à la salle du patronage Saint-Joseph**

### **Toast du Docteur Grenet, au Déjeuner**

EXCELLENCE

Je vous assure du profond respect des hommes qui sont ici, je vous remercie d'avoir répondu à l'invitation du Comité et de nous faire l'honneur de présider ce déjeuner de famille où nous fêtons notre Archevêque.

MONSIEUR LE CHANOINE-ARCHIPRETE.

Je ne dissimulerai pas la satisfaction que j'éprouve à vous apporter les félicitations et les vœux des hommes de la paroisse. Cependant j'aurais voulu qu'un autre prît la parole, qui était qualifié pour dire combien ceux qu'attachent à Saint-Basile d'anciennes et respectables traditions vous ont été et vous sont encore reconnaissants d'avoir été sensible à la légitime affliction que leur causa la disparition de leur paroisse, victime de la loi de Séparation ; membre de votre Conseil paroissial, il est témoin avec ses collègues de l'effort immense qu'exige l'administration <sup>10</sup> des deux paroisses, Notre-Dame et Saint-Basile, œuvre considérable inaugurée par le regretté chanoine Isbecque, votre prédécesseur à La Ferté-Alais. C'est de là qu'en trente ans nous sont venus deux des pasteurs qui devaient nous enseigner. Je ne voudrais pas que les Fertois prissent Étampes pour une terre de mission et cependant...

M<sup>gr</sup> Gibier a voulu comme Archevêque d'Étampes un prêtre qui ne fut point accessible au découragement et qui eut du mis-

sionnaire l'opiniâtreté et la patience. Ces deux qualités, Monsieur l'Archiprêtre, vous les avez puisées dans votre milieu familial, et vous ne serez point surpris que j'associe aux félicitations que nous vous adressons, votre famille, votre frère, vos neveux et votre nièce et même vos petits neveux dont, dans l'intimité, vous nous parlez si souvent et en termes si affectueux. C'est un honneur pour une famille d'avoir un prêtre parmi ses membres, mais combien sublime est cet honneur lorsque ce prêtre est comme notre Archiprêtre dévoué parmi les dévoués, zélé parmi les plus zélés, excellent parmi les meilleurs. Les hommes de la campagne qui, comme ceux de votre famille, ont conservé la foi, acceptent avec une résignation qui tient du courage, les épreuves qui leur viennent des éléments hostiles ; ils prennent le temps comme il vient, c'est-à-dire comme le fait la Providence, en pensant que tout irait fort mal si les hommes et les femmes s'en mêlaient. Les hommes, pour ne parler que d'eux, ont l'été détraqué l'heure en touchant aux horloges ; qu'ils ne s'avisent pas de toucher au baromètre.

Vous, Monsieur l'Archiprêtre, vous prenez les hommes de votre paroisse Notre-Dame, comme ils sont, ou mieux comme Dieu vous les a confiés. Vous ne leur demandez que ce qui semble possible parce que conforme aux habitudes, pour aboutir finalement à ce qui semblait parfois impossible. Vous écarterez les projets trop vastes parce qu'irréalisables, vous redoutez les enthousiasmes trop bruyants parce qu'éphémères, mais vous encouragez la moindre bonne volonté et vous êtes attentif à l'effort le plus humble. Et votre satisfaction du résultat obtenu se traduit extérieurement par la façon dont en un geste habituel vous frottez vos mains l'une contre l'autre.

En vous obéissant, nous les hommes, éprouvons la satisfaction que donne l'accomplissement du devoir, aussi devons-nous vous remercier des conseils et des directions que vous nous donnez pour la collaboration au bien commun, et puis je voudrais vous exprime: d'une façon particulière notre reconnaissance par une chose que depuis vingt-cinq ans les hommes n'ont peut-être pas osé assez vous laisser voir, nous autres hommes, nous avons parfois de ces timidités d'enfants, la profondeur de notre gratitude pour la part que vous prenez toujours aux joies comme <sup>11</sup> aux chagrins de chacun d'entre nous, de chacune de nos familles. A l'occasion de votre Jubilé, je vous assure de l'indéfectible attachement des hommes à votre personne et à votre œuvre ; je vous renouvelle mes félicitations et les leurs et je lève mon verre à votre meilleure santé.

*Ad multos annos.*

**Toast de M. l'Abbé Bony<sup>15</sup>,  
curé de Saint-Gilles, au déjeuner**

Délégué pour être l'interprète des sentiments des prêtres du canton, j'ai l'agréable mission de présenter à notre heureux jubilaire nos félicitations, nos témoignages d'estime et d'affection. Parents, amis fidèles, se réjouissent de toutes les faveurs dont Dieu l'a comblé pendant ce quart de siècle.

EXCELLENCE,

Vous êtes témoin de la joie dont notre cœur déborde en ce jour. Notre bonheur serait moindre si nous n'avions l'honneur de vous posséder parmi nous.

---

<sup>15</sup> Curé de Saint-Gilles d'Étampes de 1921 à 1937.

CHER MONSIEUR LE DOYEN,

Vous êtes pour nous un guide sûr et un ami dévoué.

Un guide sûr. J'aurais voulu avoir le temps de dire à chaque prêtre du canton : nous devons faire un compliment à notre Doyen ; que pensez-vous ? Et de toutes les réponses, j'aurais fait une gerbe superbe et cette gerbe aurait été toute parfumée des choses les plus aimables.

Vous êtes notre guide ; c'est votre fonction, vous la remplissez admirablement, avec une science sûre.

Vous avez été nommé Archiprêtre d'Étampes par M<sup>gr</sup> Gibier, N'est-ce pas une excellente recommandation auprès de vos confrères ? N'avez-vous pas été pressenti pour être correcteur de conférences ? Nouveau témoignage d'estime que votre accablant ministère vous fit un devoir de refuser.

Il n'est pas un prêtre qui vous ait consulté, soumis une difficulté, un cas de conscience, demandé un conseil, qui ne soit reparti éclairé, consolé et encouragé. Faut-il parler des difficultés qui s'élèvent parfois entre curé et paroissiens, même avec les <sup>12</sup> meilleures intentions de part et d'autre ? — On ne s'est pas entendu sur le sens des mots, et tout le monde a des raisons d'avoir raison. On court au tribunal du Doyen et l'on y trouve les paroles conciliantes, les paroles de paix.

On dit parfois : « Monsieur le Doyen est trop bon ». On sait que l'équité parfaite est bien difficile à établir puisqu'il suffit d'un grain de poussière pour faire pencher d'un côté la balance de la justice. Et M. le Doyen sait bien que s'il faut pécher, il vaut mieux que ce soit par excès de bonté que par excès de

sévérité. C'est bien de lui que Bossuet eût pu dire : « Lorsque Dieu fit son cœur, il y mit premièrement la bonté ». (*Applaudissements*).

Mon cher Doyen, vous êtes aussi pour nous un ami tout dévoué. Il m'appartient- plus qu'à un autre d'évoquer ce titre. Il y a seulement cinquante-quatre ans que je vous connais et cinquante-quatre ans que je vous aime. Un jour, il y a quelques années, j'étais mandé à Paris. Auprès de la gare, je rencontre un docteur qui me dit : Vous partez ? Mais vous avez un jeune homme bien malade dans votre paroisse. il ne faut pas attendre pour lui donner les derniers sacrements, demain ce sera trop tard. Mon embarras fut extrême ; il dura le temps d'un éclair : Eh bien, Monsieur le Docteur, vous devriez, vous, avoir la bonté de dire à Monsieur le Doyen d'aller voir le malade à ma place. J'étais très heureux de transmettre légitimement ma responsabilité à Monsieur l'Archiprêtre. Ce fut providentiel. Il est toujours délicat de préparer en une seule minute un malade au grand passage à l'éternité. Ce jeune homme avait un frère qui reconnaissant M. l'Archiprêtre se chargea de préparer le malade en deux mots : « Tiens, c'est Monsieur le Curé de Notre-Dame qui viens te voir ; tu sais bien, Monsieur le Curé qui t'envoyait des billets de cent sous pendant la guerre ? » Mon premier soin, en descendant du train, fut de courir au presbytère et de m'enquérir du malade. Il avait reçu tous les sacrements en excellentes dispositions.

Vous nous êtes tout dévoué. Vous avez l'ambition d'être utile, la volonté de servir la cause de Dieu, le désir d'aider vos confrères.

Mon cher Doyen, les prêtres du canton vous renouvellent en ce moment le témoignage de leur entière confiance et de leur

profonde sympathie et amitié. Ils se réjouissent, avec vous en ce jour mémorable.

Ce matin, pendant que vous offriez à Dieu le Saint Sacrifice de la Messe après tant d'autres célébrés sous ces nefs séculaires, quand vous teniez dans vos mains tremblantes la Divine Victime, au milieu des lumières, des fleurs, des chants liturgiques, en présence d'une foule recueillie et sympathique, en présence <sup>13</sup> d'un prince de l'Eglise, votre âme a tressailli d'une émotion céleste : c'était l'hommage de votre reconnaissance à Dieu pour vingt-cinq années de bénédictions.

Gloire à Dieu. Hommage à la Très Sainte Vierge Marie. Deux février 1911. Deux février 1933. Dates que vous aimez parce qu'elles vous mettent sous la protection de notre Mère du Ciel. Vous avez pour elle une prédilection marquée. La collégiale d'Étampes gardera un souvenir perpétuel de votre filiale piété dans l'autel que vous avez élevé à Notre-Dame de Lourdes.

C'est aux pieds de cette Reine toute-puissante que nous déposons nos vœux les plus ardents pour votre santé et l'espoir de célébrer dans quelques années vos noces d'or sacerdotales.

**Toast de M. l'Abbé Bos<sup>16</sup>,  
curé de Montesson<sup>17</sup>, au déjeuner**

EXCELLENCE

Puisque vous me demandez de prendre la parole, je vous dirai que c'est une grande joie pour le cœur d'un fils de voir son père honoré, fêté. Et c'est une joie toute particulière pour moi qui me considère comme un fils vis-à-vis de M. l'Archiprêtre de le voir aujourd'hui si honoré, si magnifiquement fêté par votre présence, Monseigneur, car elle redouble notre joie.

MONSIEUR L'ARCHIPRETRE,

Il y a vingt-cinq ans, quand vous arriviez à Étampes, vous avez vu un enfant de douze ans qui venait tous les jours au presbytère prendre ses premières leçons de latin. Il venait chez un vicaire qui eut été extrêmement heureux de se trouver aujourd'hui à cette table parce qu'il vous aimait beaucoup, M. l'abbé Breton.

Et pour cet enfant vous avez toujours été un père. Vous l'avez été pendant qu'il était au Séminaire ; vous l'avez été aussi pendant qu'il était à vos côtés alors qu'il vous avait été donné comme vicaire, et je tiens à vous dire aujourd'hui, tout mon filial attachement.

Nous avons vécu cinq ans ensemble dans une parfaite intimité, et là j'ai pu apprécier les grandes qualités sacerdotales

---

<sup>16</sup> Prosper Bos, ordonné prêtre en 1925 et tout d'abord vicaire à Notre-Dame d'Étampes.

<sup>17</sup> Aujourd'hui dans les Yvelines, à côte de Chatou.

dont Son Excellence parlait ce matin. Vous nous avez dit, Monseigneur, que M. l'Archiprêtre était le modèle du prêtre ; et <sup>14</sup> c'est vrai. Lorsqu'on a vécu à côté de lui, on a pu apprécier toutes ses grandes qualités, et il en reste dans le cœur un sentiment que l'on ne peut exprimer, car des sentiments ne s'expriment guère, mais que l'on conserve pour toute sa vie. Je ne souhaite qu'une chose, c'est de rester fidèle à l'idéal que M. l'Archiprêtre m'a donné.

Cet idéal, il me l'a montré par sa bonté. Cette bonté, vous l'avez célébrée aussi, Monseigneur. Cette bonté, elle se lit sur votre visage, Monsieur l'Archiprêtre, si bien qu'à Montesson, où, il n'y a pas longtemps, vous êtes venu m'installer, une personne m'a dit après votre départ : « Comme il doit être bon ». Et je lui ai répondu : « Oui, il est bon. On le sait surtout lorsque l'on a vécu avec lui ».

Vous avez essayé de me donner par votre exemple, cet esprit surnaturel, cet esprit profondément sacerdotal qui est la caractéristique du prêtre et je vous en remercie encore.

Toute votre vie a été dirigée vers les âmes. Vous avez toujours essayé de faire du bien, sans vous soucier des personnes, sans vous soucier des questions de fortune ou des questions de rang.

Vous avez toujours essayé de donner aux âmes, qui s'adressaient à vous, vraiment la grâce de Dieu. Le bien, vous l'avez, fait avec bon sens et avec équilibre. Oh ! certes, il y a parfois un zèle qui est excessif ; vous, vous avez le zèle, mais ce zèle plein d'équilibre, plein de bon sens qui fait voir les choses non pas telles qu'elles doivent être, mais telles qu'elles sont et qui permet ainsi de faire du bien, non pas le bien qui fait beaucoup de bruit (vous m'avez souvent dit et souvent rappelé que « le

bien ne fait pas de bruit et que le bruit ne fait pas de bien »), mais le bien qui profite à l'âme.

Et c'est ainsi que vous avez essayé de passer inaperçu, mais on sut quand même, et j'en suis content, reconnaître vos grandes qualités.

En terminant, permettez-moi de placer, Monsieur l'Archiprêtre, parmi ces grandes qualités, le souci que vous avez de la santé de vos vicaires. Et je crois, Monseigneur, que vous en êtes heureux, car à l'heure actuelle où les prêtres manquent, il est bon de conserver leur santé. Vous ne chargez pas vos vicaires d'œuvres considérables ; vous voyez ce qu'ils peuvent faire, et c'est ainsi que plus tard ils peuvent se dévouer entièrement et donner toute leur mesure, et de cela, je tiens à vous dire, <sup>15</sup>

**Toast de M. le Chanoine Desgrandchamps<sup>18</sup>,  
au déjeuner**

CHER MONSIEUR L'ARCHIPRÊTRE,

Alléluia ! Alléluia !

Vingt-cinq fois le soleil a mûri les moissons  
Depuis que, revenu dans la même maison  
Qui vous vit exceller dans l'art d'être un bon maître,  
Vous avez dû remplir la charge d'Archiprêtre.

---

<sup>18</sup> Jules Desgrandchamps, successeur Deboissy à la cure de La Ferté-Alais de 1911 à 1931, était poète et chansonnier ; il s'est fait aussi l'historien de l'église de Notre-Dame de la Ferté-Alais (B.G.).

Notre-Dame avait mis du bleu sur l'horizon,  
Et sa main a toujours béni votre sillon.  
C'est ce que vos amis, heureux de pouvoir  
Être à votre Jubilé, sont fiers de reconnaître.  
Vingt-cinq ans ont passé sur le deux Février,  
Qui vous a vu quitter pour me le confier,  
Le pays qui vous garde en son cœur large place.  
Permettez à celui que vous avez quitté  
Ici même autrefois et puis à La Ferté,  
De se faire l'écho de « la voix de la classe ».

Alléluia !

La *Voix de la classe* demande une petite explication. Quand nous étions professeurs, dans des classes voisines, M. Deboissy et moi, nos élèves voulurent nous offrir un cadeau. Mes élèves demandent à M. Deboissy ce qu'il fallait me donner et les élèves de M. Deboissy me demandèrent ce qu'il fallait donner à mon confrère. Et moi, j'avais répondu — excusez un peu ma malice — « payez-lui donc un coucou ».

Mais M. Deboissy avait connu mes intentions, et le lendemain, c'est moi qui avais le coucou. M. Deboissy qui avait rédigé le compliment avait mis pour terminer : « Cela vous rappellera la voix de la classe ».

Voilà l'explication de la voix de la classe.

**Remerciements de M. l'Archiprêtre,  
au déjeuner**

EXCELLENCE, MES CHERS AMIS,

Je suis un peu écrasé sous le nombre des félicitations, des paroles trop bienveillantes, trop élogieuses peut-être, et je crois que ce qui me conviendrait le plus, ce serait d'observer un silence aussi complet que possible. Mais évidemment, je ne le peux pas. |<sup>16</sup>

Je dois vous adresser des remerciements à vous Monseigneur, d'abord. Vous m'avez dit, écrit même, bien souvent, que vous aviez pour moi une véritable affection. Ne l'eussiez-vous pas écrit ni dit, Monseigneur, que j'en serais convaincu aujourd'hui en vous voyant présider cette fête qu'on appelle si bien fête de famille. Vous avez dit vous-même quand vous avez été invité à venir présider cette cérémonie que vous résilie un engagement déjà pris afin de donner à cette fête un éclat qu'elle n'aurait pas eu sans vous. Je vous en suis profondément reconnaissant. Je puis vous dire, Monseigneur, que pour vous, il y a aussi dans mon cœur une grande affection. Si l'affection est paternelle de votre part, elle est profondément filiale de la mienne.

Je remercie aussi mes chers Confrères, dont notre cher Doyen, mon cher ami, mon condisciple, Monsieur le Curé de Saint-Gilles, a bien voulu se faire l'interprète. J'avais eu l'occasion de dire il y a quelques jours, lors de notre réunion mensuelle de récollection, à ces Messieurs des deux cantons d'Angerville et d'Étampes, que j'étais profondément touché de leur sympathie, d'abord parce que c'était de la sympathie, mais aussi parce qu'elle durait depuis vingt-cinq ans. Pendant un an, deux ans, « tout nouveau, tout beau », la sympathie parfois s'établit, elle baisse ensuite, pour disparaître peu à peu et celui qui en était l'objet est oublié. Il n'en a pas été ainsi dans le canton. Dès mon arrivée, j'ai trouvé chez mes Confrères une sympathie qui est devenue un véritable attachement et a engendré la bonne

confraternité, et cela dure depuis vingt-cinq ans. Volontiers j'ajouterais, « c'est à n'y rien comprendre ! »

Je constate le fait, et je remercie mes confrères. Parmi eux, il faut que j'en distingue quelques-uns, mes successeurs à La Ferté-Alais : le premier, M. l'abbé Desgrandchamps. Pensez que nous avons enseigné en même temps, dans des classes voisines, que depuis ce temps-là nous avons une véritable amitié qui ne s'est pas diminuée quand M. Desgrandchamps a quitté La Ferté-Alais pour se rendre dans son nouveau doyenné d'Arpajon. Il a été remplacé à La Ferté-Alais par M. l'abbé Leconte ; je ne connaissais pas ce dernier auparavant, mais comme il me faut de temps en temps retourner à La Ferté-Alais, j'ai eu l'occasion d'être reçu par lui et si bien que je n'ai pas trouvé de différence entre Leconte et Desgrandchamps, c'est tout vous dire.

Je dois un mot spécial aux vicaires qui sont là, Monseigneur : une chaîne de vicaires qui représente vingt-cinq ans : M. l'abbé Nabholtz, qui est devenu un Père Capucin, et dont certains disent qu'il « a mal tourné ». Il m'a mis au courant des questions matérielles dans la paroisse de Notre-Dame, il y a vingt-cinq ans ; et puis les années ont passé, il s'est en allé dans son noviciat ; <sup>17</sup> j'ai prêché sa profession, là-bas en Hollande. Nous sommes restés toujours très intimes, et la preuve c'est que M. l'abbé Nabholtz, le Père Nicolas, revient volontiers au presbytère d'Étampes où il est accueilli à bras ouverts, il le sait bien.

Dans la suite, nous avons eu un autre vicaire, l'abbé Bos, c'est le vicaire du cœur. Comme il l'a dit, il est l'enfant de la paroisse. Si je suis le père spirituel, il a toujours été le fils spirituel. Alors de là, une intimité qui ne se définit pas, une

intimité créée par la vie quotidienne, créée par les services mutuels qu'on se rend l'un à l'autre et cela a duré cinq ans. M. l'abbé Bos, vicaire modèle comme le Père Nicolas.

Et j'en ai un troisième, oh ! j'allais dire pour me finir ! M. l'abbé Saguet. Ah ! je lui dois un témoignage de reconnaissance tout spécial. Si dans ce moment nous avons une fête véritablement intime, une fête de famille vraiment complète, bien organisée, un des premiers organisateurs de cette fête, c'est M. l'abbé Saguet. À cette occasion, Monsieur l'Abbé, je tiens à vous remercier non seulement de l'organisation de la fête, mais de tout le dévouement que vous avez pour moi depuis dix-huit mois. Oui, ma santé a été atteinte ; alors, il fallait savoir comprendre et ménager mes forces. Tous les vicaires ne l'ont pas compris, vous, vous l'avez compris d'une manière parfaite. Je ne vous l'ai peut-être jamais dit comme maintenant, mais je tiens publiquement à vous dire que je vous remercie de tout le dévouement que vous m'avez donné et de toute l'affection mise dans ce dévouement.

M. l'abbé Saguet n'a pas été seul pour organiser cette bonne fête de famille, je tiens à ce mot de famille. Il a été aidé par quelques-uns de ces Messieurs qui ont formé un Comité. Je les remercie de tout mon cœur. Je remercie en particulier le Docteur Grenet qui a été absolument le bras droit de M. le Vicaire, qui s'est donné, je vais appeler cela un mal de détails, car il a fallu tout prévoir pour cette fête, ne rien oublier, tâcher de ne froisser personne, au contraire donner satisfaction à tous. Il en sera ainsi d'une manière aussi complète que possible aujourd'hui, grâce aux efforts que M. Grenet n'a pas cessé de faire depuis un mois, je ne crois pas me tromper.

C'est une occasion pour moi de remercier très particulièrement tous ces Messieurs, de la sympathie qu'ils me témoignent. Je n'avais pas rêvé une fête de cette ampleur ; j'avais rêvé une bonne fête, une bonne messe d'action de grâces, et puis le Bon Dieu faisant le reste. Et voilà que la Providence Divine a permis que cette pensée toute réduite que j'avais s'étende à une journée toute entière. J'en suis enchanté parce que c'est une occasion de sentir davantage votre sympathie et de vous dire la mienne.

Je vous le dis en m'adressant principalement au Président de <sup>18</sup> vos œuvres, au Docteur Grenet. Président de la F. N. C. Depuis que la section de la Fédération Nationale Catholique a été instituée ici, il n'a cessé de l'administrer en faisant tout ce qui peut être fait à Étampes.

Je tiens aussi à remercier notre Conseiller Général, M. Duclos. Malgré les occupations que lui créent l'éducation de sa nombreuse famille, ses devoirs professionnels et ses fonctions de Conseiller Général, il a bien voulu accepter d'être le Président de notre Comité des Écoles. Une grave question, Messieurs, que celle des écoles dans une ville. C'est un lourd fardeau qui charge les épaules d'un curé. Quand on sent autour de soi des sympathies comme celles de M. Duclos et de tous ces Messieurs du Comité des Écoles, on en supporte d'une manière plus constante, d'une manière plus forte, toutes les responsabilités. Je remercie donc M. Duclos d'avoir bien voulu soutenir de toute son autorité le Comité des Écoles. Cela ne peut que faire du bien dans l'esprit de tous ceux qui connaissent sa collaboration.

Nous avons aussi un Cercle d'Études qui se réunit tous les quinze jours et qui a à sa tête M. Menut. Je remercie aussi son président tout particulièrement.

Nous avons un Président du Comité de l'Orphelinat qui s'occupe aussi de toutes sortes d'œuvres. Je remercie M. des Varennes d'avoir bien voulu accepter cette présidence, bien que déjà vice-président du Comité des Écoles et membre du Conseil Paroissial. Je le remercie d se trouver partout où il y a du bien à faire au point de vue paroissial.

M. Tissier se charge volontiers de toutes les œuvres qui ont un caractère particulièrement religieux, la Conférence de Saint-Vincent de Paul, les œuvres de piété et en général de tout ce qui peut contribuer à l'augmentation de l'esprit chrétien dans une paroisse.

Je tiens à vous le redire, Messieurs, je vous remercie tous. Si je ne m'arrêtais pas, nous ne serions jamais à l'heure à la salle paroissiale. J'ai trouvé depuis vingt-cinq ans beaucoup de sympathie de la part des hommes, beaucoup de dévouement. Je n'ai peut-être pas toujours exprimé ce que je sentais parce que, vous l'avez peut-être remarqué, je ne suis pas toujours très loquace, mais ce n'est pas parce que je ne parle pas beaucoup que je ne sens pas profondément. Je l'ai profondément sentie cette sympathie, j'ai profondément senti le soutien qu'était pour moi le dévouement que vous m'avez toujours prodigué pendant vingt-cinq ans. Je suis très heureux de vous le dire publiquement.

Merci à tous, merci à vous Monseigneur, merci aux Confrères, merci à vous tous Messieurs, et pour l'avenir, à la volonté de Dieu. |<sup>19</sup>

## **Allocution de Son Excellence M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin au Déjeuner**

CHERS MESSIEURS

J'ai dit ce matin à M. l'Archiprêtre, ou j'ai essayé de dire le bien que je pense de lui et que tout le monde autour de moi ici, pense avec moi. Mais je veux souligner en ce moment l'unanimité des sentiments qui vous animent à l'égard de votre Archiprêtre. J'en suis touché, édifié, sans être surpris, étant donné ce que je sais de vous, cher Monsieur l'Archiprêtre, ce que j'ai vu depuis dix ans bientôt que je suis à Versailles, ce que j'ai entendu.

Je m'attendais moi, à une explosion de reconnaissance, d'affection et de joie à l'occasion de cette fête jubilaire. Elle a été réussie de tous points. Cher Docteur, Monsieur le Président, vous y êtes pour beaucoup ; vous avez été l'âme de cette préparation, le président du Comité qui a organisé dans ses moindres détails, cette fête. Au nom de tous, je vous félicite et je vous remercie. (*Applaudissements*).

En prose et en vers, on a loué Monsieur l'Archiprêtre et les orateurs qui ont pris successivement la parole se sont acquittés de cette tâche avec beaucoup de délicatesse, de justice et de charme. Vous avez ouvert le feu, Monsieur le Président, dans des conditions excellentes qui me rappelaient le toast magnifique que vous avez prononcé au jour très récent de la journée cantonale d'Étampes. Ce jour-là vous avez ému vos auditeurs et vous leur avez fait du bien.

M. le Curé de Saint-Gilles a parlé au nom du Doyenné, et je remarque que, autour de cette table, il n'y a pas seulement des

prêtres du Doyenné ; le cœur de M. l'Archiprêtre est si large que sa sollicitude et son affection s'étendent bien au-delà des limites de son Doyenné. Du reste, il est l'Archiprêtre d'Étampes et il convenait qu'un bon nombre de paroisses fussent ici représentées. C'est l'unanimité des curés de votre Archiprêtré qui par ma voix en ce moment, vous dit son édification et sa reconnaissance.

En célébrant « la classe », M. le Doyen d'Arpajon a évoqué des souvenirs très chers. Il n'en finirait pas s'il disait tout ce dont il se souvient car il a une mémoire extraordinaire... J'ai lu il y a quelques temps dans un des mémoires que les jeunes ont l'œil fin pour juger leurs supérieurs. Je l'ai constaté une fois de plus aujourd'hui en entendant votre ancien vicaire, <sup>20</sup> M. Bos, parler de son Archiprêtre comme il l'a fait. Il a été témoin, lui, et il a observé et il a conservé un souvenir d'édification pour tout ce qu'il a entrevu de son Archiprêtre. Je le félicite de ce qu'il a dit avec tout son cœur ; il a exprimé des sentiments qui m'ont édifié sans mesure. Je sais à quoi m'en tenir sur la vie du presbytère d'Étampes, on n'a jamais entendu dire qu'un vicaire d'Étampes ait demandé son changement. (*Applaudissements*).

M. Bos a dit, il peut s'en porter garant, que vous avez même une grande sollicitude pour la santé de vos vicaires.

C'est dire que M. l'Archiprêtre a réussi de tous points, au temporel comme au spirituel. Au spirituel, chacun de vous le sait ce qu'il a donné de lui-même aux âmes qui lui sont confiées et comment chacun a profité de ses enseignements et de ses exemples.

M. l'Archiprêtre m'en voudrait, lui qui est toujours exact, si je prolongeais ce petit entretien. Mais laissez-moi vous dire

encore une fois, que je suis heureux de me trouver ici aujourd'hui et que je sais gré à l'abbé Saguet de m'avoir alerté. La grande modestie de l'Archiprêtre n'aurait pas voulu se prêter à la combinaison projetée et alors, c'est un vicaire bien inspiré qui est venu me trouver pour me dire ce qui devait se passer aujourd'hui. Alors, comme l'a dit M. l'Archiprêtre, j'ai tout lâché pour venir aujourd'hui à Étampes (*Applaudissements*). Je m'en félicite et je remercie tous ceux qui font cette fête si belle et vraiment si familiale.

**Allocution du Docteur Grenet,  
Président du Comité cantonal de la F. N. C.  
dans la salle du Patronage Saint-Joseph**

MONSIEUR L'ARCHIPRETRE.

Certes, c'est comme paroissien, et au nom des paroissiens de Notre-Dame d'Étampes que j'ai la très grande joie et le grand honneur de vous adresser mes félicitations au nom de tous. Mais je veux me souvenir que par occasion, j'ai parfois été quelques-semaines votre paroissien à La Ferté-Alais au temps où y vivait ma très chrétienne Grand'Mère.

En ce pays vous avez laissé un souvenir si inoubliable dont <sup>21</sup> peuvent témoigner vos successeurs et aussi vos anciens paroissiens. Ceux que vous avez quittés il y a vingt-cinq ans s'unissent à ceux vers qui vous êtes venu pour célébrer votre Jubilé. Notre-Dame de La Ferté-Alais, Notre-Dame d'Étampes.

Janvier 1911. M<sup>gr</sup> Gibier qui appréciait votre valeur et qui savait les sympathies que vous étiez capables d'éveiller partout

sur votre passage, M<sup>gr</sup> Gibier, dis-je, a voulu faire de vous l'Archiprêtre d'Étampes.

Certes, je crois que le désir de votre Évêque n'était pas absolument un ordre et que vous pouviez sans manquer au devoir de soumission, rester dans votre doyenné de La Ferté-Alais où la confiance grandissante de vos paroissiens vous rendait l'apostolat facile. Vous saviez que la tâche serait dure. Elle fut plus ardue encore que vous ne le supposiez car la pénurie des prêtres vous priva de l'aide presque indispensable. Mais l'eussiez-vous su, que j'en suis sûr, vous auriez quand même prononcé le « *Fiat* », le *Fiat* de la Vierge dont vous avez reçu les faveurs, à Lourdes, le *Fiat* du Christ dont vous êtes le prêtre très obéissant.

2 février 1911. A peu près à la même heure où je parle aujourd'hui, vous êtes monté à l'autel où vous alliez officier pendant vingt-cinq ans, vous vous êtes installé au confessionnal où, pendant vingt-cinq années vous accomplirez l'œuvre de miséricorde et de pardon avec un zèle et une constance tels que votre santé en sera ébranlée ; vous allez monter dans la chaire où vous allez enseigner et diriger pendant un quart de siècle. Un quart de siècle ! plus qu'il n'en faut pour que les nations soient bouleversées, les sociétés transformées, les théories économiques annihilées, assez pour que votre influence se fasse sentir de plus, en plus bienfaisante et cependant moins qu'un instant dans votre sacerdoce à vous qui êtes prêtre pour l'éternité.

2 février 1936. En cette chaire, où pendant vingt-cinq ans vous avez prêché le Dieu pour lequel les temps n'ont ni commencement ni fin, l'Évêque de Versailles en d'éloquents paroles qui nous ont remplis d'émotion, a rendu un solennel et

juste hommage à vos vertus sacerdotales. Car vous êtes de la race de ces vaillants et de ces persévérants qui savent encore tenir à mains fermes les deux mancherons pour tracer avec amour et ferveur un beau sillon bien droit.

En cet après-midi du 2 février 1936, vous voyez la moisson, elle est là devant vous. C'est l'affection qui a germé profonde et qui a grandi vigoureuse au cœur de tous ceux qui vous doivent leur édification. Certes, je me sens incapable de dire votre action pour la conquête des âmes et leur acheminement vers la perfection. Mais ce que je voudrais, c'est concentrer toutes ces forces affectives qui se sont accumulées au cœur de chacun <sup>22</sup> de nous pendant vingt-cinq années, pour vous crier dans une explosion de sincère, profonde et véhémement reconnaissance, merci Monsieur l'Archiprêtre, merci !

Merci au nom de tous ceux et de toutes celles qui dirigent les œuvres et qui ont trouvé en vous un guide sûr et prudent ! Merci au nom de tous, grands et petits, merci au nom de ceux qui croient et au nom de ceux qui voudraient croire. Merci pour vos prières, pour votre enseignement, pour votre exemple. Pour vos prières, pour celles que vous avez récitées debout à l'autel, pour celles que vous avez dites à genoux méditant en votre église pour celles que vous avez murmurées en parcourant nos rues, égrenant votre chapelet. Merci pour les prières des jours d'épreuves et aussi pour celles des jours d'allégresse, pour les prières des vingt-cinq années passées, pour celles que vous direz demain, pour celles d'aujourd'hui.

Votre enseignement. Vous vous êtes donné corps et âme pour l'instruction des enfants au catéchisme. Vous avez proclamé partout la nécessité des écoles catholiques pour développer le sens religieux de génération en génération. Sous votre

impulsion et grâce aussi à votre désintéressement, malgré des difficultés sans nombre et des entraves toujours nouvelles, elles ont pu vivre, et c'est là un bienfait dont tous les pères de famille doivent vous être reconnaissants.

Vous nous avez enseigné la doctrine catholique dans sa lettre et dans son esprit. Vous avez surtout voulu que nous ayons une foi sans cesse accrue en la Providence, cette foi que nous sentons si profonde en vous, qui est la raison d'être de votre optimisme, source d'activité parce qu'elle est l'espérance. Et pour que nous ne désespérions jamais, vous nous avez enseigné avec une prédilection toute particulière la dévotion à la Sainte Vierge. Comme Saint Bernard, ce grand saint qui ne fut point un inconnu pour l'Étampes du XII<sup>e</sup> siècle vous criez volontiers en vous adressant à la Vierge : *O Clemens ! O Pia ! O Dulcis !*

La paix, la douceur, la bonté. Ces trois mots pourraient être votre devise.

La paix, non pas celle qui s'obtient par de faciles concessions à l'injustice et à l'erreur, mais celle qui est une émanation de la charité. Parce que c'est celle-là que vous savez être la vraie et que vous êtes un pacificateur. Si quelqu'un se disait votre ennemi nul ne voudrait le croire, car s'il l'était il n'oserait pas l'avouer.

Certes, ceux qui vous ont demandé des conseils, savent quelle assurance vous puisez dans votre science théologique, mais ils ont éprouvé aussi combien vos conseils sont rendus plus efficaces par la douceur avec laquelle vous les donnez. Ainsi vous <sup>23</sup> justifiez la parole de l'Imitation : « Celui qui excelle par la douceur est plus utile que celui qui excelle par la science ».

Votre bonté ! Oh ! ici je me tais, car je suis sûr que je n'en dirais jamais assez et je laisse parler l'homme de la rue.

Mesdames, Messieurs, parlez au premier que vous rencontrez dans notre cité, de M. Deboissy, ainsi que certains l'appellent familièrement, — on disait bien jadis « Monsieur Vincent » — et avant même d'avoir fini votre phrase, vous recevrez cette réponse : Monsieur l'Archiprêtre, il est si bon !

La bonté portée à un tel degré, c'est du surnaturel, c'est de la beauté. « La beauté morale, a dit un physiologiste contemporain, le Docteur Carrel, laisse un souvenir inoubliable à celui qui, même une fois l'a contemplée. Elle nous touche plus que la beauté de la nature ou celle de la science. Elle donne à celui qui la possède un pouvoir étrange, inexplicable. Elle augmente la force de l'intelligence, elle établit la paix entre les hommes, elle est la base de la civilisation ».

La civilisation a commis le péché mortel de sacrifier l'esprit à la matière et pour son salut elle demande secours aux forces spirituelles. Or, le prêtre, par sa seule présence, rappelle que la poursuite des richesses, la recherche du confort, l'avancement des sciences ne sont point des fins en soi, mais que seul l'amour désintéressé du beau, du vrai et du bien donne l'aptitude au bonheur.

Heureuses donc les paroisses qui ont un prêtre. Heureuse entre toutes, la paroisse qui depuis vingt-cinq ans a un prêtre comme le nôtre. Faisons retentir cette salle de nos acclamations. Debout tous et toutes pour crier : Vive encore longtemps notre Archiprêtre très aimé. Vive M. le chanoine Deboissy.

## Remerciement de M. l'Archiprêtre (Salle Paroissiale)

EXCELLENCE,

MES CHERS PAROISSIENS.

J'ai souvent pris la parole dans cette salle, mais jamais avec une pareille émotion. J'ai, pour la justifier : l'assistance si nombreuse ce matin d'abord à la messe de communion, ce que j'estime par-dessus tout ; puis à la grand'messe que j'ai célébrée ; l'esprit de famille qui a régné dans le banquet où les hommes étaient nombreux ; votre empressement à assister à cette réunion de famille à la salle paroissiale ; les paroles qui ont été dites et <sup>24</sup> qui sont des éloges nombreux, ces éloges-là sont-ils mérités ? nous n'en savons rien, le Bon Dieu le sait, nous nous en remettons à son jugement, à son jugement qui ne trompe pas, enfin ces deux souvenirs que vous me donnez — j'accepte le fauteuil, évidemment, je vous en suis bien reconnaissant — mais surtout le calice. Vous ne pouviez pas choisir un souvenir plus approprié à la fête de vingt-cinq ans de sacerdoce dans une même paroisse. Le calice c'est l'instrument du ministère par excellence du prêtre. Vous savez que dans le calice est consacré le sang de Jésus-Christ ; vous savez que le prêtre n'est que l'intermédiaire entre les fidèles et Dieu. Quand ses mains offrent le sang de son Fils à Dieu le Père, ce sont les fidèles qui, en offrant ce sacrifice, offrent ce sang divin qui a réalisé toutes les expiations, qui a mérité toutes les grâces divine. C'est par l'effusion du sang de Jésus-Christ que nous avons mérité la grâce. Je dis que ce calice est un cadeau sacerdotal par excellence et profitable à la paroisse qui l'offre parce que chaque matin je m'en servirai pour offrir le sacrifice, et en offrant le sang de Jésus-Christ à Dieu son Père, à ma

prière, j'associerai votre souvenir, c'est-à-dire la pensée de vos âmes à vous, de votre cœur à vous, de votre affection à vous ; et vous pensez bien qu'alors je mettrai dans ma prière, tout mon cœur, toute mon affection et toute mon âme.

Tout à l'heure à la fin du banquet, j'ai dit que je profitais de cette fête pour remercier tous ceux qui m'avaient aidé de leur dévouement dans les œuvres paroissiales pendant cette période de vingt-cinq années. J'ai dit toute ma reconnaissance à Monseigneur pour sa présence ici qui donne à notre fête tout son éclat. Je lui renouvelle l'expression de mon affection et de ma reconnaissance.

J'ai dit à tous les hommes ma reconnaissance pour leur sympathie, pour la part qu'ils ont prise à faire vivre les œuvres d'hommes dans la mesure où nous pouvons les faire vivre avec notre tempérament de la Beauce. Comme je ne pouvais pas remercier tous les hommes en particulier, j'ai remercié les Présidents de ces œuvres, et je leur renouvelle ici l'expression de ma reconnaissance.

Mais nous avons des œuvres de dames et c'est sur elles que je veux insister. À vous Mesdames, qui constituez les Comités de ces œuvres, qui en êtes les Présidentes, je vous dois des remerciements. Pendant vingt-cinq ans, j'ai assisté aux réunions mensuelles des Dames de la Ligue Féminine d'Action Catholique, le ne vous ai pas souvent dit merci, je le disais tout à l'heure, je ne suis pas toujours loquace, je ne dis pas toujours tout ce que je pense, mais je sens profondément. Et ce que j'ai senti profondément, Mesdames de la Ligue, ce sont tous les services que vous nous avez rendus au point de vue paroissial. Que serait devenu sans vous le Denier du Culte ? Que serait devenue sans vous l'œuvre des vocations ? A qui me serais-je

adressé chaque fois qu'il y avait un effort de détail à faire dans la paroisse ou auprès de certaines familles ? Où aurais-je trouvé les dévouements que j'ai rencontrés parmi vous ? Voilà pourquoi je tiens aujourd'hui à remercier toutes les Dames de la Ligue.

Je remercie toutes les personnes qui s'occupent des œuvres de jeunesse ; c'est l'avenir. Je remercie les Noëlistes et toutes les personnes qui se dévouent aux écoles et au patronage. Oh ! j'insiste sur le patronage.

Les Noëlistes m'ont rendu de grands services. Pendant huit années, jusqu'à l'année dernière où des dames se sont associées à elles, elles m'ont aidé à faire vivre les écoles. Grosse charge, grosse responsabilité, gros tracas. Sans elles, qui m'aurait tiré d'affaire ? Que de fois je l'ai dit à cette même place à nos distributions de prix ! Vous, les Noëlistes, par l'éducation que vous recevez et qui vous fait mieux comprendre le christianisme, vous avez des possibilités plus grandes de vivre chrétiennement. Mais un grand nombre des Enfants de Marie appartiennent à des familles où le père et la mère travaillant constamment, n'ont pas toujours le temps de s'occuper de leurs enfants comme ils le voudraient. Si nous n'avions pas les patronages, qui donc aurait le souci de développer le sentiment religieux chez les enfants qui ne fréquentent pas les écoles où se dévouent des maîtres chrétiens.

Les patronages ! Là j'ai trouvé des dévouements qui durent et qui existaient avant ma venue. J'ai trouvé à la tête des patronages des personnes que j'avais connues, que j'avais confessées, déjà quand j'étais professeur. Elles étaient là avant moi au patronage ; elles ont continué pendant vingt-cinq années, malgré les deuils, les tracas, le changement de

mentalité, malgré toutes les difficultés rencontrées. Je ne leur ai jamais dit comme aujourd'hui ma gratitude ; je leur dis merci aussi. Elles ont fait une bonne œuvre profitable à la paroisse.

Je suis embarrassé pour citer toutes les œuvres. Vous savez que nous avons l'œuvre des Tabernacles. Les dames qui en font partie travaillent tellement qu'elles ont assez d'ornements complets pour faire une exposition tous les deux ou trois ans. Elles travaillent avec l'esprit chrétien dans le but d'aider les paroisses pauvres et de rendre ainsi service directement au culte. À elles non plus je n'ai pas toujours dit merci, je leur dis aujourd'hui.

Et puis nous avons les œuvres de piété, l'œuvre du suffrage, les œuvres missionnaires... Je ne peux les citer toutes, je vais en oublier, mais ne vous froissez pas. Mon but était aujourd'hui de remercier d'une manière collective toutes les personnes et toutes les dames qui ont bien voulu prendre la tête de nos œuvres, <sup>26</sup> et par conséquent faire vivre d'une vie toujours plus intense notre paroisse. Mesdames je vous remercie comme tout à l'heure je remerciais les messieurs.

Et alors, vingt-cinq ans s'achèvent. Pour moi, c'est trente ans de présence à Étampes, puisque déjà pendant cinq ans, des années 1893 à 1898, j'y avais été professeur. C'est dire que je suis devenu l'un des vôtres. J'ai donc, pour vous non pas une affection superficielle, mais une affection de fond. On s'aime d'autant plus qu'on est plus uni en famille. C'est le cas pour les membres de la famille du sang. Il en est de même pour la famille spirituelle. Je suis parmi vous depuis si longtemps, que je puis me considérer au point de vue surnaturel comme faisant partie de chacune de vos familles. Combien, pour une raison ou pour une autre, en ai-je visité de ces familles, dans des jours de

joie, mais aussi dans des jours de deuil. Y a-t-il une seule maison où je ne sois pas entré ? Aussi ce n'est pas seulement au figuré que je fais partie de la famille, c'est vraiment dans la réalité. Alors, mes biens chers amis, vous pensez qu'il y a dans mon âme une affection toute particulière pour chacun de vous. Voilà pourquoi entre nous les relations sont si faciles. Nous nous comprenons à demi-mot ; il n'est pas besoin que je vous demande ce dont vous avez besoin pour connaître ce qui vous est nécessaire. Je ne dis pas toujours tous les sentiments d'affection, de reconnaissance que j'ai pour tout votre dévouement, mais vous le sentez bien, grâce au courant de sympathie qui naît de l'esprit de famille.

Je vous remercie d'une manière générale de m'avoir ménagé une pareille fête aujourd'hui, surtout de me donner l'occasion de vous dire ce que je sentais. Je remercie le Docteur Grenet d'une manière toute particulière, et M. le Vicaire d'avoir tout organisé. J'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure, je n'avais pas rêvé une si grande fête ; j'avais rêvé de dire merci au Bon Dieu et de lui demander de nous continuer ses grâces à vous et à moi, votre curé, tant qu'il voudra bien me garder dans votre paroisse. Mais parce que les Membres du Comité ont donné tant de solennité à cette fête, la journée d'aujourd'hui sera pour moi inoubliable.

Vous savez comment j'annonce le salut qui clôt l'année : avec chants du *Miserere*, du *De Profundis* et du *Te Deum*. Aujourd'hui c'est la fin non seulement d'une année, mais c'est la fin de vingt-cinq années. Il n'y aura pas de chant du *Miserere*, mais dites-le chacun dans le fond de votre cœur pour demander au Bon Dieu qu'il me pardonne ce qui a pu manquer

en vingt-cinq ans de ministère, ne serait-ce que le bien qui n'a pas été réalisé et qui était peut-être malgré tout possible.

Le *De Profundis*, j'avoue que ce serait un peu prématuré, mais nous chanterons le *Te Deum*. Des grâces nombreuses sont venues |<sup>27</sup> sur vos âmes et sur la mienne, et sur le ministère que j'ai exercé à votre égard pendant ces vingt-cinq années. Nous n'avons peut-être pas assez dit merci, moi et vous, je commence par moi. Nous mettrons dans ce *Te Deum*, toute la gratitude de nos cœurs avec l'intention de dire à Dieu, je vous remercie encore des grâces pour lesquelles je vous ai déjà remercié, je vous remercie pour celles dont j'aurais oublié de vous remercier.

Il me faut à mon tour vous parler de la Sainte Vierge. Vous ne saurez qu'au Ciel, mes bien chers Paroissiens, toutes les grâces qui sont venues sur vos âmes et sur mon ministère par son intermédiaire, pendant ces vingt-cinq années. Je demanderai donc à la maîtrise de terminer le salut par le chant du *Magnificat*. Nous témoignerons ainsi à la Sainte Vierge la reconnaissance qui lui est due, et par elle cette reconnaissance montera jusqu'à son divin Fils. Alors nous étant acquittés de toute notre dette de reconnaissance, nous mériterons de nouvelles grâces pour l'avenir. C'est tout ce que je désire.

Encore merci à Monseigneur, merci aux hommes, merci à vous toutes mes chères paroissiennes, et que Dieu vous garde !

## **Allocution de Son Excellence M<sup>gr</sup> Roland-Gosselin, à la salle Saint-Joseph**

Les ministres de l'Eglise sont plus stables, grâce à Dieu, que les ministres de la Troisième République ! Il est rare cependant et très rare, de voir un Archiprêtre demeurer vingt-cinq ans à la tête de sa paroisse.

L'explication en est très simple : M. l'Archiprêtre, M. le Chanoine Deboissy, a été nommé par mon éminent prédécesseur alors qu'il était très jeune, il n'avait pas 45 ans et en vérité il est glorieux d'être choisi pour l'Archiprêtre d'Étampes quand on n'a pas 45 ans.

M<sup>gr</sup> Gibier n'hésitait pas à bousculer des habitudes quand il s'agissait de faire le bien. Ce n'était pas à l'ancienneté qu'il faisait une nomination de cette importance, c'était au choix. Et il avait si bien choisi, vous l'avez constaté, en nommant à la paroisse d'Étampes pour Archiprêtre, M. l'abbé Deboissy, qui vous a tant donné de son cœur et de son âme qu'aujourd'hui vous éprouvez le besoin qu'il y ait dans la paroisse, en son honneur, comme une explosion de joie, de reconnaissance et d'affection. |<sup>28</sup>

Je vous félicite et je vous remercie de ce que vous avez fait pour lui. Je vous félicite de lui avoir exprimé votre reconnaissance de toutes manières et par votre présence et par les témoignages de toute nature qu'il vient de recevoir, et par les présents qui lui sont offerts. Je vous félicite d'avoir donné à vos sentiments une expression si profonde et si délicate.

Vous avez bien choisi l'objet principal qui restera le souvenir de cette journée, le calice. M. l'Archiprêtre vous l'a dit tout à

l'heure, c'est en offrant le sacrifice de la Messe, en élevant le calice, qu'il offre à Dieu toutes les intentions de ses paroissiens, les vôtres, vos actions de grâce, vos besoins, vos aspirations. Et ce calice lui sera cher, d'une façon toute spéciale, parce qu'il le tient de votre générosité.

Et moi, le Père du diocèse et de mes prêtres, je vous remercie d'offrir à M. l'Archiprêtre, un fauteuil. C'est sûrement un objet qui ne fait pas double emploi au presbytère de Notre-Dame.

Je sais gré à M. l'abbé Sagnet, de m'avoir averti des intentions des fidèles de la paroisse Notre-Dame. Dans sa modestie, M. l'Archiprêtre se serait bien gardé d'inviter son Évêque. Mais dès que j'ai su ce qui se préparait à Étampes, j'ai tenu à y venir. Pourtant il se présentait aujourd'hui une circonstance qui semblait bien réclamer la présence de l'Évêque à Versailles, c'est la fête du Petit Séminaire. Mais personne ne m'en voudra, j'en suis sûr. dans cette maison qui m'est si chère, d'avoir tenu à venir aujourd'hui à Étampes pour présider cette fête de famille qui laissera dans le cœur de tous, un souvenir d'admiration, d'affection et de gratitude (*Applaudissements*). Je vous demande seulement la permission de ne pas assister à la séance que vous allez tout à l'heure applaudir, parce que j'ai promis de me trouver au Petit Séminaire pour la fin de la journée afin d'y donner le salut.

Je vais donc me retirer maintenant, non sans avoir redit à M. l'Archiprêtre, mon affection, ma reconnaissance au nom du diocèse tout entier comme, vous l'avez fait au nom de la paroisse, et la promesse que je demanderai au Bon Dieu de récompenser lui-même, parce que Lui-même et Lui seul peut le faire à la mesure de nos désirs, le dévouement, la générosité de

M. l'Archiprêtre et aussi l'édification donnée par lui à la paroisse Notre-Dame d'Étampes.

## Élement de prosopographie catholique

### 1. Membres du clergé

**Bony** (l'abbé), curé de Saint-Gilles d'Étampes

**Bos** (M. l'abbé), curé de Montesson, ancien vicaire de la paroisse.

**Craon** (Père Nicolas de), des Frères Mineurs Capucins, ancien vicaire de la paroisse

**Deboissy** (M. le chanoine Henri), archiprêtre d'Étampes

**Desgrandchamps** (M. le chanoine), curé-doyen d'Arpajon

**Gibier** (Mgr), ancien évêque de Versailles

**Guillet** (M. l'abbé), aumônier de l'hôpital

**Isbecque** (le regretté chanoine), prédécesseur de Deboissy à La Ferté-Alais

**Leconte** (M. l'abbé), curé-doyen de La Ferté-Alais

**Nabholtz** (M. l'abbé Nicolas), ancien vicaire de Notre-Dame d'Étampes, devenu Père Capucin

**Pie XI**, pape

**Robert** (M. le chanoine), grand vicaire de Versailles

**Roland-Gosselin** (S. E. Mgr), évêque de Versailles

**Saguet** (M. l'abbé), vicaire de la paroisse

### 2. Paroissiens notables de Notre-Dame

**Alexandre** (M.), gendre de M<sup>me</sup> Deboissy

**Cousin** (M<sup>lle</sup>), présidente de la Ligue des Jeunes

**Deboissy (M.)**, frère du jubilaire  
**Deboissy (M<sup>me</sup>)**, mère du curé.  
**Duclos (M.)**, Conseiller Général, Président de notre Comité des Écoles  
**Duclos (M<sup>me</sup> Paul)**, trésorière de l'Association des Mères chrétiennes  
**Grenet (D<sup>r</sup> Alphonse)**, président du Comité de la Fédération Nationale Catholique  
**Lefebvre (M<sup>lle</sup>)**, présidente des Noëlistes  
**Lepage (M<sup>me</sup>)**, présidente de la Ligue féminine d'Action catholique  
**Marion (M<sup>me</sup>)**, présidente de la Société de Sainte-Marthe  
**Martin (M<sup>me</sup>)**, codirectrice des Dames de l'Œuvre des Tabernacles  
**Menut (M.)**, président du Cercle d'études  
**Gibier (M<sup>me</sup>)**, codirectrice des Dames de l'Œuvre des Tabernacles  
**Passat (M<sup>lle</sup>)**, présidente des Enfants de Marie.  
**Pommeret des Varennes (M.)**, Président du Comité de l'Orphelinat, vice-président du Comité des Écoles, membre du Conseil Paroissial.  
**Poulin (M<sup>lle</sup>)**, directrice du Patronage des jeunes filles  
**Rabourdin (M<sup>me</sup>)**, présidente de l'Association des Mères chrétiennes  
**Tissier (M.)** président de la Conférence de Saint-Vincent de Paul  
**Vramant (M<sup>lle</sup>)**, conseillère de la Ligue des Jeunes

# LE TRIOMPHE

D E S

## BONNES MŒURS

*SUR LE FAUX HONNEUR CÉLIBATAIRE.*

---

## DISCOURS

D E

### PIERRE DOLIVIER,

*CURÉ DE MAUCHAMP,*

A

### SES PAROISSIENS,

*POUR les disposer à son Mariage, lé-  
galement contracté le 12 Novembre, l'an  
premier de la République Française.*

Prononcé le Dimanche 21 Octobre de  
la même année.



A É T A M P E S,

Chez DUFRE, Imprimeur du District.

# **Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampoïis**

On donne ci-après la compilation de tout ce qui s'est écrit depuis un siècle et demi sur les premiers imprimeurs étampoïis, au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

01. Note de Paul Pinson (1870)
02. Notes de Léon Marquis (1881)
03. Premier article d'Henri Stein (1895)
04. Second article d'Henri Stein (1897)
05. Article de Maurice Lecomte (1906)
06. Article de Georges Lepreux (1907)
07. Notes de René de Saint-Périer (1938)
08. Note de Frédéric Gatineau (2003)

C'est une bonne occasion de voir comment progresse patiemment la science historique, de génération en génération, par les efforts cumulés de quelques passionnés qui se transmettent et brandissent tour à tour, dans la pénombre des origines, le flambeau impérissable de la curiosité.

B. G.

# DISCOURS

D E

PIERRE DOLIVIER,

CURÉ DE MAUCHAMP,

À

SES PAROISSIENS,

POUR LEUR ANNONCER SON MARIAGE.

PRONONCÉ le *Dimanche 21 Octobre,*  
*l'an premier de la République Française,*  
*à l'issue des Vêpres.*



---

A É T A M P E S,

Chez DUPRÉ, Imprimeur du District.

# **Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampoïs**

On donne ci-après la compilation de tout ce qui s'est écrit depuis un siècle et demi sur les premiers imprimeurs étampoïs, au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

01. Note de Paul Pinson (1870)
02. Notes de Léon Marquis (1881)
03. Premier article d'Henri Stein (1895)
04. Second article d'Henri Stein (1897)
05. Article de Maurice Lecomte (1906)
06. Article de Georges Lepreux (1907)
07. Notes de René de Saint-Périer (1938)
08. Note de Frédéric Gatineau (2003)

C'est une bonne occasion de voir comment progresse patiemment la science historique, de génération en génération, par les efforts cumulés de quelques passionnés qui se transmettent et brandissent tour à tour, dans la pénombre des origines, le flambeau impérissable de la curiosité.

B. G.

LA LÉGITIMITÉ  
DU MARIAGE  
DES PRÊTRES.

---

DISCOURS

DE

P. F. LAVAU,  
CITOYEN FRANÇAIS  
ET

CURÉ DE CHAUFFOUR,

*POUR la cérémonie nuptiale de Pierre  
Dolivier, Curé de Mauchamps, suivi  
de l'épître en vers du même auteur, en  
réponse aux couplets érotiques attribués  
au Vicaire de Boissy,*

---

In novissimis temporibus discedent quidam  
à fide attendentes spiritibus erroris, & doc-  
trinis dæmoniorum, . . . . . prohibentium  
nuptiæ &c.

*Epistolæ ad Thimotheum capite primo,*



A É T A M P E S,

Chez DUPRÉ, Imprimeur du District,

1793.

*Lia 3924*

## 01. Note de Paul Pinson (1870)

# Gallia typographica : Stampæ <sup>1</sup>

Nous recevons de M. P. Pinson la note suivante : L'imprimerie remonte à Étampes à l'année 1790, avec un premier typogr. du nom de Dupré ; le premier produit des presses de ce Dupré, que connait M. Pinson, est *Discours de Pierre Dolivier, curé de Mauchamps* (et non *Manicamp*, comme dit Quérard), à ses paroissiens, pour leur annoncer son mariage, prononcé le dimanche 21 octobre, l'an premier de la République Française, |<sup>1194</sup> à l'issue des vêpres. A Étampes, chez Dupré, imprimeur du district, in-8° de 22 pp.

<sup>1</sup> Pierre Deschamps, *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, Firmin Didot frères, fils, 1870, colonnes 1193-1194.

## 02. Notes de Léon Marquis (1881)

### Notes sur l'imprimeur Dupré <sup>2</sup>

(1) « Un arrêté de Couturier, daté du 1<sup>er</sup> frimaire an II, dit qu'on ne pourra établir dorénavant des usines sur la rivière d'Étampes sans autorisation. Il est dit dans cette pièce que le citoyen Dupré, imprimeur à Étampes, *agit avec une noire méchanceté*<sup>3</sup>. Il ne <sup>95</sup> faut pas, du reste, s'étonner du différend qui existait entre Dupré et Couturier, car ce dernier était influencé par son subordonné Berchère, qui était membre du comité révolutionnaire<sup>4</sup>. » [...]

\*

### (2) Notes bibliographiques [...]

« 49. *Prospectus d'un Journal d'Étampes, dédié aux citoyens.* — A Étampes, de l'imp. de Dupré et Gamet, imprimeurs du district et de la municipalité, in-8 de 4 p. S.d. (1790).

<sup>2</sup> *Les rues d'Étampes et ses monuments*, Étampes, Brière, 1881, pp. 94-95, 381-388.

<sup>3</sup> Archives nationales (référence vague de Marquis, comme à l'accoutumée.

<sup>4</sup> Voyez les notes 49, 50, 53 [ci-après].

« 50. *Journal d'Étampes* (1790). Indiqué dans l'*Almanach d'Étampes pour 1791* comme paraissant tous les samedis de chaque semaine. Le prix de la souscription (ou abonnement) était de 6 livres pour Étampes et 9 livres pour les autres endroits. On s'abonnait chez Mme veuve Périer, apothicaire, rue Saint-Antoine, et chez les sieurs Dupré et Gamet, imprimeurs. [...]

« 52 bis. *Délibération du conseil général de la ville d'Étampes, relative aux comptes présentés par les sieurs Delaitre et de la Borde, directeur et receveur de la régie du droit de tarif perçu sur les boissons pendant les années 1789 et 1790, et les quatre premiers mois de 1791.* — A Étampes, chez Dupré, imp. de la municipalité. S.d. (1791), in-4 de 6 p.

« 53. *Almanach historique et politique du district et de la ville d'Étampes pour l'année 1791, dédié à MM. Les administrateurs du district*, <sup>382</sup>, fondé et rédigé par M. Mesnard, vicaire de Saint-Basile et chapelain de l'église de Paris. — A Étampes, de l'imp. de Dupré et Gamet, rue Darnatal, 27, in-8 de 60 p. [...] <sup>383</sup> [...]

« 66. *Éloge funèbre de Jacques-Guillaume Simonneau, maire d'Étampes, impitoyablement massacré dans la journée du 3 mars 1792, l'an 4<sup>e</sup> de la liberté. Prononcé par Jean-François Sibillon, officier municipal et actuellement maire de ladite ville, en l'église paroissiale de Notre-Dame, à l'issue du service célébré en l'honneur de ce généreux citoyen, victime de son patriotisme et de sa constante fermeté à s'opposer à l'infraction des lois. En présence des deux corps administratifs, du tribunal du district, des tribunaux de paix, d'un clergé nombreux, des commandans de la gendarmerie, d'un détachement de cavalerie du 18<sup>e</sup> régiment, et d'un corps de citoyens volontaires de Paris accourus à la défense de cette malheureuse cité.* — A Étampes,

chez Dupré, imp. des corps administratifs, 1792, in-8 de 16 p. [...]

« 67 bis. *Discours prononcé au nom des corps administratifs réunis de la ville d'Étampes à MM. Les commissaires du département et aux différents détachemens qui les accompagnent lors de leur entrée en ladite ville, le 9 mars 1792.* — A Étampes, chez Dupré, imp., in-4 de 2 p. [...] |<sup>384-385</sup> [...]

« 80. *Discours prononcé en l'église Notre-Dame d'Étampes, le 29 avril 1792, l'an IV de la liberté, jour de la bénédiction des drapeaux, par M. Legrand, curé de Saint-Martin d'Étampes. En présence des deux corps administratifs, du tribunal du district, des tribunaux de paix, des deux bataillons de la garde nationale, des commandants de la gendarmerie et gendarmes, d'un détachement de cavalerie du 6<sup>e</sup> régiment et des volontaires de la Haute-Vienne.* A Étampes, chez Dupré, imp. des corps administratifs, 1792, in-8 de 16 p. [...]

« 82. *Pétition des citoyens de la ville d'Étampes à l'Assemblée nationale, tendant à assurer la subsistance et à opérer la tranquillité publique.* — Étampes, imp. de Dupré, in-4 de 4 p. (1792). [...] |<sup>386</sup> [...]

« 91. *District d'Étampes. Vente par petits lots de domaines nationaux provenant de Ange-Henri Desmazis, émigré. Municipalité d'Étampes. Le premier lot se compose de la ferme de Chesnai... évaluée 27,750 liv... Le neuvième jour de la deuxième décade de deuxième mois de l'an II. Baron Delisle.* — A Étampes, chez Dupré, imp., in-folio.

« (Il existe un grand nombre de pièces imprimées analogues pour le district d'Étampes ; nous avons vu aux archives de Seine-et-Oise l'une d'elles portant le n°68.) [...]

« 94. *Mémoire pour le citoyen Claude Dupré, imprimeur, et Louise Blanchet Desmolière, son épouse, contre le nommé Berchère, cy-devant membre du comité révolutionnaire, existant au 9 thermidor an II.*

« Indiqué dans le manuscrit des moulins. [...] |<sup>387</sup> [...] »

« 100. *Ville d'Étampes. Le maire de la ville d'Étampes, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de celui de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, à ses concitoyens. Il est question d'une souscription pour l'achèvement d'une nouvelle route d'Étampes à Pithiviers... Fait à l'hôtel de la Mairie, le 2 octobre 1821 (Signé : Tullières).* — A Étampes, de l'imp. de Dupré fils. Factum in-4. [...] |<sup>388</sup> [...] »

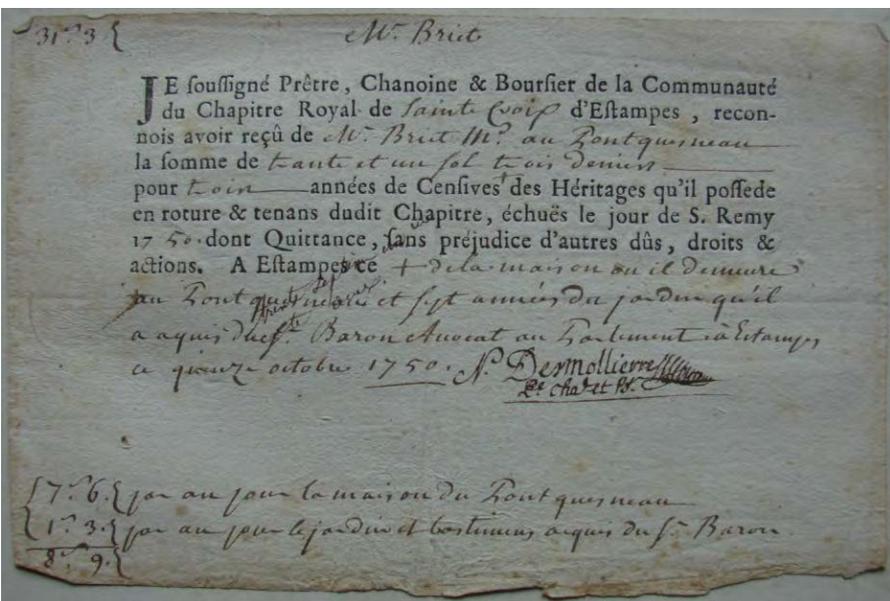
« 105. *État des minutes de notaires de l'arrondissement d'Étampes, dressé en conformité des délibérations de la chambre de discipline.* — Étampes, de l'imp. de C. Dupré, rue du Carrefour-Doré, n°9, 1831, in-4 de 10 p. »

\*

### (3) Notes justificatives [...]

« **H.** — Pièce imprimée et manuscrite (affiche) : Département de Seine-et-Oise. District d'Étampes. Vente de domaines nationaux. La première enchère aura lieu le 13 messidor an III, l'adjudication définitive le 13 thermidor suivant. La ferme dite du ci-devant prieuré de Saint-Pierre, située en la commune d'Étampes, faubourg du Levant, section du nord, consistant en une maison à loger, colombier, grange ci-devant champarteresse, autre grange, écurie, bergerie, étable, jardin. Le tout enclos de murs et contigu à la ci-devant église et au cimetière de Saint-Pierre. Un petit

jardin près de l'ancien auditoire, pièce de courtil et trois pièces de terre : la première de 36 arpents, tenant au chemin les Morts ; — la deuxième de 36 arpents, tenant au chemin de Brouy ; — la troisième de 8 arpents, tenant aux mêmes, dans laquelle est un reste de mazure appelée Vieille-Grange-Saint-Père et l'emplacement devant la ferme... Le tout dépendant des ci-devant chartreux d'Orléans, et dont Chartes-Jean-Marie Valory s'est rendu adjudicataire le 12 avril 1791, moyennant 86,6000 liv. — En conséquence, la vente se fera sur la folle enchère dudit émigré. Signé Carqueville, Gudin, Dergny, Gabaille, Nasson, Hénin, Crosnier. — A Étampes, chez Dupré, imp., in-fol. plano. (Archives départementales.) »



Exemple de feuille imprimée vraisemblablement à Estampes même en 1750 (cliché Bernard Gineste, bibliothèque aujourd'hui dispersée de feu Bernard Duclos)

**J**E soussigné Prêtre, Chanoine & Bourcier de la Communauté  
 du Chapitre Royal de d'Estampes, recon-  
 nois avoir reçu de  
 la somme de  
 pour années de Censives des Héritages qu'il possède  
 en roture & tenans dudit Chapitre, échus le jour de S. Remy  
 17 dont Quitrance, sans préjudice d'autres dûs, droits &  
 actions. A Estampes ce

Reconstitution de la feuille vierge (B.G.)

### 03. Premier article d'Henri Stein (1895)

## L'établissement de l'imprimerie à Étampes <sup>5</sup>

Quoi qu'en pense M. Deschamps<sup>6</sup>, qui fixe à la date de 1790 l'arrivée du premier typographe étampoïse, nommé Dupré<sup>7</sup>, il y a certainement lieu de faire remonter l'introduction de l'imprimerie dans cette ville à une époque un peu plus ancienne.

Assurément Étampes ne prétendra jamais à avoir connu cet art de bonne heure ; la situation de la ville, sa proximité de Paris, son importance surtout commerciale et agricole n'ont jamais été de nature à y <sup>286</sup> attirer des imprimeurs même nomades qui eussent connu la faillite ou la misère à bref délai.

Mais, puisqu'un arrêt du Conseil, en 1759, supprima l'imprimerie à Étampes comme dans un certain nombre d'autres petites villes où l'autorité ne reconnaissait pas l'utilité de

<sup>5</sup> *Annales de la Société historique et historique du Gâtinais*, 13 (1895), pp. 285-287.

<sup>6</sup> *Dictionnaire de géographie ancienne et moderne* (Paris, 1870, in-8°), col. 1193.

<sup>7</sup> Le premier opuscule cité qu'il aurait imprimé est le *Discours de Pierre Dolivier, curé de Mauchamps, à ses paroissiens pour leur annoncer son mariage* (à Étampes, chez Dupré. impr. du district. octobre 1792), in-8° de 22 pages.

cet établissement, — on sait que sous l'ancien régime l'exercice n'en était pas libre, il s'ensuit assez naturellement qu'un atelier typographique existait à Étampes avant 1759. Si les productions de ces presses locales sont inconnues ou disparues aujourd'hui, cela tient à deux causes ce n'étaient guère sans doute que des travaux de ville, feuilles volantes ou passagères d'une utilité toute momentanée et l'intérêt de curiosité qui s'attache aujourd'hui à ces sortes de documents n'existant pas alors, il n'y aurait que le hasard pour en faire sortir quelque'un d'archives ou de collections non dispersées depuis cent soixante ans. Il est douteux qu'une impression un peu considérable ait paru chez le typographe qui exerçait à Étampes au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, mais on ne peut rien affirmer. Quoi qu'il en soit, l'arrêt de 1759 demeura en vigueur et les interdictions qu'il portait étaient sévères on ne pouvait y contrevenir sans s'attirer les poursuites de la police et les condamnations de l'autorité. Au bout de quelques années cependant, François Izenard libraire à Étampes et peut-être ancien imprimeur en la même ville, adressa une requête le 24 avril 1778, pour demander le rétablissement de l'atelier typographique supprimé et la levée de l'interdiction ; puis, le 17 janvier 1780, pour répondre à son désir sans doute, le maire et les échevins <sup>287</sup> d'Étampes écrivirent à l'intendant une lettre de sollicitation en faveur du réclamant<sup>8</sup>.

Mais la requête demeura inutile ; il n'y fut pas répondu, et François Izenard dut se contenter de sa profession de libraire. Après un long intervalle, Dupré fut son successeur et imprima à Étampes pendant l'époque révolutionnaire.

Henri Stein.

<sup>8</sup> Bibliothèque nationale, ms. fr. 21870, f<sup>o</sup>13 et 25 v<sup>o</sup>. — Il y aurait peut-être lieu de rechercher dans les archives municipales d'Étampes s'il s'y trouve quelque autre document relatif à François Izenard.

#### 04. Second article d'Henri Stein (1897)

## Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Étampes <sup>9</sup>

Peut-être se souvient-on de quelques pages consacrées à l'établissement de l'imprimerie à Étampes dans nos *Annales*<sup>10</sup>. J'y faisais remarquer, pour la première fois, que cet établissement devait remonter à une date antérieure à 1759, et j'y signalais la requête présentée en 1778 par François Izenard à la municipalité pour en demander le rétablissement.

Des recherches dans les archives municipales d'Étampes ne paraissent devoir fournir aucune indication complémentaire ; M. Dujardin, à qui l'on doit un consciencieux dépouillement des registres paroissiaux de cette ville (encore manuscrit), a bien voulu nous en donner l'assurance.

Mais, à défaut de pièces d'archives, le livre peut se découvrir. Notre aimable confrère M. A. Boulé, dont la grand'mère était étampoise, possède dans <sup>93</sup> sa bibliothèque de famille un petit opuscule qu'il nous a très aimablement signalé et qui restera, jusqu'à nouvel ordre tout au moins, la plus ancienne preuve palpable de la typographie étampoise. En voici le titre :

<sup>9</sup> *Annales de la Société historique et historique du Gâtinais* 15 (1897), pp. 95-96.

<sup>10</sup> Vol. XIII (1895), pp. 285-287.

L'OFFICE  
DU SAINT  
SACREMENT,  
Comme il se dit dans les Paroisses  
& environs d'Étampes ;  
*Avec une Adoration perpetuelle au  
saint Sacrement, pour chaque heure  
de la journée.*  
*Et la Vie & les Miracles des Bienheureux  
Martyrs Saints CAN,  
CANCIEN & CANCIENNE.*  
*Nouvelle Édition, corrigée.*

A ÉTAMPES,  
Chez JEAN BORDE, Imprimeur  
de S. A. S. Monseigneur le Duc  
de Vendôme, & de la Ville.

---  
M.DCC.IX.

Ce petit livre, qui mesure 0<sup>m</sup> 13 cent. sur 0<sup>m</sup> 08, et compte IV-68. et 112 pages, manque à la Bibliothèque nationale ; il contient des renseignements locaux, assez curieux, sur la translation des corps de ces martyrs, l'ouverture de leur châsse en 1621, les miracles dus à leur intercession, la procession annuelle <sup>94</sup> qui a lieu à Étampes le mardi de Pâques, et la fondation d'une messe en leur honneur par m<sup>e</sup> Roch Colleau, chanoine de Saint-Agnan d'Orléans, originaire d'Étampes<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> Il y a dans ce petit livre une singularité à faire remarquer. A la page 68, on lit : « Veu la Requête du Suppliant, permis de réimprimer. A Orléans, ce

Il est bon de noter que les trois saints Can, Cantien et Cantienne, frères et sœur, étaient très populaires à Étampes ; leur culte se pratiquait spécialement à l'église Notre-Dame, où leurs reliques sont conservées, et dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle on connaît des brochures et publications pieuses en l'honneur de ces martyrs<sup>12</sup> : vies, notices, éloges, hymnes ; il y en a de Dom Hardy, bénédictin de Morigny<sup>13</sup> ; de Jean Chauvin , conseiller à la Cour des monnaies ; de Claude Hémard de Danjouan. Nulle part je ne trouve citée la rarissime publication appartenant à M. Boulé, et qui nous apprend le nom d'un imprimeur exerçant à Étampes en 1709, Jean Borde.

Les registres paroissiaux sont également muets sur le compte de Jean Borde. Nous ne pouvons dire <sup>95</sup> ni d'où il vient, ni depuis quand il réside dans la ville ; mais peut-être l'apprendrons-nous quelque jour. Ce livret religieux est même une seconde édition ; ne peut-on pas admettre que Jean Borde avait publié la première quelques années ou quelques mois auparavant ? On ne doit guère s'étonner de la rareté de semblables publications, qui par leur essence même, étaient

13 février 1748. Vandeborgue. Cette date ne concorde pas avec celle de 1709 qu'on lit sur le titre ; mais il faut reconnaître absolument que la date de 1748 est la fausse, puisqu'en 1748 il n'y avait plus de duc de Vendôme, le dernier (le maréchal) étant décédé en 1712.

<sup>12</sup> On en trouvera une liste dans P. Pinson, *Essai de bibliographie étampoise avec notes historiques, biographiques et littéraires* (Paris, 1873, in-8°), n<sup>os</sup> 99 à 108. — On s'étonne de l'absence totale de ces imprimés dans le *Répertoire des sources historiques du moyen âge (Bio-bibliographie)* de l'abbé U. Chevalier.

<sup>13</sup> Les lettres H. B. T. sous lesquelles la publication fut faite, représentent, d'après notre petit livre, les auteurs Dom Hardy, fils d'un maréchal des logis du roi Henri IV, m<sup>e</sup> Louis Baltard, chanoine de Notre-Dame d'Étampes, ancien chartreux, et m<sup>e</sup> Nicolas Thyrouin, également chanoine de Notre-Dame d'Étampes.

d'un usage commun et fréquent, et ne semblaient pas, aux yeux de leurs propriétaires, dignes d'être conservées avec soin.

Mais la preuve existe, et, en remerciant M. Boulé de sa communication, nous pouvons affirmer l'existence d'un établissement typographique à Étampes en 1709. À vrai dire, nous pensons qu'alors cet établissement ne devait pas dater de loin, puisque les règlements de 1704 sur la police et l'exercice de l'imprimerie ne mentionnent pas Étampes parmi les villes privilégiées. L'atelier de Jean Borde fut-il éphémère ? La question ne saurait être résolue.

Comme nous l'avons dit dans notre premier article, l'imprimeur qui exerçait en 1759 se vit supprimer le droit d'exercer plus longtemps, et Claude Dupré rétablit en 1790 une tradition longtemps interrompue<sup>14</sup>.

François Izenard ne fut vraisemblablement jamais autre chose que libraire et relieur : il habitait rue Sainte-Croix, à Étampes, vis-à-vis l'église ; et, à titre de document, nous signalerons l'existence, dans <sup>95</sup> l'église de Congerville<sup>15</sup>, d'un « Missel chartrain » in-folio, imprimé chez Muguet à Paris, et d'un « Graduel » in-folio, plus ancien, qui tous deux ont été identiquement reliés en 1771 chez Izenard, à Étampes, comme une inscription en fait foi.

Henri Stein.

<sup>14</sup> On trouvera dans l'ouvrage de L. Marquis, *Les rues d'Étampes* (Paris, 1881, in-8°), pp. 381 et suiv., une nomenclature des premiers ouvrages ou plaquettes sortis des presses de Claude Dupré.

<sup>15</sup> Arrondissement d'Étampes, canton de Méréville.

## 05. Article de Maurice Lecomte (1906)

# Note sur l'imprimerie et le colportage à Étampes au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>

On conçoit aisément, si l'on considère la situation de la ville d'Étampes, sa proximité de Paris, son importance surtout commerciale et agricole, que cette ville n'ait qu'assez tardivement connu l'art de l'imprimerie.

M. Henri Stein a signalé dans les *Annales de la Société historique et archéologique dit Gâtinais*<sup>17</sup> un petit opuscule rarissime *l'Office du Saint Sacrement comme il se dit dans les paroisses et environs d'Étampes*, imprimé « à Étampes chez Jean Borde, imprimeur de S. A. S. Monseigneur le duc de Vendôme et de la ville, en M.DCC.IX, d'après l'exemplaire appartenant à M. Alphonse Boulé, Étampoïis, magistrat en retraite, demeurant à Lignières (Cher), et membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais.

Cet exemplaire, que j'ai eu en communication et que j'ai pu examiner à loisir, grâce à la complaisance confraternelle de M. Boulé, est le seul connu jusqu'à |<sup>113</sup> ce jour. Il manque à la Bibliothèque Nationale et M. Léon Marquis ne le mentionne pas, non plus que le livre lui-même, dans la liste qu'il a publiée

<sup>16</sup> *Annales de la Société historique et archéologique dit Gâtinais* 24 (1906), pp. 112-122.

<sup>17</sup> Tome XV (1897), pp. 92-96.

(*Rues d'Étampes*, pages 206 et suivantes) de pièces imprimées concernant les saints martyrs, patrons d'Étampes. Car ce volume renferme, ainsi que nous le verrons, une partie relative à trois personnages hagiographiques dont les noms appartiennent à l'histoire religieuse de cette ville. On lit, à la page 68 de l'exemplaire curieux que j'ai pu examiner, une indication singulière, déjà relevée par mon confrère et ami M. Henri Stein : « Veu la requête du suppliant, permis de réimprimer. A Orléans ce 13 février 1748. Vandebergue. »

M. Stein a corrigé la date de 1748 parce qu'elle lui paraissait une erreur évidente, car alors il n'y avait plus de duc de Vendôme, le dernier (le maréchal) étant mort en 1712. Mais cette correction n'est plus nécessaire ni utile et doit être écartée, si l'on considère que la mention de l'imprimerie et la mention « veu la requête, etc. » indépendantes, ne se trouvent pas sur le même feuillet ; et que la seconde mention renferme un permis de reimprimer. Ce permis semble soulever une autre objection.

En effet, la ville d'Étampes fit partie, durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, de la généralité de Paris et non de celle d'Orléans ; un imprimeur étampoïis devait donc solliciter et recevoir toutes autorisations relatives à l'exercice de sa profession, non pas de l'inspecteur de la librairie et imprimerie en résidence à Orléans, mais de la direction de la librairie et imprimerie ayant son siège à Paris. <sup>114</sup>

Or, dans le petit volume de M. Boulé, il n'y a pas de permis d'imprimer : donc il manque une page au moins ; et il y a un permis de réimprimer sur un feuillet évidemment ajouté et mal plié et mal cousu.

Il s'ensuit que le permis d'imprimer a été délivré en 1709 ou plutôt avant, puisque, ainsi qu'on le verra, le volume de 1709

était une édition revue et corrigée ; et le permis de réimprimer a bien été délivré en 1748.

Ces deux permis furent accordés à des imprimeurs différents, dont le second devait être un imprimeur orléanais, alors que le premier était bien un imprimeur étampois, lequel était Jean Borde.

En ce qui concerne la partie du volume due à cet imprimeur, l'impression de M. Boulé est « revue et corrigée ». L'avis du libraire indique bien que la nécessité d'une nouvelle édition a sa cause dans l'empressement du public à épuiser *les* précédentes. Il a joint, dans ce volume nouveau, à l'office du Saint Sacrement comme il se disait alors dans les paroisses d'Étampes et des environs, une adoration perpétuelle au Saint Sacrement et une vie des bienheureux saints Can, Cantien et Cantienne, rédigée par le libraire lui-même.

Après la page de titre datée 1709 et l'avis du libraire au lecteur en deux pages vient *l'office*, qui est paginé 1-68, mais qui a, en réalité 64 pages, les pages 67-68 étant ainsi chiffrées par erreur, pour 63-64. Il paraît certain que le titre et les pages 1-62 sont bien de l'édition de 1709 et que la réédition de 1748, exécutée à Orléans en vertu d'un permis de réimprimer délivré cette année-là, comprend, en <sup>115</sup> outre : les pages 67-68 (63-64), cette dernière portant l'extrait de la permission de réimprimer ; le *salut*, paginé spécialement 1-17, et la vie des trois martyrs, chiffrée 10-112 ; la page 18 est blanche. Les chiffres 19-112 sont un peu moins grands que les chiffres 1-18. Les caractères typographiques des pages 67-68 (63-64) sont assez semblables à ceux des pages précédentes, mais l'œil de l'*e* paraît un peu moins petit, moins aveuglé pour ainsi dire. Les caractères de la partie de 1748 sont plus nets que ceux de la partie de 1709.

Il y a plus de jour et en moyenne deux ou trois lettres de moins à chaque ligne, mais le nombre des lignes est le même, à chaque page, dans les deux parties.

L'exemplaire de M. Boulé, exemplaire unique, est dans la partie de 1748, incomplet des pages 51-55 et il y a, après la page 46, une nouvelle erreur de chiffrage : au lieu de 47-64, on lit 29-46, et la page 65 suit celle-ci. Il y a eu évidemment une manipulation dans cette partie. Les cinq premières lignes de la page 65 sont couvertes et la citation textuelle commencée en italique à la page 46 (64) est continuée en romain à la page 65. On pourrait supposer que les pages mal chiffrées appartiennent à l'édition de 1709 comme *l'Office*.

Il ressort de la préface qu'il y eut *au moins* une édition antérieure à 1709, mais dont on ne connaît aucun exemplaire.

Si l'une de ces éditions a été imprimée à Étampes, ce ne peut être avant 1704, puisque des règlements de 1704 sur la police et l'exercice de l'imprimerie ne mentionnent pas Étampes parmi les villes privilégiées, <sup>116</sup> non plus que l'arrêt du Conseil d'État du roi du 21 juillet 1704<sup>18</sup>. Quelque édition antérieure à 1709 a pu être imprimée à Orléans, car j'incline à identifier Jean Borde, imprimeur à Étampes en 1709, avec un imprimeur de ces nom et prénom, qui exerçait encore peu d'années avant cette date à Orléans et sur lesquels j'ai noté les renseignements suivants.

Jean Borde, libraire, imprimeur du roi et de son Altesse Royale, né à Orléans en 1655, puisqu'il avait quarante-cinq ans lorsque, sous le chancelier de Pontchartrain, Bignon dressa en 1700 un état de la librairie en France<sup>19</sup>, s'établit en 1683, à

<sup>18</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22174, fol. 15.

<sup>19</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français, nouv. acq. françaises 400, fol. 30.

l'âge de vingt-huit ans, à Orléans, après trois années d'un apprentissage fait à Paris chez Le Petit. Dès son établissement à Orléans, il eut pour compagnon Pierre Souillard.

Son outillage professionnel était ainsi composé en 1700 : deux presses mal garnies ; et comme fontes, du petit canon neuf, une demi-forme ; petit parangon usé, une demi-forme ; gros romain usé, une forme et demie ; Saint Augustin usé, deux formes et demie ; cicéro demi-usé, deux formes ; cicéro demi-usé propre à la cuillier, une forme ; petit romain tout usé, une forme ; petit texte usé, une forme ; le tout en casse ou gallée.

Jean Borde était peut-être fils de Jacques-Claude Borde, encore connu comme imprimeur à Orléans en 1666, auquel il aurait succédé en 1683. Née de la Rochelle ne mentionne pas Jean Borde parmi les <sup>117</sup> imprimeurs orléanais<sup>20</sup>, bien que le fait soit certain.

Jean Borde fut condamné par arrêt du Conseil du roi en date du 19 juillet 1706, pour contrefaçon d'une partie du livre des *Comptes faits* de Barème<sup>21</sup>.

On conçoit assez bien que Jean Borde, à la suite de ce malheureux incident professionnel, assez commun d'ailleurs à cette époque, ait quitté Orléans et la généralité dont cette ville était le chef-lieu pour aller exercer sa profession ailleurs. La protection du duc de Vendôme lui facilitait un rétablissement dans un autre lieu : ce serait à Étampes, ville assez voisine pour ne pas déplaire à Jean Borde. Il n'y serait donc arrivé qu'après le 17 juillet 1706.

<sup>20</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français, nouv. acq. 1059, pp. 86-87.

<sup>21</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22074, n°72.

L'exercice de sa profession d'imprimeur par Jean Borde ou Bordes à Étampes dura fort peu de temps et il dut retourner à Orléans, au plus tard en 1710, mais cette fois en la simple qualité de libraire, l'exercice de l'imprimerie lui étant sans doute interdit dans la généralité d'Orléans par l'arrêt du 17 juillet 1706.

Peut-être commit-il, revenu à Orléans, un autre délit à l'égard des lois relatives à l'exercice du commerce des livres, si toutefois l'on peut l'identifier avec ce Jean Bordes, libraire à Orléans, qui fut enfermé à la Bastille depuis le 2 novembre 1710 jusqu'au 31 mars 1711<sup>22</sup>.

Cet embastillement était un risque professionnel très fréquemment encouru à cette époque, outre qu'il fut, pour notre personnage, peut-être même comme une tradition de famille, si <sup>118</sup> l'on peut le rattacher à la lignée de ce Jean Bordes, maître libraire à Paris, qui fut enfermé à la Bastille depuis le 23 février 1691 jusqu'au 23 avril 1693<sup>23</sup>. Mais c'était peut-être le même personnage.

Le permis de réimprimer en date de 1748 ne put être accordé qu'à un imprimeur d'Orléans, et non pas, cela est certain, à un imprimeur d'Étampes.

Les arrêts du conseil des 31 mars 1739 et 12 mai 1759 ne mentionnent pas cette dernière ville parmi celles où ces arrêts *fixèrent* des imprimeries.

<sup>22</sup> *Bibliothèque de l'Arsenal*, archives de la Bastille, dossiers 10589 et 10592.

<sup>23</sup> *Bibliothèque de l'Arsenal*, archives de la Bastille, dossier 10493.

D'autre part, M. Stein a noté que l'imprimeur qui exerçait à Étampes en cette dernière année 1759, se vit supprimer le droit d'exercer plus longtemps. Cinq ans plus tard, en 1764, il n'y a dans cette ville qu'un seul libraire et aucun imprimeur, conformément à l'arrêt de 1759<sup>24</sup>.

Ce libraire est François Isnard qui s'est installé depuis quelques années, sans avoir été reçu libraire en aucun endroit. Il a la réputation d'un honnête homme, mais il n'est pas bien dans ses affaires ; il tire ses livres de Paris ; il fait ce commerce ainsi que celui de vendre des cartons, papiers, plumes, etc. ; il est sous la surveillance de l'inspecteur du lieutenant général de police, en fonction à Étampes. On voit, d'après les renseignements assez particuliers que je viens de relater, que ce fonctionnaire ne manquait pas de remplir son rôle.

Dès le moment de son installation à Étampes sans doute peu de temps après l'arrêt de 1759, Isnard |<sup>119</sup> sollicita l'autorisation d'y établir une imprimerie. Mais il ne l'avait pas encore obtenue en 1764<sup>25</sup>.

François « Izenard », était en même temps relieur et M. Stein a signalé la reliure par lui faite en 1771 d'un *graduel* et d'un *missel chartrain* conservés en l'église de Congerville<sup>26</sup>.

<sup>24</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22184, fol. 160.

<sup>25</sup> D'après une communication de notre confrère M. Ch. Forteau (que veut bien me transmettre M. Henri Stein), on trouve dans les registres paroissiaux de Saint-Basile d'Étampes, à la date du 29 mai 1763, l'inhumation de Henriette, âgée de cinq ans, fille de François Isnard, libraire, et d'Anne-Antoinette Braud.

<sup>26</sup> *Annales de la Société historique et historique du Gâtinais*, 1897, pp. 95-96.

Une carte des imprimeries du royaume en 1774 indique, mais sans les marquer comme villes pourvues d'imprimerie, dans la généralité de Paris : Étampes, Fontainebleau, Corbeil, Melun, Montereau, Pithiviers ; et dans la généralité d'Orléans : Boiscommun ; et aussi dans cette dernière généralité, mais avec une imprimerie, la ville de Montargis<sup>27</sup>.

Une enquête sur les imprimeries du royaume en 1777 ne mentionne pas d'imprimerie à Étampes<sup>28</sup>.

Le sieur « Iszenard », libraire, demande le 24 avril 1778 le rétablissement de l'imprimerie à Étampes, pour être le bénéficiaire de la mesure désirée. Les officiers municipaux s'associent à sa demande. Plus d'un an et demi après, suivant une note mise en marge dans un registre de la librairie contentieuse<sup>29</sup>, il n'y avait en novembre 1779 « rien de statué, attendu l'arrêt de 1759 qui a supprimé |<sup>120</sup> l'imprimerie à Étampes ». Le 28 novembre 1779, écrit pour avoir cet arrêt.

Le 17 janvier 1780, le maire, les échevins et les notables habitants d'Étampes demandent le rétablissement d'une imprimerie en cette ville en faveur de leur libraire François « Izenard »<sup>30</sup>.

Ces requêtes successives ne produisirent aucun résultat immédiat, et il est probable que, dans la suite, le premier

<sup>27</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22181, fol. 194.

<sup>28</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 21832, fol. 16.

<sup>29</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 21870, fol. 13 r<sup>o</sup>.

<sup>30</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 21870, fol. 25 v<sup>o</sup>.

imprimeur fut, dès 1790, Claude Dupré, dont Léon Marquis a indiqué les premiers travaux d'imprimerie<sup>31</sup>.

### *Colportage.*

Un grand placard sortant des presses de la veuve Thiboust, imprimeur du roi, place de Cambrai à Paris, nous fait connaître le texte d'une ordonnance de l'intendant de la généralité de Paris, en date du 25 novembre 1753, donnée à Étampes, et par laquelle en vertu d'un arrêt du Conseil du 9 avril 1752, le sieur Nicolas Villedieu, colporteur, aura seul droit de débiter et distribuer dans la ville d'Étampes, des billets à lui remis à cet effet par les directeurs des loteries de l'*Hôtel de ville*, de la *Générale*, de la *Piété*, des *Enfants trouvez*, des *Communautés religieuses*.

Le placard enjoint à Nicolas Villedieu de se conformer aux prescriptions édictées par l'arrêt précité de 1752.

Villedieu avait besoin d'être protégé — et, par le |<sup>121</sup> moyen de cette autorisation spéciale et nominative, il pouvait se défendre, — contre la concurrence déloyale des particuliers qui, dans la ville d'Étampes, distribuaient sous son nom des billets de ces loteries, et même de faux billets<sup>32</sup>.

La simple permission et le privilège exclusif, obtenus pour Villedieu, des directeurs des loteries, de vendre les billets, ne l'armait pas suffisamment pour empêcher les fraudes et lui donner le droit de les dénoncer à l'autorité compétente.

<sup>31</sup> *Rues d'Étampes*, pp. 381 et suiv.

<sup>32</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22115, n°97.

L'année suivante (1754), l'intendant de la généralité d'Orléans donnait à Villedieu le 22 juin la permission de distribuer dans les villes de Douidan et Pithiviers des billets de loteries faites en faveur du *Bâtiment de l'église de Saint-Sulpice* des *Enfants trouvés* et de plusieurs *Communautés religieuses*<sup>33</sup>. Ces trois loteries étaient établies à Paris depuis une quinzaine d'années avec la permission, et des tirages se faisaient à certaines dates, ainsi que cela se fait de nos jours pour des loteries connues.

Les colporteurs étaient munis d'une plaque et d'une licence ou permission et ne pouvaient colporter les billets et les listes de loteries que jusqu'à 6 heures du soir, du 16 octobre au 14 mars inclus, et jusqu'à 8 heures du soir du 15 mars au 15 octobre inclus.

Les concurrents habituels des colporteurs étaient les merciers, les porte-balles, qui avaient pourtant, depuis un arrêt de 1748, la défense absolue de vendre <sup>122</sup> des livres, même dans les campagnes, les jours de foire et les autres jours, à l'exception des almanachs et des petits livres de prières n'excédant pas deux feuilles d'impression. On voit que, d'après cette prohibition mitigée d'une faculté, les merciers et les porte-balles, nombreux alors, ne pouvaient contribuer à la diffusion du petit ouvrage de piété dont M. Boulé possède un exemplaire certainement arrangé et mal broché par un particulier.

Villedieu en 1758 ne figure pas dans l'état des noms et demeures des colporteurs de la loterie de l'École royale

<sup>33</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22115, n°98.

militaire, reçus le 15 mars 1758 et admis à la diffusion des billets<sup>34</sup>.

Maurice Lecomte.

<sup>34</sup> *Bibliothèque nationale*, ms. français 22115, n°104 (Loterie établie en octobre 1757).

## 06. Article majeur de Georges Lepreux (1907)

# Les Imprimeurs d'Étampes <sup>35</sup> 1708-1765

Toute l'histoire de l'Imprimerie à Étampes, sous l'ancien régime, du moins telle qu'elle était connue jusqu'à ce jour, se trouve écrite dans deux articles, dus à la plume savante et féconde de M. Henri Stein, et insérés dans les *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*<sup>36</sup>.

Dans la première de ces notices, M. Stein démontrait que Deschamps, dans son *Dictionnaire de géographie à l'usage du libraire* (v<sup>o</sup> *Stampæ*), errait au sujet de cette ville, comme pour tant d'autres d'ailleurs, quand il affirmait que l'imprimerie n'y était pas antérieure à l'année 1790 ; puis, prenant texte de l'arrêt du 12 mai 1759, l'érudit archiviste argumentait fort logiquement que si l'imprimerie fut supprimée à Étampes à cette dernière époque, c'est qu'apparemment elle y existait, et peut-être, ajoutait-il, y était-elle exercée par un certain François Izenard qui, en 1778, en demandait, mais en vain, le rétablissement. Dans son second article, le même auteur révélait

<sup>35</sup> *Le bibliographe moderne* 6 (1907), pp. 308-324 ; dont un tiré à part (in-8°, 16 p.), Besançon, Jacquin, 1908.

<sup>36</sup> *L'établissement de l'imprimerie à Étampes* (t. XIII, 1895, p. 285-287). *Nouvelles recherches sur l'imprimerie à Étampes* (t. XVI, 1898, p. 92-96).

une petite brochure, imprimée à Étampes en 1709, par un typographe du nom de Jean Borde, sur le compte duquel les archives de cette ville, interrogées, sont restées muettes. On ne savait donc ni d'où venait Jean Borde, ni depuis quand il résidait à Étampes, ni enfin quelle durée y avait eue son atelier. À ces diverses questions qui paraissaient insolubles, je suis heureux de pouvoir apporter des réponses assez précises et assez complètes, et même de me trouver en mesure d'élaborer, <sup>309</sup> à l'aide de documents authentiques, qui seront reproduits plus loin, la trop courte histoire de la typographie étampoise sous l'ancien régime. Elle ne comporte d'ailleurs que trois noms d'imprimeurs, séparés les uns des autres par de longs et irréguliers intervalles. Ce sont : Jean Borde, Michel Carlu et François Izenard, dont je vais esquisser la biographie et les vicissitudes.

## I.

**Jean Borde** (1708-1712). — Né à Orléans vers 1682<sup>37</sup>, Jean Borde était le fils aîné d'un autre Jean Borde, imprimeur du Roi dans la même ville (1683-1709), et d'Elisabeth Leprince<sup>38</sup>, et cette filiation, que M. Herluison ne présente que comme une présomption, est établie d'une façon certaine par les divers arrêts du conseil d'État privé du Roi que je reproduis *in extenso*. Le futur prototypographe d'Étampes avait appris son art dans l'atelier paternel et, depuis plus de quinze ans, il avait travaillé comme compagnon dans diverses villes, notamment à Paris chez Coignard, chez Langlois et chez Sevestre<sup>39</sup>, lorsque, dans les derniers mois de l'année 1708, il présenta requête à la

<sup>37</sup> Arrêt du conseil du 16 jui 1710, pièce 3.

<sup>38</sup> Herluison, *Recherches sur les imprimeurs d'Orléans* (Orléans, 1868, i-8°), p. 77.

<sup>39</sup> Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.

Chancellerie à l'effet d'être admis à exercer l'imprimerie dans sa ville natale, où, pensait-il, une place était vacante. Déjà, depuis plus de quarante ans et surtout depuis l'arrêt du 21 juillet 1704 qui avait fixé le nombre des imprimeurs dans chaque ville, l'art sublime et quasi divin n'était plus libre et l'on ne pouvait s'installer comme typographe que dans l'une des places réservées. Par un arrêt du Conseil du 22 octobre 1708<sup>40</sup>, Jean Borde fut autorisé à faire valoir ses titres à la place qu'il convoitait, devant le lieutenant général de police d'Orléans, en présence de la communauté des libraires et imprimeurs, mais il dut se convaincre que toutes les places étaient remplies, ou tout au moins il ne voulut « formuler <sup>310</sup> aucune contestation contre les syndic et adjoints, par respect dû à son père, lors syndic en charge<sup>41</sup> ». En conséquence, le candidat imprimeur renonça momentanément à s'établir à Orléans, mais il s'en alla « lever une imprimerie dans la ville d'Étampes<sup>42</sup> ».

Voilà donc Jean Borde à Étampes : il y obtient bientôt un brevet du duc de Vendôme, ainsi que nous l'apprend le seul livre qu'il a peut-être imprimé dans cette ville, l'Office du Saint Sacrement, dont nous devons la connaissance et la description à M. Stein. Jean Borde travaille surtout sans doute à des ouvrages de ville, assez nonchalamment selon les apparences, car il a la nostalgie du pays natal, et il multiplie les tentatives pour aller s'y fixer. En 1709, son père étant décédé le 8 novembre<sup>43</sup>, il présente une nouvelle requête au Conseil, dont la communication est ordonnée aux autres imprimeurs

<sup>40</sup> Pièce 1.

<sup>41</sup> Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.

<sup>42</sup> Même arrêt.

<sup>43</sup> Arrêt du conseil d'État du 30 décembre 1719 (Arch. nat., V<sup>6</sup> 850).

C'est par erreur que M. Herluison (impr. d'Orléans) fixe la mort de Jean Borde père au 11 novembre 1710.

d'Orléans<sup>44</sup> ; en 1710, il réitère sa demande<sup>45</sup>, et le Conseil l'autorise à se faire recevoir seulement libraire dans cette ville<sup>46</sup>, parce que sa mère, usant d'un droit qu'elle tenait des règlements de l'époque, continuait à exercer le privilège de son défunt mari.

Bref, en 1712, n'y tenant plus, le malheureux Jean Borde quittait Étampes pour s'établir libraire à Orléans, mais avant le mois de juillet de la même année, il y décédait. En effet, le 30 juillet 1712<sup>47</sup>, Louis-François Couret de Villeneuve, beau-frère de Jean Borde, obtenait des Lettres de provisions à l'effet d'exercer à Orléans la charge d'imprimeur du Roi et de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans, dont avait été pourvu son beau-père, et le fait est corroboré par la requête de Michel Carlu<sup>48</sup>. L'imprimerie des Borde à Orléans passa aux mains des Couret de <sup>311</sup> Villeneuve et, en 1720, un frère cadet du prototypographe d'Étampes, Gaude Borde, se faisait recevoir libraire à Bordeaux<sup>49</sup>.

<sup>44</sup> Arrêt du 2 décembre 1709, pièce 2.

<sup>45</sup> Arrêt du 16 juin 1710, pièce 3.

<sup>46</sup> Arrêt du 1<sup>er</sup> septembre 1710, pièce 4.

<sup>47</sup> Arrêt cité du 30 décembre 1719.

<sup>48</sup> Arrêt du 14 août 1719, pièce 5.

<sup>49</sup> Arrêt du conseil d'État privé du Roi du 3 août 1720 (Arch. nat., V<sup>6</sup> 852).

## II.

**Michel Carlu** (1720-1734). — La documentation est un peu moins riche sur le second imprimeur d'Étampes, et voici comment j'établis son exercice. Dans les premiers mois de l'année 1719, trois requêtes étaient simultanément envoyées à la Chancellerie : l'une émanait des « maire, échevins, conseillers et procureur du roy, assemblés en corps en l'Hôtel de ladite ville » d'Étampes<sup>50</sup>, pour supplier Sa Majesté d'autoriser le rétablissement d'une imprimerie dans cette ville, et pour en confier la direction au nommé Jean-Baptiste Gonichon ; la seconde requête était présentée par celui-ci<sup>51</sup>, alors compagnon imprimeur à Paris, et à la recherche d'un établissement; quant à la troisième requête, elle était signée par Michel Carlu<sup>52</sup>, aussi compagnon imprimeur à Paris. Avant de faire droit à toutes ces demandes, le Conseil ordonna que les parties se retireraient devant le sieur Bignon, alors intendant de la généralité de Paris, qui aurait à donner son avis sur l'utilité de l'établissement d'une imprimerie à Étampes<sup>53</sup>.

Malheureusement, les archives de l'Intendance de Paris ont été brûlées en 1871, et le fonds du conseil d'État privé du Roi ne m'a pas fourni l'arrêt définitif qui dut intervenir, mais il résulte de l'exposé fait plus tard par François Izenard<sup>54</sup>, pour être autorisé à exercer l'imprimerie à Étampes, qu'il y avait un imprimeur dans cette ville de 1729 à 1734. Il est donc probable que la requête des magistrats étampoïsis fut favorablement

<sup>50</sup> Arrêt du 14 août 1719, pièce 5.

<sup>51</sup> Même arrêt.

<sup>52</sup> Même arrêt.

<sup>53</sup> Même arrêt.

<sup>54</sup> Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.

accueillie, et que l'un des deux aspirants à la succession de Jean Borde fut admis à exercer dès 1720. <sup>312</sup>

Or, ce ne peut pas être Gonichon, car, à partir de 1728, on le trouve libraire à Paris, et plus tard (1737), imprimeur dans la même ville, où il acquit une certaine célébrité comme vainqueur dans la lutte des typographes parisiens contre la corporation des Jurés-Crieurs, au sujet du monopole que s'attribuaient ces derniers de l'impression et de la distribution des billets de faire part de décès<sup>55</sup>. C'est donc Michel Carlu qui tint en second lieu l'imprimerie d'Étampes : il était né à Paris et avait fait son apprentissage chez Henri Lambin, son oncle<sup>56</sup>. C'est Carlu qui nous donne ces détails, et je n'en ai pas d'autres, car je n'ai pas rencontré l'enregistrement de son brevet, dans le registre spécial<sup>57</sup> qui renferme ces sortes d'actes, de 1663 à 1759<sup>58</sup>. Il est probable que Michel Carlu mourut à Étampes vers 1734 ; il pouvait avoir alors de cinquante-quatre à cinquante-cinq ans, si l'on considère qu'au moment de son apprentissage, il était âgé d'une quinzaine d'années. On ne rencontre nulle part ailleurs le nom de Carlu, et cela confirme l'hypothèse qu'il a été le second imprimeur d'Étampes. Espérons qu'un jour ou l'autre l'on découvrira quelque pièce portant son nom comme typographe étampoïse.

<sup>55</sup> Arrest du conseil d'État du roy, Rendu en faveur de la communauté des Imprimeurs libraires de Paris, et de tous Particuliers, Bourgeois et Habitans de ladite Ville, contre les jurés crieurs. De l'imprimerie de Gonichon, rue de la Huchette, 1752 (in-4, 8 p. ch. Bibl. nat., dans ms. fr. 21748, f° 119).

<sup>56</sup> Arrêt du 14 août 1719, pièce 5. Henri Lambin avait épousé une Marie Carlu.

<sup>57</sup> Registre des enregistrements de brevets d'apprentissage. Bibl. nat., ms. fr. 21838.

<sup>58</sup> D'après l'enquête de 1701, un Jacques Carlu, sans doute frère de Michel, était compagnon chez le même Henri Lambin. Bibl. nat., ms. fr. nouv. acquis., n°400, f° 177.

### III.

**François Izenard** (1759-1765). — C'est du Poitou qu'arrivait le troisième imprimeur d'Étampes. Né à Poitiers et baptisé à Notre-Dame la Petite le 28 septembre 1722<sup>59</sup>, Izenard (alias Isnard) avait fait son apprentissage, puis servi pendant quelque <sup>313</sup> temps chez Jean-Baptiste Braud<sup>60</sup>, son oncle, imprimeur dans la même ville (1743-1763). En 1757, Izenard ouvrit à Étampes une boutique de libraire<sup>61</sup>, et bientôt il se rendait compte « que non seulement il y pourroit subsister avec une imprimerie, mais encore qu'elle y étoit nécessaire<sup>62</sup> ». Poursuivant son but, il sollicita et obtint du duc d'Orléans, le 8 février 1759<sup>63</sup>, des lettres lui permettant d'établir une imprimerie et de s'intituler son imprimeur en la ville d'Étampes. Cependant, malgré le haut patronage dont il se prévalait, la situation de François Izenard était précaire : l'arrêt du conseil du 12 mai 1759<sup>64</sup>, dont l'application pouvait l'atteindre d'un moment à l'autre, ne laissait pas que de paralyser quelque peu ses moyens ; aussi, se résolut-il enfin à franchir le Rubicon du conseil d'État privé du Roi, qui seul pouvait lui donner la sécurité avec l'investiture réglementaire. Dans les premiers jours de 1765, le typographe d'Étampes présentait donc sa requête à la chancellerie. Après avoir rappelé la permission qu'il tenait du duc d'Orléans, il représente, comme on le verra dans ce document<sup>65</sup>, « qu'anciennement il y

<sup>59</sup> Arrêt du 1<sup>er</sup> février 1768, pièce 7.

<sup>60</sup> Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.

<sup>61</sup> Même arrêt.

<sup>62</sup> Même arrêt.

<sup>63</sup> Même arrêt.

<sup>64</sup> Cet arrêt réglementait une nouvelle fixation des imprimeries dans le royaume et il avait nominalement supprimé celle d'Étampes.

<sup>65</sup> Arrêt du 13 mai 1765, pièce 6.

a eu un imprimeur à Étampes, et que ce n'est que depuis 1734 qu'il n'y a plus d'imprimerie parce qu'il ne s'est présenté personne pour y remplir celle qui y étoit établie ». Enfin l'on remarquera qu'à l'appui de sa requête il produisait un extrait du registre du greffe de police d'Étampes, justifiant qu'en 1729 et 1734 il y avait un imprimeur dans cette ville.

La réponse du conseil d'État fut, hélas ! désespérante, car, par un arrêt du 13 mai 1765<sup>66</sup>, le malheureux Izenard était non seulement débouté de sa demande, mais encore il lui était fait défense, ainsi qu'à tous autres, « d'exercer l'art de l'imprimerie en ladite ville d'Étampes, à peine de 500 livres d'amende, <sup>314</sup> confiscation des vis, presses et autres ustensiles d'imprimerie et même de punition exemplaire<sup>67</sup> .... ». Après une année de réflexion, Izenard se décida pourtant à présenter une nouvelle requête au Conseil, à l'effet d'être reçu simplement libraire et relieur à Étampes, ce qui lui fut seulement accordé par un arrêt du 1<sup>er</sup> février 1768<sup>68</sup>. Enfin, dix ans plus tard, comme M. Stein nous l'apprend, le même Izenard renouvelait, mais toujours en vain, ses démarches en vue d'exercer ses talents d'imprimeur.

Georges Lepreux. <sup>315</sup>

<sup>66</sup> Pièce 7.

<sup>67</sup> Même pièce.

<sup>68</sup> Pièce 7.

## Pièces Justificatives

### I. — Arrêt du Conseil d'État privé du 22 octobre 1708. (Arch. nat., V<sup>6</sup> 813)

A Versailles n° 8. — Sur la requete présentée au Roy en son Conseil par Jean Borde, fils de Jean Borde, Imprimeur ordinaire du Roy à Orléans et de son altesse Royale Monsieur, contenant que, pour arrester le cours des abus qui se commettoient journellement sur le fait de l'imprimerie, Sa Majesté par arret du vint septième de juillet mil sept cens quatre a fixé le nombre des Imprimeurs dans les villes du Royaume ; par ce même arrêt il a été ordonné qu'il y en auroit quatre dans la ville d'Orléans, ce nombre n'est point remply. Le suppliant a les qualités nécessaires, il est congru en langue latine et grecque, il a travaillé chez les maitres à Paris pendant un temps considérable à la satisfaction du publique et ses ayeuls depuis mil cinq cens soixante ont toujours exercé avec honneur l'art d'imprimerie, mais comme il ne luy est pas permis de s'établir ny d'ouvrir boutique sans permission, il a recours à Sa Majesté. A ces causes, requiert le suppliant qu'il plut à Sa Majesté ordonner que le suppliant sera reçu Imprimeur libraire dans la ville d'Orléans en la manière accoutumée pour jouir des mêmes droits, honneurs, prérogatives et exemptions dont jouissent les autres Imprimeurs libraires avec défenses à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens, dommages et intérêts, veu laditte requête signée De Chaumat. Certificat du sieur Langlois adjoint de la communauté du vintième may mil sept cens huit, pareil certificat du sieur Cognard, autre certificat de Louis Sevestre,

sindic, et autres pièces attachées à lad. req<sup>te</sup>. Ouy le raport du sieur Laugeois Coner du Roy en ses Con<sup>ils</sup> M<sup>e</sup> des req<sup>tes</sup> ord<sup>re</sup> de son hostel Comm<sup>re</sup> à ce député. Après en avoir communiqué aux s<sup>rs</sup> abbé Bignon, conseiller d'état ordinaire, Maboul, Bose, Effenouil, m<sup>e</sup> des requêtes aussy commissaires à ce députés, et tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de Monsieur le Chancelier, avant faire droit sur ladite requête a ordonné et ordonne que ledit Jean Bordes représentera ses titres et capacités par devant le lieutenant de police d'Orléans en présence des syndics et adjoints de la communauté des libraires et Imprimeurs de ladite ville ou eux deument appelés, lequel dressera procès verbal de leurs direz et contestations et donnera |<sup>316</sup> son advis pour ce fait et raporté et veu au conseil être ordonné ce qu'il appartiendra.

(Suivent les signatures.)

## II. — Arrêt du même conseil du 2 décembre 1709.

(Arch. nat., V<sup>6</sup> 817)

A Versailles, n<sup>o</sup>10. Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil par Jean Bordes, fils aîné de Jean Bordes, Libraire à Orléans, contenant qu'il a travaillé depuis quinze ans dans les plus célèbres imprimeries de Paris et autres villes du Royaume où il s'est toujours acquis l'estime des maitres chez lesquels il a travaillé, comme il paroist entre autres par les certificats des sieurs Cognard, Langlois et Sevestre syndic de la Communauté des Libraires de Paris sur le fondement desquels Sa Majesté l'a reçu à la première place d'Imprimeur vacante à Orléans par arrest de son Conseil du 21 octobre 1708, depuis lequel toutes lesd, places s'estant trouvées remplies, le suppliant qui par

rapport au respect du à son père, lors syndic en charge, n'a voulu former aucune contestation contre les syndic et adjoints de la Communauté d'Orléans, s'est contenté de lever une imprimerie dans la ville d'Estempes, et comme Jean Bordes son père est décédé depuis peu de jours, le suppliant qui a les capacités requises, qui est fils aîné dudit Bordes, plus expérimenté que ceux qui pourroient demander la mesme place, et qui est desja reçu par arrest du Conseil, ose espérer de la bonté et de la justice de Sa Majesté qu'elle voudra bien luy accorder la place d'imprimeur de Jean Bordes son père. Requéran à ces causes le suppliant qu'il plaise à Sa Majesté ordonner que l'arrest du Conseil du vingt un octobre 1708 qui le reçoit imprimeur pour la première place vacante dans la communauté des Libraires d'Orléans sera executté selon sa forme et teneur, luy accorder la place d'Imprimeur dans la ville d'Orléans vacante par la mort de Jean Bordes son père, comme son fils aîné et ayant les capacités requises deument certifiées. Veu laditte Requête signée Couet de Montbayeux, advocat au Conseil et du suppliant et pièces justificatives d'icelle, Ouï le raport du sieur Bosc du Bouchet, Con<sup>er</sup> du Roy en ses Conseils, M<sup>e</sup> des req<sup>tes</sup> ord<sup>re</sup> de son hôtel, Com<sup>re</sup> à ce député, aprez en avoir communiqué au s<sup>r</sup> abbé Bignon Con<sup>er</sup> d'État ord<sup>re</sup> et aux s<sup>rs</sup> Laugeois d'Imbercourt et de Fenoyl m<sup>es</sup> des req<sup>tes</sup> aussi commissaires à ce députez.

Le Roy en son Conseil de l'avis de Monsieur le Chancelier a ordonné et ordonne que la présente requête sera communiquée à Jean Boyer et à François Rouzeau au domicile de M<sup>es</sup> Aubry et de Chaunac leurs Avocats pour y fournir de réponses dans trois jours, pour ce fait ou faute de ce faire être ordonné ce qu'il appartiendra, Et joint à l'Instance |<sup>317</sup> pendante au Conseil entre lesdits Boyer et Rouzeau sauf à disjoindre s'il y échet.

(Suivent les signatures.)

### III. — Arrêt du même conseil du 16 juin 1710.

(Arch. Nat. V<sup>6</sup> 819)

A Versailles n<sup>o</sup>5. Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil par Jean Borde fils aîné de Jean Borde Imprimeur et Libraire de Sa Majesté à Orléans. Contenant qu'il y a plus de deux siècles que ses auteurs exercent l'imprimerie et la Librairie de père en fils. Le suppliant pour se rendre capable de suivre leurs traces a travaillé plus de dix huit ans sous son père et chez les imprimeurs de Paris et de quelques autres villes du Royaume. Il est congru en langue latine et grecque et a taché de sa jeunesse d'acquérir par ses soins les connoissances nécessaires pour s'acquitter de sa profession avec honneur. Il se trouve présentement âgé de vingt huit ans et il oze dire avoir les qualitez nécessaires pour remplir la place de feu son père ; il y a quelques uns de ses concurrens dans l'imprimerie qui ont poussé leur mauvaise volonté contre luy jusqu'à l'accuser fausement d'avoir ouvert boutique à Orléans sans la permission de Sa Majesté, mais il a trop de respect pour les Reglemens et y avoir voulu contrevenir en aucune manière et cette accusation toute calomnieuse ne peut venir que de la part de quelques envieux ou ennemis secrets du suppliant qui luy ont imputé une chose dont il n'est nullement coupable. Requeroit à ces causes le suppliant qu'il pleut à Sa Majesté Luy permettre en qualité de fils de maistre de se faire recevoir de présent Libraire à Orléans et de se faire inscrire pour y estre dans la suite estably en son rang imprimeur suivant les qualités et facultés requises par les statuts et Règlements avec deffenses à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens dommages et interests. Veu ladite requête signée Lauthier, avocat du suppliant ouy le raport du sr de Fenoyl con<sup>er</sup> du Roy en ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, après en avoir communiqué au s<sup>f</sup> abbé Bignon, con<sup>er</sup> d'état ordinaire, et aux s<sup>rs</sup> de Machaud, Maboul et

Laugeois d'Imbercourt, m<sup>es</sup> des requetes aussy commissaires à ce députés. Tout considéré,

Le Roy en son conseil, de l'avis de monsieur le Chancelier, a ordonné et ordonne que led. Borde représentera ses titres et capacités par devant le lieutenant de police de lad. ville d'Orléans, en présence des autres libraires et imprimeurs de lad. ville, lequel lieutenant de police en dressera procès verbal, ensemble des direz et contestations des parties et donnera son avis, pour le tout vu et rapporté au conseil, estre par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendra.

(Suivent les signatures.) |<sup>318</sup>

#### **IV. — Arrêt du même conseil du 1<sup>er</sup> septembre 1710.**

(Arch. nat., V<sup>6</sup> 820)

A Versailles n<sup>o</sup> 22. Sur la Requête présentée au Roy en son Conseil par Jean Borde, fils aîné de Jean Borde, Imprimeur et Libraire de Sa Majesté à Orléans, contenant que dans le dessein de se rendre capable de faire avec honneur la proffession que son père et ses ancêtres ont exercé depuis plus de deux siècles, il a fait ses études dont il raporte un certificat et depuis son apprentissage chez son père dez sa jeunesse, il a travaillé chez divers maistres où il a acquis les qualités requises, Il s'est pourveu par devant Sa Majesté et Nosseigneurs de son Conseil pour demander la permission de s'establir en qualité de Libraire dans la ville d'Orléans et de s'y faire inscrire pour occuper à son rang une place d'imprimeur, et Sa Majesté par arrest de son Conseil du 16 juin de la présente année 1710, a ordonné que le suppliant représenterait ses titres et capacitez par devant le Lieutenant de police de la ville d'Orléans en présence des autres

Libraires et Imprimeurs de cette même ville, lequel Lieutenant de police en dresserait son procez verbal. Ensemble des direz et contestations des parties et donneroit son avis pour le tout veu et raporté au Conseil estre par Sa Majesté ordonné ce qu'il apartiendroit. Le suppliant pour obéir à cet arrest a représenté ses titres par devant le sieur Lieutenant de police d'Orléans, il y a exposé qu'il estoit âgé de vingt huit ans ; qu'il avoit travaillé prez de dix huit ans chez son père et dans d'autres villes du Royaume ; qu'il avoit connoissance des langues latine et grecque. Sur sa requeste, assignation a été donnée aux Imprimeurs et Libraires d'Orléans le 23 juillet dernier, à comparoir par devant le sieur Lieutenant de police pour assister à l'examen du suppliant, ils y ont comparu le 25 suivant. Le suppliant fut examiné avec beaucoup d'exactitude, il expliqua des vers latins et lut des vers grecs, de quoy le sieur Lieutenant de police aprez avoir dressé son procez verbal de tout a donné son avis qui porte que pour obéir à l'arrest du Conseil d'Estat du seize juin dernier, Il estime que le suppliant peut estre receu libraire et aspirant à la première place vacante d'imprimeur à Orléans en qualité de fils de maistre et comme suffisant et capable. Requeroit à ces causes le suppliant qu'il plut à Sa Majesté conformément audit avis du sieur Lieutenant de police des jour et an que dessus et en vertu des pièces qu'il raporte et qui sont cy-jointes, Le recevoir Libraire dans la ville d'Orléans et Luy permettre de se faire inscrire au nombre des aspirans à l'imprimerie pour estre receu à son rang et en la manière ordinaire à la première place d'imprimeur qui viendra à vaquer pour y estre estably suivant les qualités et facultez requises par les arrests, reglemens et statuts, avec deffenses <sup>319</sup> à toutes personnes de l'y troubler à peine de tous dépens dommages et interests. Veu ladite requeste signée Lauthier avocat du suppliant, ensemble les pièces justificatives. Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le chancelier, a ordonné et ordonne que led. Jean Borde sera receu libraire en lad. ville

d'Orléans à la charge par luy de prester le serment en tel cas requis et accoutumé et d'observer les règlements de l'imprimerie et librairie, permet en outre audit Borde de se faire inscrire au nombre des aspirants à l'imprimerie, pour estre receu à son rang en la manière ordinaire.

(Suivent les signatures.)

**V. — Arrêt du même conseil du 14 août 1719.**

(Arch. nat., V<sup>6</sup> 849)

A Paris n<sup>o</sup> 14. Veu au Conseil d'Estat privé du Roy les requestes respectivement présentées en Iceluy La Première par Les Maire Echeuins Conseillers et procureur du Roy de la Ville d'Estampes Estans assemblez en corps en l'hostel de la ditte Ville contenant que le nommé Borde qui s'estoit cy devant étably dans la ditte ville où il exerçoit l'imprimerie l'ayant abandonné depuis quelques années pour aller occuper celle qu'avoit son père en la ville d'Orléans, laditte ville d'Estampes se trouve depuis ce temps privée d'un secours qui luy est et seroit très utile et comme le nommé Jean Baptiste Gonichon compagnon imprimeur à Paris se présente pour occuper la place dudit Borde et qui leur a paru muny de titres et capacitez suffisants, d'autant qu'il exerce ledit art depuis près de quinze ans tant à Paris qu'ailleurs, ainsy qu'il paroist par son brevet d'apprentissage en bonne forme et par les certificats des Maistres chez lesquels il a travaillé et travaille encorre, A ces causes, Requéroient qu'il plut à Sa Majesté permettre audit Gonichon de s'establir Me Imprimeur en laditte ville d'Estampes seul et à l'exclusion de tous autres pour le bien et utilité de lad. ville, laditte requeste en datte du vingt neuf juillet 1719 et signée des Maire Escheuins et de plusieurs autres officiers de lad. ville. La

seconde requeste présentée par ledit Jean-Baptiste Gonichon compagnon Imprimeur demeurant Paris, contenant qu'il auroit fait apprentissage de l'art d'imprimerie à Paris chez Jean Baptiste Christophe Ballard, seul imprimeur du Roy pour la musique pendant quatre années, ainsy qu'il paroist par son brevet d'aprentissage passé par devant Barbas el Vatry nottaires à Paris le quinze septembre 1702, enregistré sur le livre de la Communauté des imprimeurs de laditte ville de Paris au dos duquel est le certifficat dudit Ballard portant reconnoissance que le supliant a parachevé le temps de son dit apprentissage datté du douze octobre 1706 aussy enregistré sur le livre de la communauté des imprimeurs de Paris le <sup>320</sup> mesme jour douze octobre 1706. Ledit Gonichon a depuis ce temps la travaillé et exercé cet art chez différens imprimeurs tant à Paris qu'ailleurs suivant les certificats qu'il en raporte où il est fait mention qu'il est très capable de l'exercer ; qu'il seroit en estat de l'exercer avec succès dans la ville d'Estampes et de s'y établir s'il en avoit la permission de Sa Maiesté et que quoy que lad. ville d'Estampes ne soit point nommée dans l'arrest du Conseil d'État privé du vingt-un juillet 1704 qui a fixé le nombre des Imprimeurs qui seroient établis dans chaque villes du Royaume, néanmoins comme c'est une ville considérable où il y a Baillage, Prevosté, Election, plusieurs communautés et couvents de Religieux, un Collège de Bernabites, qu'il y a touiours eu un imprimeur jusqu'en l'année 1712, que le nommé Desbordes qui y estoit ébably quitta pour aller prendre la place de son père imprimeur à Orléans et qu'il s'y présente journellement assez d'ouvrages utiles au public pour qu'un imprimeur puisse s'y établir et y exercer sa profession avec succez, ledit Gonichon espère que Sa Maiesté ne fera aucune difficulté de luy accorder cette permission. Requeroit à ces causes qu'il plut à Sa Maiesté luy permettre de s'establir, d'exercer et faire les fonctions de l'art d'imprimerie et librairie en la ville et fauxbourgs d'Estampes à la charge par le supliant

d'exécuter les Édits, déclarations, arrests et reglemens sur le fait de la librairie et imprimerie, Laditte requeste signée Charroyer avocat au Conseil Et dudit Gonichon. Les pièces attachées à laditte requeste, Ledit Brevet d'apprentissage du quinze septembre 1702, Enregistré le vingt huict dud. mois, Ensuite duquel est le certifficat dudit Ballard du douze octobre 1706, autre Enregistrement fait ledit jour sur le livre de la Communauté des Imprimeurs et libraires de Paris, l'Extrait baptistaire dud. Gonichon en l'Eglise S<sup>t</sup> Estienne du Mont du trois avril 1692, certifficat du s<sup>r</sup> Defau Imprimeur et libraire des Etats de Bourgogne du vingt décembre 1718, autre certifficat du sieur Quillau Imprimeur Juré de l'Université de Paris du huict autil 1719. Et la troisième requeste présentée par Michel Carlu, ancien aprentif et compagnon imprimeur en la ville de Paris, contenant que natif de lad. ville et neveu de Henry Lambin, maistre imprimeur à Paris, il a pour parvenir à la maîtrise d'imprimerie fait son apprentissage chez ledit Lambin, son oncle, sous lequel il s'est obligé par acte du unze fevrier 1695 passé devant nottaires, et a travaillé avec fidélité, satisfaction et assiduité pendant sept ans au lieu de quatre d'obligation et ce attendu son bas age, ainsy qu'il en raporte la preuve par l'attestation du vingt huict may 1697, mais comme nonobstant son grand et assidu travail depuis 1695 jusques à présent, il ne s'est point trouvé assé heureux pour parvenir à une réception d'imprimeur à Paris et qu'il se trouve que le nommé Jean Borde, Imprimeur du Roy en. la ville d'Estampes, est décédé, il demande la préférence sur tous autres pour remplir cette place, attendu sa capacité, <sup>321</sup> fidélité et expérience et surtout son aprentissage en la ville de Paris. A ces causes requiéroit ledit Carlu qu'il plut à Sa Maiesté le nommer pour remplir au lieu et place du deffunt Jean Borde la place d'imprimeur du Roy en la ville d'Étampes aux mesmes droits, fonctions, charges et avantages. Laditte requeste signée dud. Michel Carlu et de Le Danois, son avocat au conseil, Les pièces attachées à lad.

requête. Brevet d'apprentissage dudit Michel Carlu du unze fevrier 1695 chez Henry Lambin pour trois années passé devant Vatry et Barbat nottaires à Paris, Certificat sous signature privée dud. Lambin du vingt huit may 1697. Et tout ce qui a esté remis par lesd. parties par devers le sieur Maboul, conseiller du Roy en ses conseilles, maistre des Requestes ordinaire de son hostel, commissaire à ce deputté, qui en a communiqué au Bureau de la Chancellerie et Librairie. Et tout considéré,

Le Roy en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Garde des sceaux, avant de faire droit sur les req<sup>tes</sup> respectives a renvoie les parties pardevant le sieur Bignon Con<sup>er</sup> d'estat Intendant de Paris pour donner son advis sur la nécessité ou utilité de l'establissement d'un libraire Imprimeur dans la ville d'Estampes pour iceluy raporté estre par sa Ma<sup>te</sup> ordonné ce qu'il apartiendra.

(Suivent les signatures.)

## **VI. — Arrêt du même conseil du 13 mai 1765.**

(Arch, nat., V<sup>6</sup> 1019)

A Paris, n<sup>o</sup> 8. Sur la requête présentée au Roy en son conseil par François Isnard libraire à Étampes. Contenant que Monsieur le duc d'Orléans Premier Prince du sang lui a accordé le 8 fevrier 1759 sous le bon plaisir de Sa Majesté la permission d'établir une imprimerie en la ville d'Estampes, et luy a donné et accordé le titre de son imprimeur en lad. ville, mais comme par l'arrêt du règlement du 34 mars 1739 il n'a point été réservé de place d'imprimeur pour lad. ville d'Estampes, et que par l'article 3 dud. règlement il est dit que nul ne pourra exercer

l'art de l'imprimerie dans aucune ville du royaume sans avoir obtenu un arrêt du Conseil de Sa Majesté pour y être reçu, le suppliant est obligé de se pourvoir et de représenter à Sa Majesté qu'anciennement il y a eu un imprimeur à Estampes et que ce n'est que depuis 1734 qu'il n'y a plus d'imprimerie parce qu'il ne s'est présenté personne pour remplir celle qui y étoit établie ; mais que le suppliant y faisant un commerce de librairie depuis deux ans a reconnu que non seulement il y pourroit subsister avec une imprimerie, mais encore qu'elle y étoit nécessaire, la ville d'Estampes étant dans le second ordre des villes considérables du royaume ; il y a en effet cinq paroisses dans cette ville, deux Eglises collégiales, quatre couvents d'hommes, une communauté de filles, un hôtel Dieu, un Collège, un Baillage royal, <sup>322</sup> une élection, un grenier à sel, une maréchaussée, plusieurs Bureaux des Aydes et Gabelles, tarif de la ville, Jauge, Courtage, etc., des Communautés d'arts et métiers et une quantité considérable de peuple ; il y a de pareilles imprimeries dans d'autres villes du royaume moins considérables, et le service enfin de Monsieur le Duc d'Orléans à qui lad. ville appartient ayant exigé d'y rétablir l'imprimerie qui y a subsisté pendant longtemps, ce Prince a jugé luy même de la nécessité de ce rétablissement en accordant au suppliant la qualité de son imprimeur, si Sa Majesté vouloit bien autoriser de sa permission le brevet qui luy a été accordé : quant aux capacités du suppliant elles sont justifiées par son extrait baptistaire du 28 octobre 1722 duement légalisé, par un certificat d'études du s. Lemercier professeur du Collège d'Harcourt à Paris du 24 février 1759, par un certificat d'apprentissage pendant quatre années et ensuite de compagnonage du s. Braud, oncle du suppliant du 13 décembre 1758, led. certificat muni de l'attestation de l'imprimeur du Roy de la ville de Poitiers, et enfin par un certificat de catholicité donné par le Curé de S. Bazile d'Étampes du 4 dud. mois de février 1759, duement légalisé. Pour justifier du contenu en lad.

requête le suppliant y a joint en original les certificats cy dessus, plus un extrait du registre du greffe de police d'Étampes justificatif qu'en 1729 et 1734 il y avoit un imprimeur en lad. ville d'Étampes et enfin l'original du Brevet de Monsieur le Duc d'Orléans. Requeroit à ces causes qu'il plut à Sa Majesté approuver et confirmer le brevet accordé au suppliant par Monsieur le Duc d'Orléans premier Prince du sang du 8 février 1759, en conséquence permettre au suppliant d'établir sous sa conduite une imprimerie en lad. ville d'Étampes, enjoindre au lieutenant général de police de lad. ville de l'y recevoir, à la charge par le suppliant de se conformer aux règlemens ; vu laditte requête signée Rousou, avocat du suppliant. Ensemble les pieces justificatives de ce que dessus. Ouï le rapport du sr Dupleix de Bacquencourt, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, maitre des Requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire à ce député, après en avoir communiqué aux S<sup>rs</sup> commissaires nommés pour l'examen des affaires de Chancellerie et librairie, et tout considéré,

Le Roi en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, sans s'arrêter à laditte Requête, dont ledit Isnard est débouté, a ordonné et ordonne que l'arrêt du Conseil du douze mai mil sept cent cinquante neuf, portant fixation du nombre des Imprimeurs en la généralité d'Orléans sera exécuté ; et en conséquence fait Sa Majesté défenses audit Isnard et à tous autres d'exercer ou faire exercer l'art de l'imprimerie en laditte ville d'Étampes, à peine de cinq cens livres d'amende, confiscation des vis, presses et autres ustensiles d'imprimerie, et même de punition exemplaire.

(Suivent les signatures.) |<sup>323</sup>

**VII. - Arrêt du même conseil du 1<sup>er</sup> février 1768.**  
(Arch. nat., V<sup>6</sup> 1029)

A Versailles. N<sup>o</sup> 7. Vu au Conseil d'État privé du Roi l'Arrêt rendu en icelui le vingt huit juillet mil sept cent soixante six, sur la Requête de François Izenard, tendante à ce que pour les causes y contenues, il plut à Sa Majesté ordonner qu'il seroit reçu Libraire Relieur en la Ville d'Étampes, en prêtant préalablement par lui le serment par devant le Lieutenant général de Police de laditte ville en la manière accoutumée, laditte Requête signée Roux, Avocat au Conseil, et dudit Izenard ; par lequel Arrêt, Sa Majesté, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, auroit ordonné, avant faire droit sur laditte Requête, que ledit Izenard seroit tenu de représenter ses titres et capacités par devant le Lieutenant général de Police de laditte Ville d'Étampes, lequel en dresseroit son procès verbal qu'il enverroit à Monsieur le Vice Chancelier, avec son avis, pour le tout vu et rapporté être par Sa Majesté ordonné ce qu'il appartiendroit. Procès-verbal dressé en exécution dudit arrêt par le Lieutenant général de Police d'Étampes le cinq Décembre mil sept cent soixante sept, contenant l'examen des titres et capacités dudit Izenard. Titres et capacités dudit aspirant, savoir : Extrait baptistaire dudit Izenard du vingt huit Septembre mil sept cent vingt deux, tiré des Registres de la paroisse de Notre Dame la Petite de Poitiers. Certificat du s<sup>r</sup> Le Mercier Professeur de cinquième au Collège d'Harcourt du vingt un février mil sept cent cinquante neuf, portant que ledit Izenard connoit les principes de la Langue latine. Autre Certificat donné par le nommé Braud Imprimeur à Poitiers le treize Décembre mil sept cent cinquante huit, qui atteste que ledit Izenard, son Neveu a fait sous lui son apprentissage dans l'imprimerie pendant le temps de quatre années, et qu'il a travaillé ensuite en qualité de Compagnon dans l'imprimerie dudit Braud. Attestations étant ensuite du même jour, par

lesquels les s<sup>rs</sup> Faucon l'ainé et Félix Faucon, Imprimeurs à Poitiers, ont déclaré que le contenu audit Certificat du s<sup>r</sup> Braud étoit sincère et véritable. Et Certificat de Catholicité délivré audit Izenard par le sr Rivet Curé de S<sup>t</sup> Basile d'Étampes le quatre février mil sept cent cinquante neuf. Vu aussi l'avis du Lieutenant général de Police d'Étampes par lui envoyé à Monsieur le Vice Chancelier conformément audit arrêt. Et généralement tout ce qui a été remis au S. Thiroux de Crosne, Chevalier, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son hôtel, Commissaire à ce député qui en a communiqué aux sn Commissaires nommés pour l'examen des affaires concernant la Chancellerie et la Librairie. Ouï son rapport et tout considéré.

Le Roy, en son Conseil, de l'avis de Monsieur le Vice Chancelier, a <sup>324</sup> ordonné et ordonne que ledit François Izenard sera reçu Libraire en la Ville d'Étampes, en prêtant par lui le serment en tel cas requis par devant le Lieutenant général de Police de laditte Ville, Sa Majesté l'ayant dispensé par grâce et sans tirer à conséquence de rapporter un Brevet d'apprentissage passé devant Notaire et de toutes autres formalités prescrites par les Règlements.

(Suivent les signatures.)

[NOTA. — J'ai tenu à respecter d'une façon absolue le style et l'orthographe de ces documents; leur archaïsme est curieux pour l'époque et paraît être particulier aux pièces judiciaires des conseils du roi.

Georges Lepreux

## 07. Notes de René de Saint-Périer (1938)

### L'Imprimerie à Étampes <sup>69</sup>

[...] Le XVIII<sup>e</sup> siècle apporte à notre ville des formes d'activité nouvelles. L'une des plus intéressantes concerne l'imprimerie. Malgré son importance réduite et sa proximité de Paris, Étampes vit s'établir un imprimeur dans ses murs, non pas seulement à la Révolution, comme il a été dit et répété à tort, mais dès 1709. C'était un nommé Jean Borde, issu d'une famille d'imprimeurs d'Orléans, né dans cette ville en 1682, qui avait appris son art, d'abord, dans l'atelier de son père, puis, à Paris dans d'excellentes maisons, entre autres chez le célèbre Coignard, où il avait gagné l'estime de ses maîtres et « avait acquis les connaissances nécessaires pour s'acquitter de sa profession avec honneur ». Depuis le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, l'exercice de cette profession était réglementé en 1704, un arrêt avait fixé le nombre d'imprimeurs dans chaque ville et l'on ne pouvait installer d'imprimeries nouvelles sans une décision du Conseil d'État; en outre, le candidat devait passer un examen qui exigeait une culture approfondie. Jean Borde avait satisfait à ces épreuves, « expliqué des vers latins et lu des vers grecs ». Il ouvrit donc en 1709 une imprimerie à Étampes, où il réédita (la première édition est jusqu'ici inconnue, mais peut-être fut-elle faite déjà à Étampes la même année) un petit ouvrage connu

<sup>69</sup> *La grande histoire d'une petite ville*, Étampes, Édition du Centenaire de la Caisse d'Épargne, 1938, pp. 76-78, 90 et 92.

aujourd'hui par un seul exemplaire, qui n'existe même pas à la Bibliothèque nationale. Il contient *l'Office du Saint Sacrement comme il se dit dans les paroisses et environs d'Étampes et la Vie et les miracles des saints Can, Cancien et Cancienne*, les patrons d'Étampes. On ne connaît pas d'autres publications de l'imprimerie étampoise, mais il y en eut certainement, malgré son existence éphémère, puisque dès 1712, Jean Borde quittait notre ville pour s'installer à Orléans, où il mourut presque aussitôt. En 1719, le maire, les échevins et les officiers de ville adressent une requête au Conseil d'État afin d'obtenir le rétablissement de l'imprimerie locale, « pour le bien et l'utilité de <sup>77</sup> la ville, attendu qu'il s'y présente journellement assez d'ouvrages utiles au public pour qu'un imprimeur puisse s'y établir et y exercer avec succès ». Il y avait deux candidats Michel Carlu, compagnon imprimeur à Paris, qui avait fourni les preuves de sa capacité, fut agréé et demeura sans doute l'imprimeur d'Étampes de 1720 à 1734, puisqu'on sait que la seconde imprimerie subsista pendant ces quatorze années. Mais on ne connaît pas de pièce éditée qui porte son nom. Peut-être est-ce lui qui publia, vers 1722, le poème bien connu des Étampoises, *Le chien pêcheur*, en vers latins et français, de Claude Charles Hémarde de Danjouan, petit-fils du maire René Hémarde, dont on ignore l'éditeur original. [...]

Depuis 1734, il n'y avait plus d'imprimeurs à Étampes, à cause du décès ou du départ de Michel Carlu à cette date, et parce qu'ensuite, il ne s'était présenté personne pour lui succéder. Mais en 1757, François Izenard, originaire de Poitiers, qui avait fait son apprentissage d'imprimeur chez son oncle dans cette ville, ouvre une librairie à Étampes et bientôt se rend compte « que non seulement il y pourrait subsister avec une imprimerie, mais encore qu'elle y était nécessaire ». Il sollicite donc et obtient le 8 février 1759 de Louis-Philippe, duc d'Orléans et d'Étampes, l'autorisation d'établir une imprimerie

et de s'intituler « son imprimeur en la ville d'Étampes ». Mais à peine né, son atelier était interdit par un arrêt du Conseil, qui supprimait les imprimeries dans un certain nombre d'autres petites villes où l'autorité n'admettait pas leur utilité. Cependant, Izenard demeura libraire à Étampes, en exerçant aussi l'art du relieur : l'église de Congerville possédait encore, il y a quelques années, un missel et un graduel reliés par lui, comme en faisait foi la signature. Il fit deux tentatives, en 1765 et en 1778, pour obtenir du Conseil le rétablissement de son atelier typographique, mais elles restèrent inutiles. En 1780, le maire et les échevins adressèrent la même requête en sa faveur à l'intendant, toujours en vain. C'est seulement en 1790 que s'ouvrira, sous la direction de Claude Dupré, une nouvelle imprimerie, à laquelle les événements révolutionnaires donnèrent beaucoup d'activité et dont nous parlerons en son temps. |<sup>78</sup>

L'existence d'une imprimerie à Étampes dès 1709 et les raisons qui furent invoquées avec insistance pour son rétablissement chaque fois qu'elle fut supprimée montrent déjà que notre ville était alors animée d'un certain mouvement intellectuel. [...] |<sup>90</sup> [...]

En octobre 1790, Claude Dupré, huissier à Étampes, rouvre une imprimerie, sous le patronage du District d'Étampes, nouveau corps de douze membres, créé depuis le mois de juin. C'est à Dupré que sera confiée l'impression des innombrables avertissements relatifs aux divers événements qui vont se précipiter : fermeture de plusieurs églises et des couvents, ventes des biens nationaux, certificats de civisme, enrôlement des volontaires, troubles des marchés, réquisitions d'armes, de chaussures, d'habits, d'argenterie, et surtout de grains, installation d'un magasin de subsistance dans l'ancien couvent des Cordeliers, dénonciations publiques des citoyens en retard

pour le paiement de leurs impôts, emprunts forcés, fondations d'ateliers de fabrication du salpêtre, d'abord aux Cordeliers, puis dans l'église Saint-Basile, réquisitions d'ouvriers pour la fabrication des armes, des souliers, etc. Ces bulletins, dont l'énumération a été consignée dans un registre spécial par Dupré, lui étaient commandés par le Directoire du District d'Étampes, dont nous suivons ainsi l'activité grandissante. D'autre part, il imprime un périodique hebdomadaire, *Le Journal d'Étampes*, fondé en novembre 1790, par l'abbé Ménard, desservant de l'église Saint-Pierre, en l'absence de son curé, l'abbé Périer, député à l'Assemblée nationale. Mais, dès février 1791, le journal ne paraît plus, ce qui semble indiquer une certaine indifférence de la population, en face de la fièvre du District. [...] <sup>92</sup> [...]

Le District et la municipalité se préoccupent du maintien de l'ordre. La garde nationale est reconstituée et de nouveaux drapeaux lui sont remis solennellement dans une cérémonie où le curé de Saint-Martin prononce un discours patriotique, où s'expriment encore la fidélité au roi et à la loi et la réprobation des violences: Claude Dupré est chargé de l'imprimer à 700 exemplaires.

## 08. Frédéric Gafineau (2003)

### Imprimeries <sup>70</sup>

On cite les imprimeurs : Jean Borde en 1712 ; Michel Cocluc en 1719 ; Izemard en 1759 ; Dupré en 1790 (au carrefour Doré). L'imprimeur Lecesne est établi dès 1793. Lecesne imprimera dans son atelier, rue de la Plâtrerie, le journal « l'Abeille d'Étampes » de 1841 à 1944. L'imprimerie Humbert-Droz est fondée en 1873 dans la rue Saint-Mars. De ses presses sortira « le Réveil d'Étampes » de 1891 à 1934. L'imprimerie Eynard, fondée en 1897 dans l'ancienne fabrique de lampes de la rue des Belles-Croix, deviendra par la suite la Semeuse. Il existait aussi une ancienne imprimerie rue de la Pirouette. La petite imprimerie Bodin était située rue de Saclas avant 1940. L'imprimerie la Familiale était établie d'abord dans la rue Bouilloux-Lafont ; elle s'est installée place Geoffroy-Saint-Hilaire après la guerre. De ses presses sortit le journal « le Pli » de 1976 à 1992.

<sup>70</sup> *Étampes en lieux et places*, Étampes, À travers champs, 2003, p. 6.

## Crédits photographiques

Page 1 : Logo du *Corpus Étampois* dessiné par Gaëtan Ader.  
— pp. 4, 11, 14, 19 : clichés de François Thiébaud. — pp. 13, 16, 22, 25-31, 33, 35-36 : extraits de scans mis en ligne par les Archives départementales de l'Essonne. — p. 53 : origine non précisée. — pp. 60, 70, 79, 85, 86, 89, 90 : clichés d'origine non précisée glanés sur différents sites internet. — p. 94 : bulletin paroissial de Notre-Dame d'Étampes. — pp. 101, 105, 108 : Wikicommons. — pp. 144, 146, 148 : site *Gallica* de la BnF. — p. 154 : cliché Bernard Gineste.

## Table des matières

<b>Préface</b>	3
<b>01. Prosopographie du clergé de Saint-Cyr-sous-Dourdan (1413-1963)</b>	4-59
par François Thiébaud	
<b>02. Jean-Joseph de Laborde et les Jardins de Méréville</b>	60-92
par Raymonde Autier-Lejosne	
<b>03. Jubilé pastoral du curé de Notre-Dame d'Étampes, le 2 février 1936</b>	94-143
Extrait du bulletin paroissial de Notre-Dame	
<b>04. Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampois,</b>	144-199
par Pinson, Léon Marquis, Henri Stein, Georges Lepreux, René de Saint-Périer et Frédéric Gatineau	
<b>Crédits photographiques</b>	200
.	
.	

**ISSN 2272-0685**

Publication du *Corpus Étampois*

Directeur de publication : Bernard Gineste

12 rue des Glycines, 91150 Étampes

[redaction@corpusetampois.com](mailto:redaction@corpusetampois.com)

BHASE n°25

février 2016

**01. Prosopographie du clergé de Saint-Cyr-sous-Dourdan (1413-1963) 4-59**

par François Thiébaud

**02. Jean-Joseph de Laborde et les Jardins de Méréville 60-92**

par Raymonde Autier-Lejosne

**03. Jubilé pastoral du curé de Notre-Dame d'Étampes, le 2 février 1936 94-143**

Extrait du bulletin  
paroissial de Notre-Dame

**04. Cent trente-trois ans de recherches sur les premiers imprimeurs étampoïsi, 144-199**

par Paul Pinson, Léon Marquis,  
Henri Stein, Georges Lepreux, René  
de Saint-Périer, Frédéric Gatineau